



**Nations Unies**

**Rapport du  
Commissaire général  
de l'Office de secours  
et de travaux des Nations Unies  
pour les réfugiés de Palestine  
dans le Proche-Orient**

**1er juillet 1999-30 juin 2000**

**Assemblée générale**

**Documents officiels**

**Cinquante-cinquième session**

**Supplément N° 13 (A/55/13)**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Cinquante-cinquième session  
Supplément N<sup>o</sup> 13 (A/55/13)

**Rapport du  
Commissaire général  
de l'Office de secours  
et de travaux des Nations Unies  
pour les réfugiés de Palestine  
dans le Proche-Orient**

**1er juillet 1999-30 juin 2000**



Nations Unies • New York, 2000



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations. . . . .		v
Lettre d'envoi . . . . .		vi
Lettre en date du 28 septembre 2000, adressée au Commissaire général de l'Office par la Présidente de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. . . . .		viii
I. Introduction . . . . .	1–18	1
II. Évolution générale des programmes de l'Office. . . . .	19–83	5
A. Éducation. . . . .	19–39	5
B. Santé. . . . .	40–53	11
C. Aide d'urgence et services sociaux . . . . .	54–67	17
D. Création de revenus. . . . .	68–74	21
E. Programme de mise en oeuvre de la paix . . . . .	75–77	23
F. Projets . . . . .	78–80	25
G. Appel en faveur du Liban. . . . .	81–83	25
III. Finances . . . . .	84–103	26
A. Structure financière. . . . .	84–87	26
B. Budget, recettes et dépenses. . . . .	88–94	26
C. Activités extrabudgétaires . . . . .	95–96	28
D. Situation financière actuelle. . . . .	97–103	28
IV. Questions juridiques . . . . .	104–127	29
A. Personnel de l'Office . . . . .	104–116	29
B. Services et locaux de l'Office . . . . .	117–126	33
C. Créances sur les gouvernements . . . . .	127	34
V. Jordanie . . . . .	128–146	34
A. Éducation. . . . .	128–133	34
B. Santé. . . . .	134–138	35
C. Secours et services sociaux . . . . .	139–146	36

---

VI.	Liban .....	147–166	38
	A. Éducation .....	147–153	38
	B. Santé .....	154–158	38
	C. Aide d’urgence et services sociaux .....	159–166	40
VII.	République arabe syrienne .....	167–182	41
	A. Éducation .....	167–170	41
	B. Santé .....	171–175	42
	C. Aide d’urgence et services sociaux .....	176–182	43
VIII.	Cisjordanie .....	183–201	44
	A. Éducation .....	183–188	44
	B. Santé .....	189–192	45
	C. Aide d’urgence et services sociaux .....	193–201	46
IX.	Bande de Gaza .....	202–218	49
	A. Éducation .....	202–205	49
	B. Santé .....	206–209	49
	C. Aide d’urgence et services sociaux .....	210–218	51
Annexes			
I.	Informations statistiques et financières .....		54
II.	Documents pertinents de l’Assemblée générale et d’autres organes de l’ONU .....		68

---

## Abréviations

CDC	Centres for Disease Control and Prevention d'Atlanta (États-Unis d'Amérique)
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
OLP	Organisation de libération de la Palestine
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNSCO	Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les territoires occupés

---

## Lettre d'envoi

Le 28 septembre 2000

En réponse au paragraphe 21 de sa résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de sa résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale mon rapport annuel sur les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000.

Pendant la période en question, l'Office a continué de fournir des services de base extrêmement divers aux 3,7 millions de réfugiés palestiniens immatriculés dans ses cinq zones d'opérations. Comme lors des années précédentes, les difficultés financières ont failli entraîner l'interruption de ces services et l'Office n'a pu les maintenir que grâce à des contributions additionnelles versées par des donateurs pour parer aux besoins urgents.

L'introduction du chapitre premier est un rappel des événements et des faits nouveaux intervenus dans la région du point de vue du fonctionnement de l'Office en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Le chapitre II traite de l'évolution générale des programmes de l'Office dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'aide d'urgence et des services sociaux, de la création de revenus, des projets financés par les donateurs et des projets financés dans le cadre de l'Appel en faveur du Liban.

Le chapitre III porte sur les questions financières, plus précisément sur la structure des divers fonds, sur le budget, les recettes et les dépenses, les activités extrabudgétaires et la situation financière courante de l'Office.

Le chapitre IV présente les questions juridiques, en ce qui concerne en particulier le personnel de l'Office, les services et les locaux de celui-ci et les circonstances qui affectent le travail de l'Office en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Le chapitre V donne des renseignements sur les opérations et la réalisation des trois grands programmes de l'Office en Jordanie; le chapitre VI le fait pour le Liban, le chapitre VII pour la République arabe syrienne, le chapitre VIII pour la Cisjordanie, et le chapitre IX pour la bande de Gaza.

Le Président de l'Assemblée générale  
Organisation des Nations Unies  
New York

---

L'annexe I présente des renseignements statistiques et financiers; l'annexe II rappelle les documents pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies.

Selon la pratique établie, le projet de rapport annuel a été remis à l'avance aux 10 membres de la Commission consultative de l'Office, dont les observations et les commentaires ont été attentivement pris en considération. Le texte a été discuté avec les membres de la Commission lors d'une réunion tenue à Amman le 28 septembre 2000. Les vues de la Commission font l'objet d'une lettre que m'a adressée sa présidente et dont je vous joins une copie.

J'ai poursuivi la pratique consistant à présenter une copie du projet de rapport aux représentants du Gouvernement d'Israël et à prendre dûment en compte leurs observations, dans le contexte de la situation qui règne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza depuis 1967 et sous l'angle des événements intervenus depuis. Suite à la décision prise par l'Assemblée générale en 1993 tendant à ce que la Commission consultative noue des relations de travail avec l'Organisation de libération de la Palestine, un représentant de celle-ci a assisté à la session de la Commission du 28 septembre 2000 et a reçu lui aussi communication du projet de rapport.

Le Commissaire général de l'Office de secours  
et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés  
de Palestine dans le Proche-Orient  
(Signé) Peter **Hansen**

---

**Lettre en date du 28 septembre 2000,  
adressée au Commissaire général de l'Office  
par le Président de la Commission consultative  
de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies  
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

À sa session ordinaire du 28 septembre 2000, la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a examiné votre projet de rapport annuel sur les activités et le fonctionnement de l'Office entre le 1er juillet 1999 et le 30 juin 2000, rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

La Commission consultative a noté avec une vive satisfaction les efforts que déploie l'Office, malgré les graves difficultés financières auxquelles il se heurte dans l'exercice de ses activités, pour maintenir la qualité des services qu'il continue d'offrir aux plus de 3,7 millions de réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

La Commission consultative a exprimé sa reconnaissance aux gouvernements des pays d'accueil pour le soutien et les services qu'ils continuent d'offrir aux réfugiés de Palestine. La Commission a également reconnu l'importante contribution apportée par l'Organisation de libération de la Palestine, et les services qu'elle fournit aux réfugiés.

La Commission a pris note des faits nouveaux intervenus sur le plan politique dans la région qui intéressent les réfugiés de Palestine; elle a accueilli avec satisfaction la re-prise des négociations dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient et l'intervention personnelle du Président des États-Unis, et a demandé la poursuite d'efforts soutenus afin de parvenir à une paix juste et globale sur toutes les questions. La Commission a souligné qu'il fallait que les pays donateurs augmentent encore leurs contributions au budget de l'Office qui se trouve à un tournant critique afin de lui permettre de continuer à s'acquitter de son mandat jusqu'à ce qu'un règlement équitable de la question des réfugiés ait été mis en oeuvre, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Les services qu'offre l'Office depuis plus de 50 ans ont contribué de manière tangible au bien-être socioéconomique des réfugiés et, partant, à la stabilité de la région. La Commission a reconnu le rôle essentiel que joue l'Office dans ce domaine et, de ce fait, le besoin urgent de mobiliser les ressources nécessaires pour pallier à l'insuffisance des contributions au budget de base, notamment au regard de l'évolution du processus de paix. La Commission a remercié les pays donateurs qui ont maintenu leur contribution annuelle ou l'ont augmentée, et a lancé un appel aux autres États pour qu'ils fournissent un appui équivalent afin que l'Office soit capable d'assurer ses fonctions de prestataire de services aux réfugiés de Palestine.

La Commission a salué les efforts soutenus que vous déployez pour élargir la base des donateurs à l'Office et s'est félicitée des visites que vous avez effectuées dans les pays du Golfe au printemps 2000 et des entretiens que vous y avez eus. La Commission espère que vos efforts se traduiront sous peu par une importante augmentation du groupe des principaux pays donateurs. Elle vous encourage aussi à explorer dans un esprit novateur les possibilités d'obtenir des ressources additionnelles.

---

La Commission a noté avec satisfaction que la nouvelle présentation du budget de l'Office avait reçu un accueil favorable auprès du Comité consultatif pour les questions ad-administratives et budgétaires, qui a considéré qu'elle constituait une amélioration notable par rapport à la pratique passée. La Commission a noté avec préoccupation la crise de trésorerie qui menace l'Office, lequel s'attend à enregistrer un nouveau déficit de trésorerie en novembre 2000, déficit qui pourrait encore se creuser si l'on prend en considération les nouveaux besoins qui apparaîtront à la fin de l'an 2000. La Commission a appelé l'attention des donateurs sur l'importance pour l'Office de disposer dans toute la mesure du possible de contributions adéquates, prévisibles et versées dans les meilleurs délais, afin d'améliorer la situation.

La Commission s'est félicitée des diverses mesures prises par l'Office pour accroître l'efficacité, la productivité et l'utilité de ses programmes. Elle a pris note en particulier d'un certain nombre de mesures administratives visant à permettre de faire face aux difficultés imposées par la situation financière ainsi que d'un programme d'innovation technologique permettant de moderniser les systèmes de gestion financières de paiement des salaires et de gestion des ressources humaines, notamment.

La Commission, consciente du fait qu'un organisme aussi important que l'Office a besoin d'une planification stratégique continue, vous a demandé d'utiliser pleinement le Service d'analyse des politiques de l'Office en consultation avec les gouvernements des pays d'accueil et des pays donateurs, selon qu'il conviendra.

La Commission a salué les efforts constants que fait l'Office pour faire liquider ses créances. Elle a constaté avec préoccupation l'augmentation de ces dernières qui, en raison du non-remboursement des taxes sur la valeur ajoutée, s'élevaient à plus de 17,9 millions de dollars au 31 juillet 2000. Elle a reconnu que la situation s'était quelque peu améliorée, notamment s'agissant du remboursement des taxes sur la valeur ajoutée effectué par l'Autorité palestinienne pour l'année 1999 et le premier semestre de l'année 2000 à Gaza. La Commission a cru comprendre que l'Office s'efforçait également de résoudre les irrégularités concernant les taxes portuaires (4,3 millions de dollars), en engageant des discussions avec toutes les autorités, y compris les autorités israéliennes, concernées par le problème. Elle a également noté que d'importants progrès avaient été enregistrés pour résoudre les problèmes concernant le compte de l'hôpital européen de Gaza. La Commission a lancé un appel à toutes les parties intéressées afin qu'elles n'épargnent aucun effort pour régler les créances de l'Office dès que possible, dans l'année en cours.

La Commission a noté avec préoccupation que l'Office avait continué pendant la période à l'examen de connaître des difficultés en raison des restrictions imposées par les autorités israéliennes dans les territoires occupés, restrictions à la liberté de circulation du personnel et des marchandises, par exemple, et elle a demandé l'adoption d'urgence de mesures visant à éliminer les obstacles s'opposant au fonctionnement efficace de l'Office.

La Commission a noté avec satisfaction les manifestations organisées par l'Office pour marquer ses cinquante ans de services aux réfugiés. Elle a félicité l'Office pour le programme d'informations élaboré à l'occasion de cet anniversaire, notamment de l'exposition présentée au Siège des Nations Unies et inaugurée par le Secrétaire général, les manifestations commémoratives spéciales organisées dans toutes les zones d'opérations de l'Office, les reportages vidéo et informations, et les articles parus dans la presse internationale. La Commission a rendu hommage au

---

personnel de l'Office pour le dévouement et l'attachement au service des réfugiés de Palestine dont il fait preuve sous votre conduite, en une période difficile. Elle a reconnu avec vous que le personnel de l'Office est son plus grand atout et que rien ne devrait être négligé pour lui assurer les meilleures conditions de travail possibles, malgré les difficultés financières.

La Commission a exprimé sa profonde gratitude à l'Office pour le dévouement dont il a continué à faire preuve au service des réfugiés à un moment particulièrement important de son évolution.

Le Président de la Commission consultative  
(Signé) Leo **D'Aes**

## Chapitre premier

### Introduction

1. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est un des plus importants programmes mis en oeuvre par les Nations Unies au Moyen-Orient qui emploie quelque 21 000 personnes et exploite ou parraine à peu près 900 établissements. Dans le cadre de ses programmes ordinaires, l'Office a continué de dispenser des services d'éducation et de santé, des secours et des services sociaux aux quelque 3,7 millions de réfugiés de Palestine enregistrés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza : enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur; formation professionnelle et technique; soins de santé primaires complets, y compris en matière de santé familiale; aide à l'hospitalisation; services d'hygiène dans les camps de réfugiés; secours aux ménages démunis; et services sociaux destinés à l'amélioration de la situation des femmes, des jeunes et des handicapés. Ces services sont, pour la plupart, fournis directement aux bénéficiaires par l'Office, en parallèle avec ceux du secteur public. Les services de l'Office sont essentiellement financés par des contributions volontaires des donateurs. Dans la mesure du possible, les réfugiés financent une partie des services de l'Office par des contributions volontaires, des participations aux frais, des mécanismes d'auto-assistance et des activités bénévoles. Outre ses programmes ordinaires, l'Office exécute toute une gamme de projets d'infrastructure ainsi qu'un programme d'activités génératrices de revenus très efficace, dans le cadre duquel il accorde des prêts à de petites entreprises et à des microentreprises.

2. Au cours de la période considérée, l'Office a célébré ses 50 ans d'opérations (il a été créé par la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1949 et a commencé ses activités le 1er mai 1950). Le Secrétaire général a prononcé une allocution au cours d'une manifestation spéciale organisée à New York le 8 décembre 1999, puis a inauguré une exposition de photos sur les conditions de vie des réfugiés qui est restée ouverte au public jusqu'au 20 mai 2000 dans le bâtiment de l'Assemblée générale. Il a rendu hommage aux nombreux fonctionnaires de l'Office qui avaient fourni des services essentiels à des générations de réfugiés, dans une région et au cours d'un demi-siècle marqués par le phénomène des personnes déplacées, les destructions et les turbulences

politiques. Il a souligné que les réalisations de l'Office en matière d'éducation, de soins de santé et de secours, fruits de leur dévouement, risquaient d'être compromises en raison des difficultés financières de l'Office. Le cinquantenaire a également été célébré par les réfugiés par diverses activités organisées dans les zones d'opérations, dont la confection de cinq grandes courtepoinées brodées illustrant l'importance de l'Office dans leur vie. Au cours de ces célébrations, beaucoup ont fait remarquer qu'il fallait voir dans la longévité de l'Office et le caractère indispensable de ses services des preuves que le problème des réfugiés n'était toujours pas résolu.

3. Pendant la période considérée, les réalisations de l'Office, quoique d'une importance décisive, ont été éclipsées par ses difficultés financières et opérationnelles. Malgré la levée de la majorité des mesures d'austérité et de réduction des coûts en 1997, son déficit budgétaire et la situation de sa trésorerie sont restés extrêmement préoccupants. L'exercice 1999 s'est soldé par un déficit de 61,4 millions de dollars sur le budget de trésorerie de 322,1 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale et par l'épuisement des réserves en numéraires et des fonds de roulement. L'Office n'a pu payer les salaires de décembre 1999 de son personnel que grâce à un appel à des fonds additionnels lancé aux donateurs et au paiement anticipé de quelques contributions prévues pour 2000. Au milieu de 2000, les perspectives financières pour le nouvel exercice n'étaient guère plus brillantes, l'Office devant s'attendre à nouveau à un important déficit du financement de son budget ordinaire pour la fin de l'année et à une grave crise de liquidités à partir de novembre 2000. Pour parer à cette situation, l'Office a lancé au printemps 2000 un appel à ses principaux donateurs pour qu'ils envisagent des contributions additionnelles et versent sans tarder les contributions déjà annoncées. Le Commissaire général s'est rendu dans les capitales des pays donateurs européens, au Secrétariat de la Ligue arabe au Caire et dans le Golfe pour expliquer la gravité de la situation de l'Office et demander des contributions additionnelles.

4. Le budget biennal de l'Office pour 2000-2001<sup>1</sup> a reçu un accueil favorable auprès des donateurs et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) pour la clarté de sa présentation et de ses objectifs. Les modalités de préparation et la présentation ont été modifiées pour mettre en valeur l'intérêt du budget en tant qu'outil de planification, de

gestion et de collecte de fonds et pour garantir une plus grande transparence. Le nouveau budget a été établi à partir d'un programme de travail détaillé, dans lequel des objectifs axés sur les résultats étaient indiqués pour chaque programme de fond. En outre, le budget couvrirait la totalité des crédits nécessaires à l'Office, notamment les crédits requis pour des projets n'ayant pas encore trouvé de financement aussi bien que les ressources budgétaires requises pour ses programmes ordinaires. Pour préparer le budget, on s'est fondé sur des hypothèses de planification plutôt que sur des plafonds budgétaires. Lors de la Conférence pour les annonces de contributions au budget de l'Office, en décembre 1999, il a été souligné que le budget devait permettre de maintenir la qualité et le niveau des services pour les réfugiés et que, pour cette raison, il importait qu'il soit entièrement provisionné. Au cours du premier semestre 2000, on a lancé à l'échelle de l'Office une vérification des dépenses en regard des prévisions budgétaires en vue de réorienter les dépenses vers les domaines prioritaires si nécessaire. La situation financière de l'Office est examinée de façon plus approfondie dans le chapitre III du présent rapport.

5. Un nouveau règlement du personnel local a été mis en application au cours de la période considérée pour tous les fonctionnaires nouvellement recrutés et ceux qui avaient des contrats temporaires. Ce nouveau règlement prévoit des avantages accrus pour le personnel temporaire mais, pour les nouvelles recrues, les salaires sont inférieurs à ceux du personnel régi par l'ancien règlement. L'Office était obligé de réduire ses coûts pour pouvoir continuer de fournir ses services à une population croissante de réfugiés immatriculés alors que ses ressources diminuaient. Il n'a pas pu procéder à une augmentation générale des salaires qui avait été prévue dans son budget mais pour laquelle il n'y avait pas de provisions. L'administration de l'Office a continué de dialoguer avec les représentants du personnel pour voir comment elle pouvait améliorer les conditions d'emploi des fonctionnaires avec les ressources dont elle dispose.

6. L'Office s'est employé à améliorer sa productivité en procédant à un programme de restructuration et de réforme interne. Des fonds reçus des donateurs ont permis de financer le maintien d'une assistance technique dans trois domaines : la réforme des systèmes de gestion financière de l'Office, l'amélioration des dispositifs de planification de l'éducation et l'amélioration des politiques et des procédures

d'achats. Au cours du premier semestre 2000, l'Office a choisi un nouveau système de gestion financière qui devrait être opérationnelle d'ici juin 2001, à temps pour l'élaboration du prochain budget biennal. Ce nouveau système comportera aussi un volet devant faciliter la gestion du changement au sein de l'Office. Avec l'aide d'experts financés par des donateurs, le programme de l'éducation a mis au point un cadre de base de cinq ans pour la planification de l'éducation, mais il faut trouver des fonds supplémentaires pour financer l'exécution de plusieurs projets de suivi. Un groupe de travail interne a entrepris une analyse exhaustive des politiques et des procédures d'achats qu'il a achevée au début 2000 et fait adopter quelques améliorations. Une mission technique financée par des donateurs a formulé une série de recommandations relatives à la préservation des très nombreuses archives de l'Office, qui constituent une mine de données historiques sur les réfugiés de Palestine. L'Office a cherché d'urgence des fonds additionnels pour pouvoir commencer la lecture et le classement électroniques des données afin de parer au risque de destruction des archives par accident ou par pourrissement. Il a continué de développer son site Web, qui recevait quelque 60 000 consultations par mois en juin 2000. Il a étudié les modalités qui lui permettraient d'améliorer encore ses capacités d'information du public.

7. Les conditions extérieures des opérations de l'Office sont restées précaires. Il y a eu plusieurs incidents violents, en particulier dans les zones d'opérations du Liban, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (voir ci-dessous les paragraphes qui s'y rapportent). L'élection d'un nouveau Gouvernement israélien au milieu de 1999, suivie de la reprise des négociations israélo-palestiniennes, a fait espérer des avancées vers un règlement global de ce conflit régional qui dure depuis si longtemps. D'un autre côté, les réfugiés palestiniens s'interrogeaient sur leur futur statut. Les difficultés persistantes de l'Office ont été interprétées par certains comme étant d'origine politique et témoignant d'un affaiblissement de la détermination de la communauté internationale à résoudre le problème des réfugiés. Pendant la période considérée, un nouveau redéploiement des forces israéliennes a eu lieu en Cisjordanie (voir par. 11 ci-dessous). L'Office a procédé à un examen interne de l'incidence éventuelle de ses opérations sur l'évolution du processus de paix. Le retrait des forces israéliennes du Sud-Liban en mai 2000, qui a été accueilli avec satisfaction dans la région et par la communauté internationale, a introduit

une période de calme relatif après une année de combats intermittents dans la zone occupée par Israël dans le sud du pays. Les négociations de paix entre Israël et la République arabe syrienne ont repris à la fin de 1999 mais ont été suspendues en avril 2000.

8. L'Office a dépensé quelque 400 000 dollars pour la préparation et la protection de ses systèmes informatiques en vue du passage de 1999 à 2000. Une équipe spéciale a été créée à cet effet. Tout s'est passé sans problème et aucun organe de l'Office n'a eu à souffrir du « bogue de l'an 2000 ».

9. L'Office a continué de travailler en coopération avec les Gouvernements de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne ainsi qu'avec l'Autorité palestinienne à la prestation de services aux réfugiés de Palestine. Il a travaillé avec Israël, lorsqu'il y avait lieu, sur plusieurs questions liées à ses opérations en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Il a continué d'interpeller les autorités israéliennes concernant les limitations imposées à ses opérations du fait, entre autres, des restrictions des mouvements du personnel et des biens entre la Cisjordanie et Gaza d'une part et Israël d'autre part (voir chap. IV ci-dessous). Les autorités hôtes ont apporté une assistance aux réfugiés parallèlement aux services de l'Office. Celui-ci a apprécié à sa juste valeur le ferme soutien dont il a bénéficié de la part des autorités hôtes, et en particulier leurs efforts visant à faire connaître et à résoudre ses difficultés financières persistantes. Par ailleurs, la Ligue des États arabes a réaffirmé son soutien à l'action de l'Office et a prié instamment ses États membres et d'autres États d'augmenter leurs contributions à son budget.

10. L'Autorité palestinienne a continué de faciliter l'action de l'Office dans le Territoire palestinien occupé, notamment dans les zones autonomes, leurs programmes respectifs donnant lieu à une coopération importante en matière de planification, de définition des politiques et de prestation de services. La façon dont les institutions palestiniennes ont continué de se développer au cours de la période considérée a contribué dans une mesure déterminante à diversifier et à élargir cette coopération. L'hôpital européen de Gaza, construit sous la supervision de l'Office avec un financement de la Communauté européenne, en offre un exemple. Au milieu de 1999, à l'issue de contacts entre l'Office, l'Autorité palestinienne et la Communauté européenne, une équipe internationale de gestion a été chargée de surveiller les travaux pour permettre

l'ouverture de l'hôpital (voir par. 207 ci-dessous). En raison des problèmes financiers de l'Office, il n'a pas été possible d'avancer dans l'harmonisation de certains services en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, en particulier des cycles de l'enseignement (voir par. 37 ci-dessous). Des pourparlers à haut niveau entre l'Office et l'Autorité palestinienne ont permis de résoudre partiellement la question du remboursement par l'Autorité palestinienne des paiements effectués par l'Office au titre de la taxe sur la valeur ajoutée. À l'issue d'une réunion avec le Ministre palestinien des finances au début de 2000, l'Autorité palestinienne a remboursé les montants non réglés au titre de la taxe sur la valeur ajoutée pour 1999 pour la zone d'opérations de Gaza uniquement. À la fin de juin 2000, ces redevances avaient atteint une valeur cumulée de quelque 23,3 millions de dollars. Ces arriérés, ainsi que d'autres engagements non réglés ajoutaient encore à la précarité de la situation de l'Office et menaçaient de désorganiser la prestation des services essentiels. Dans diverses instances, les principaux donateurs de l'Office ont fait valoir qu'il fallait d'urgence résoudre la question du remboursement de la TVA et d'autres redevances. L'Office s'est tout particulièrement efforcé de régler un vieux litige relatif à des participations aux frais effectués par des réfugiés à l'hôpital de Qalqilya, en Cisjordanie, qui est dirigé par l'Office. Un accord a été conclu en avril 2000, ce qui a permis de faire avancer les travaux de construction d'une nouvelle aile pédiatrique et de reprendre la pratique de la participation aux frais (par. 191 ci-dessous). L'Office s'est joint à la communauté palestinienne et à l'Autorité palestinienne pour accueillir le pape Jean-Paul II lors de sa visite au camp de Dheisheh, près de Bethléem, en mars 2000.

11. Pendant une grande partie de la période considérée, la situation est restée tendue en Cisjordanie, des accrochages opposant de façon intermittente les Palestiniens aux Forces israéliennes de défense, les Palestiniens aux colons israéliens et les résidents palestiniens aux Forces de sécurité palestiniennes. Les incidents les plus sérieux ont eu lieu le 15 mai 2000, lors des manifestations de protestation organisées par les Palestiniens à l'occasion du cinquante-deuxième anniversaire de la création de l'État d'Israël. De violents affrontements ont éclaté dans de nombreuses zones de la Cisjordanie entre, d'une part, les Forces israéliennes de défense et les colons israéliens, et, d'autre part, les forces de sécurité et les civils palestiniens, causant la mort de six Palestiniens et faisant plusieurs centaines de

blesés pendant les six jours de troubles qui ont suivi. Le nombre de blessés israéliens a été estimé à 45. Invoquant des raisons de sécurité, les autorités israéliennes ont maintenu le bouclage total de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, ainsi que le bouclage de plusieurs localités de la Cisjordanie, quoique moins souvent que durant la précédente période (voir par. 109 et 110 ci-dessous). La Cisjordanie est restée divisée en zones non contiguës : la zone A, contrôlée entièrement par les Palestiniens, la zone B, contrôlée par les Palestiniens sur le plan civil mais par les Israéliens sur le plan de la sécurité, et la zone C, contrôlée entièrement par les Israéliens, sauf pour les questions civiles n'ayant pas un aspect territorial. Les Israéliens ont procédé à un nouveau redéploiement à partir de la Cisjordanie en mars 2000, conformément au mémorandum de Wye, d'octobre 1998, qui donnait aux Palestiniens un contrôle total sur environ 18 % (« Zone A ») et partiel sur environ 25 % (« Zone B ») de la Cisjordanie.

12. Les conditions socioéconomiques sont restées difficiles dans la bande de Gaza, dont les habitants sont lourdement tributaires des emplois qu'ils peuvent trouver en Israël. Sur le plan de la sécurité, la situation a été d'une façon générale moins tendue dans la bande de Gaza qu'en Cisjordanie, bien que des accrochages intermittents sans gravité aient opposé les Forces israéliennes de défense à leurs homologues palestiniennes et les Palestiniens aux colons israéliens. Les Palestiniens ont protesté contre l'expansion ininterrompue des colonies de peuplement israéliennes dans le Bloc Katif et le renforcement des positions des Forces israéliennes de défense qui leur sont proches au cours de la première moitié de 2000.

13. Les échanges de main-d'oeuvre et de produits entre Israël d'une part et la Cisjordanie et la bande de Gaza d'autre part ont été plus importants en 1999 qu'en 1998. L'ouverture d'un couloir de sécurité entre la Cisjordanie et Gaza, le 18 octobre 1999, a facilité les communications et les déplacements entre les deux zones, bien que le système de permis reste un obstacle à la libre circulation. Le produit intérieur brut et le produit national brut réels de la Cisjordanie et de la bande de Gaza ont augmenté d'environ 6 et 7 % respectivement en 1999. Malgré cette modeste reprise économique, les réfugiés restent parmi les membres les plus pauvres de la société palestinienne, en particulier dans la bande de Gaza où l'on estime que 40 % de la population vivent dans la pauvreté. Comme les réfugiés immatriculés représentent les trois quarts de la popula-

tion, la plus forte proportion de toutes les zones d'opérations, l'Office a été l'un des principaux fournisseurs de services aux habitants de la bande de Gaza. Il s'est efforcé d'adoucir le sort des réfugiés en leur offrant toute une gamme de services sociaux (voir par. 57 ci-dessous) et des activités génératrices de revenu conçues pour les plus pauvres et les plus défavorisés. Pour 2000, le budget du programme ordinaire de l'Office représentait 85,4 millions de dollars pour la bande de Gaza (103,5 millions de dollars en 1999) et 48,4 millions de dollars pour la Cisjordanie (56,1 millions de dollars en 1999).

14. Les réfugiés palestiniens sont plus nombreux en Jordanie que dans les autres zones d'opérations. La majorité d'entre eux y sont citoyens de plein droit, ce qui leur donne accès aux services publics et à l'aide au développement. Les relations et la coopération entre l'Office et le Gouvernement sont restées excellentes. Selon le Gouvernement, les dépenses engagées par la Jordanie en faveur des réfugiés et déplacés palestiniens ont atteint 380,4 millions de dollars au cours de la période considérée, les principaux postes de dépense étant l'éducation, les loyers et services publics, les subventions et rations, les services dans les camps, les soins de santé, la sécurité publique et les services sociaux. Le budget du programme ordinaire de l'Office pour 2000 dans la zone d'opérations de la Jordanie était de 70,7 millions de dollars (75 millions de dollars en 1999).

15. Les réfugiés palestiniens au Liban, qui étaient parmi les plus défavorisés de toutes les zones d'opération, ont connu des conditions de vie et de logement difficiles, des restrictions de leurs mouvements et un chômage élevé. On a pu constater l'ampleur des difficultés socioéconomiques au pourcentage élevé des cas particulièrement nécessiteux immatriculés auprès de l'Office (voir par. 160 ci-dessous). L'Office est resté le principal fournisseur de services d'éducation de base, de services de santé, d'aide d'urgence et de services sociaux aux réfugiés palestiniens, qui n'ont qu'un accès limité aux services publics et pour qui les services privés sont trop coûteux. Les autorités libanaises ont continué d'interdire la construction dans certains camps de réfugiés; dans d'autres, l'entrée de matériaux de construction et les travaux étaient subordonnés à une autorisation des autorités militaires, qui n'était pas toujours accordée. L'un des projets de l'Office a été retardé durant la période considérée en raison de ces mesures. Des tensions internes entre Palestiniens ont

entraîné plusieurs homicides et d'autres incidents violents à l'intérieur des camps. Les opérations de l'Office ont pu continuer malgré les événements survenus au Sud-Liban, bien que des bombardements aériens dans d'autres régions du Liban par les forces aériennes israéliennes aient parfois interrompue les opérations dans la région de Beyrouth. L'Office a continué d'avoir des relations constructives avec le Gouvernement libanais. Le budget du programme ordinaire de l'Office pour 2000 pour la zone d'opérations du Liban était de 43,5 millions de dollars (46,6 millions de dollars en 1999).

16. Les bonnes relations de coopération de l'Office et du Gouvernement de la République arabe syrienne pour la prestation de services aux réfugiés se sont poursuivies pendant la période considérée. Le Président Hafez al-Assad est décédé en juin 2000 après avoir été au pouvoir pendant environ 30 ans et son fils, Bashar al-Assad, lui a succédé. Les réfugiés palestiniens ont pu tirer parti de la politique syrienne consistant à leur donner un accès sans réserve aux services gouvernementaux. L'Office s'est réjoui de la décision du Gouvernement de reconnaître les diplômes délivrés par son centre de formation professionnelle car elle devrait améliorer les perspectives d'emploi des réfugiés palestiniens. L'Office et le Gouvernement syrien ont travaillé en étroite collaboration, entre autres, à planifier l'amélioration des services d'hygiène du milieu pour les réfugiés palestiniens (voir par. 174). Le Gouvernement a déclaré avoir dépensé pour les réfugiés palestiniens, pendant la période considérée, environ 58,8 millions de dollars pour l'éducation, les services sociaux, les services sanitaires, le logement et les services publics, la sécurité, les coûts de l'approvisionnement et l'administration. Le budget du programme ordinaire de l'Office pour 2000 pour la Syrie s'est élevé à 21,7 millions de dollars (23,8 millions de dollars en 1999).

17. L'Office a gardé des liens étroits avec plusieurs organismes des Nations Unies, notamment le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En outre, il a travaillé en coopération avec des organisations non gouvernementales locales et

internationales dans les cinq zones d'opérations. Pour s'acquitter de ses obligations en tant que responsable des Nations Unies pour la sécurité et la protection en général du personnel des Nations Unies et de leurs familles en Israël, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, l'Office est resté en contact avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Il a également participé aux initiatives multilatérales de coordination de l'aide fournie à la Cisjordanie et à la bande de Gaza entreprises avec l'appui du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et du Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne.

18. Les résultats obtenus par l'Office pendant la période considérée ont été satisfaisants, compte tenu des problèmes de financement. D'une façon générale, l'Office a réussi à maintenir le niveau de ses services d'éducation et de santé, bien qu'une pression croissante se soit exercée sur le personnel et les infrastructures, donnant lieu à des taux d'encadrement enseignant/étudiant et médecin/patient inférieurs au niveau acceptable, à un surpeuplement des hôpitaux et des salles de classe et à une insuffisance générale de moyens pour maintenir l'essentiel en état (les résultats obtenus par programme sont examinés plus en détail au chapitre II). L'Office est resté un agent de stabilité dans un environnement régional difficile. La recherche de rendement et d'efficacité dans la prestation des services est restée sa première priorité.

## Chapitre II

### Évolution générale des programmes de l'Office

#### A. Éducation

19. *Objectifs.* La mission du programme d'éducation est d'aider les enfants et adolescents palestiniens réfugiés à acquérir les connaissances et les compétences de base qui leur sont nécessaires pour devenir des membres productifs de leur communauté, en tenant compte de leurs besoins, de leur identité et de leur patrimoine culturel et en leur enseignant à tolérer les individus et les groupes avec lesquels ils diffèrent au nom de l'interdépendance qui les unit, de les doter de moyens efficaces de faire face aux défis et aux incertitudes

multiples d'un monde en rapide mutation, et de bien se défendre dans l'enseignement supérieur et sur le marché du travail. Le Département de l'éducation a rempli sa mission par le biais de ses trois principaux sous-programmes : enseignement général, formation pédagogique et enseignement professionnel et technique, outre sa contribution au sous-programme de bourses destinées aux étudiants souhaitant poursuivre leurs études.

20. *Enseignement primaire et primaire supérieur.* Le programme d'éducation de base de l'Office comprend un cycle primaire de six ans et un cycle primaire supérieur de trois ou quatre ans, en fonction du système appliqué par les autorités du pays d'accueil. Durant l'année 1999/2000, les 637 écoles gérées par l'Office dans les cinq zones d'opérations ont accueilli au total 466 955 élèves (voir annexe I, tableau 4). Le nombre total des élèves scolarisés a augmenté de 2,1 %, soit 9 606 élèves, par rapport à l'année scolaire 1998/1999. Toutefois, cette croissance a été inégalement répartie : si elle est restée forte dans la bande de Gaza (6 %), elle est restée modérée en Cisjordanie et au Liban (3,6 et 0,03 % respectivement) et la République arabe syrienne et la Jordanie ont enregistré une croissance négative (avec une baisse de 0,6 % et 1 % respectivement). Cette hausse générale est imputable à l'accroissement naturel de la population réfugiée, mais d'autres facteurs sont également intervenus, notamment les déplacements de familles palestiniennes dans les zones d'opérations, en particulier de la Jordanie vers la bande de Gaza, le transfert d'élèves réfugiés d'écoles de l'Office à des écoles publiques en Jordanie et le transfert d'élèves réfugiés d'écoles privées à des écoles de l'Office au Liban. Les écoles des zones d'opérations de la Jordanie et de la bande de Gaza ont accueilli chacune un tiers environ du nombre total d'élèves inscrits dans les établissements de l'Office, le dernier tiers étant réparti dans les trois autres zones. Le système scolaire de l'Office a continué de maintenir une stricte égalité entre les sexes, 50 % des élèves inscrits étant des filles. En application d'accords d'échanges conclus avec les autorités d'accueil en vue d'assurer un enseignement scolaire dans les régions les plus éloignées, 173 096 élèves réfugiés auraient été inscrits dans les écoles publiques et privées du cycle primaire et primaire supérieur. Environ 48 411 élèves non réfugiés fréquentaient des écoles de l'Office aux niveaux primaire et primaire supérieur.

21. *Enseignement secondaire.* L'Office a pu assurer quelques classes d'enseignement secondaire dans la zone du Liban, aux seules fins de remédier au faible nombre de places dont bénéficient les réfugiés palestiniens dans les écoles publiques, les frais d'inscription dans les écoles privées étant prohibitifs. Les trois établissements secondaires de Burj el-Barajneh, Ein el-Hilweh et Rashidieh ont accueilli 1 696 élèves au total (voir par. 148 ci-dessous). Selon les estimations de l'Office, quelque 67 100 élèves réfugiés étudiaient dans des écoles secondaires publiques et privées des différentes zones.

22. *Écoles.* L'Office devra apporter des améliorations notables à ses établissements scolaires pour être en mesure d'accueillir de nouveaux élèves et d'offrir un cadre propice à l'apprentissage. Malgré les bons résultats obtenus dans le cadre du Programme pour la mise en œuvre de la paix, la capacité du système éducatif de l'Office n'augmente pas au même rythme que les effectifs. Entre 1993/1994 et 1999/2000, le nombre de bâtiments scolaires s'est accru de 2,4 %. En outre, de nombreuses écoles construites dans les années 50 et 60 se sont dégradées à un tel point qu'il est plus économique de les remplacer que de les réparer; ce problème est exacerbé par le manque de ressources nécessaires pour entretenir correctement les établissements, en particulier dans la zone de Gaza. Le système d'éducation de l'Office est toujours surchargé, le nombre moyen d'élèves par classe dans l'ensemble des établissements atteignant 44 en 1999/2000. C'est dans la bande de Gaza que le taux d'occupation était le plus élevé (50) et en Cisjordanie le plus bas (38 environ). L'Office s'est malgré tout efforcé de remédier au manque d'infrastructures en mobilisant des fonds au profit de projets d'amélioration et d'expansion des locaux, en particulier dans le cadre du Programme pour la mise en œuvre de la paix. Le nombre d'écoles gérées par l'Office a diminué, passant de 650 en 1998/1999 à 640 en 1999/2000, du fait de la construction de nouveaux locaux propres à accueillir un plus grand nombre d'élèves dans un plus petit nombre d'établissements. Les travaux réalisés dans le cadre du Programme pour la mise en œuvre de la paix ont contribué à la réduction des frais de fonctionnement des écoles grâce aux économies réalisées au titre des postes d'enseignants et de chefs d'établissement et ont permis d'offrir un meilleur cadre scolaire aux enfants réfugiés palestiniens, autorisant ainsi un meilleur rapport coût-efficacité. Durant la période considérée, l'Office a achevé la construction de 12 bâtiments scolaires, 32 salles de classe supplémen-

taires pour éviter que les locaux disponibles accueillent une troisième classe par roulement et pour remplacer les classes devenues insalubres, et trois salles spécialisées. Par ailleurs, huit blocs sanitaires et deux citernes d'eau ont été construits et neuf bâtiments scolaires et 12 salles de classe sont en construction.

23. *Système des classes alternées.* Face à l'augmentation continue des effectifs résultant de la croissance démographique et à la difficulté de construire de nouveaux locaux faute de ressources, l'Office a dû adopter le système consistant à héberger deux écoles, administrées séparément, dans un même bâtiment et à faire travailler leurs élèves en alternance. L'Office avait espéré réduire le nombre d'écoles fonctionnant selon ce principe. Malgré le programme élargi de construction d'écoles entrepris depuis 1993 dans le cadre du Programme pour la mise en œuvre de la paix, aucune amélioration notable n'a été enregistrée quant au pourcentage d'établissements soumis à ce régime entre les années scolaires 1992/1993 (75 %) et 1999/2000 (72,2 %). L'Office continue d'établir une grande partie de ses prévisions sur la base du système de classes alternées pour éviter d'avoir à faire utiliser les locaux par un troisième groupe d'élèves, ce qui aurait pour conséquence de réduire le temps d'enseignement, de limiter les activités extrascolaires et d'accroître les dépenses d'entretien. Toutefois, dans la mesure du possible, il continuera de fonctionner sans le système de l'alternance.

24. *Location de bâtiments scolaires.* L'Office a déjà été contraint d'accueillir des élèves dans des bâtiments loués, pour la plupart situés en dehors des camps de réfugiés. N'ayant pas été conçus à cet effet, ces locaux n'offraient pas en général l'espace approprié pour des salles de classe, des bibliothèques, des laboratoires, des salles d'ordinateurs ou des terrains de jeux et n'étaient pas suffisamment éclairés et ventilés. Les élèves et les enseignants étaient donc à l'étroit, et les coûts étaient d'autant plus élevés que les salles étaient trop petites pour accueillir le nombre optimal d'élèves. En 1999/2000, le taux d'occupation des classes dans les locaux loués était de 31 en moyenne, contre 46 dans les écoles construites par l'Office. Le remplacement des locaux loués par des écoles construites selon le cahier des charges de l'Office permettrait d'offrir un milieu beaucoup plus propice à l'apprentissage et d'améliorer le rapport coût-efficacité étant donné qu'il serait possible d'accueillir un plus grand nombre d'élèves pour un même nombre d'enseignants et d'administrateurs. En

conséquence, l'Office s'est fixé comme objectif de remplacer tous les locaux loués par des écoles construites selon son cahier des charges, sous réserve de l'obtention des ressources et des terrains nécessaires. Grâce au Programme pour la mise en œuvre de la paix, l'Office a réussi à ramener le nombre de bâtiments loués de 94 en 1993/1994 à 71 en 1999/2000, soit une baisse de 24,4 %. Les 71 bâtiments loués abritaient 98 écoles, et c'est au Liban et en Cisjordanie qu'ils représentaient la plus forte proportion d'écoles gérées par l'Office, en raison de la dispersion géographique des réfugiés de Palestine dans ces deux zones.

25. *Réforme de l'enseignement par les pays d'accueil.* Comme l'Office a continué d'aligner son programme d'éducation sur ceux des pays d'accueil, dès que les autorités locales modifient leurs programmes d'enseignement, l'Office doit introduire des modifications similaires dans ses écoles. Le problème le plus important à cet égard est la prolongation du cycle d'enseignement primaire de neuf à 10 ans en Cisjordanie et à Gaza, que l'Office n'a pas pu suivre ne disposant pas des ressources nécessaires. L'Autorité palestinienne a continué d'accueillir des élèves de dixième année dans ses écoles. Un nouveau programme palestinien doit être introduit en 2000/2001 pour remplacer le programme jordanien en Cisjordanie et le programme égyptien à Gaza. En République arabe syrienne, le plan d'études, les programmes d'enseignement et les manuels des cycles primaire et préparatoire sont progressivement rénovés. Le nouveau programme des classes de troisième année du cycle primaire a été intégralement appliqué dans les écoles de l'Office en 1999/2000 et celui des classes de quatrième année a été introduit partiellement tant dans les écoles de l'Office que dans les écoles publiques pendant la même période. Au Liban, on a rénové le système d'enseignement, les programmes et les manuels des classes du cycle primaire, primaire supérieur et secondaire en 1998/1999. Les nouveaux programmes ont été appliqués dans toutes les classes de première, quatrième, septième et dixième années de l'Office en 1998/1999 et dans toutes les classes de deuxième, cinquième, huitième et onzième année en 1999/2000. L'achat de tous les nouveaux manuels destinés aux écoles de l'Office a été financé soit par prélèvement sur le budget ordinaire, soit au moyen de fonds alloués par des donateurs à des projets, et les enseignants concernés ont été formés aux nouveaux programmes. Dans les écoles publiques jordaniennes, des cours d'informatique ont été introduits dans les classes de huitième, neuvième et dixième année du cy-

cle primaire supérieur. L'office n'a introduit l'informatique que dans les classes de dixième année faute de ressources suffisantes.

26. *Enseignement de la tolérance et du règlement des différends.* En juin 2000, l'Office a lancé un projet financé par des donateurs afin d'appuyer et de renforcer encore les efforts qu'il déploie pour promouvoir l'idée et le principe des droits fondamentaux de l'homme, mieux faire comprendre l'importance de la tolérance et former les enfants et les adolescents palestiniens réfugiés aux moyens non violents de régler les différends, en mettant l'accent sur les techniques de médiation par les pairs. Ce projet devait être mis en œuvre à titre expérimental en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Pour optimiser les retombées de ce projet, on a inclus un sous-projet sur la médiation par les pairs, lequel visait à intensifier et à étendre les travaux déjà entrepris à Gaza par une organisation non gouvernementale, Search for Common Ground, et par le Centre palestinien pour le règlement des différends intercommunautaires. Ce projet s'adressait en particulier aux élèves de cinquième, sixième, septième et huitième année, à leurs enseignants et à leurs chefs d'établissement, ainsi qu'aux responsables des disciplines concernées. Une équipe de projet constituée du coordonnateur du projet, de membres du personnel enseignant du Siège (Amman) et des deux zones (Gaza et Cisjordanie) ainsi que de consultants locaux devaient travailler ensemble à la planification, à l'exécution et à l'évaluation du projet. Le projet devrait durer un an et le montant total du budget requis est de 840 128 dollars des États-Unis.

27. *Cours de rattrapage et enseignement spécial.* L'Office a continué de mettre en œuvre des programmes sur mesure visant à améliorer les résultats des élèves et à permettre à ceux qui ont des difficultés d'assimilation de tirer pleinement parti des cours d'enseignement général qu'il dispense. Les mesures prises comportent notamment l'organisation de cours de rattrapage, d'heures de cours supplémentaires facultatives et de programmes audiovisuels ainsi que l'utilisation de moyens pédagogiques destinés à enrichir les programmes et de dossiers d'auto-enseignement. En 1999/2000, 650 élèves lents, 814 élèves ayant besoin de cours de rattrapage, 9 enfants aveugles et 32 enfants sourds ont pu en bénéficier. Vu la difficulté de financer durablement un projet d'éducation spécialisée, l'Office a essayé de venir en aide à tous les élèves ayant des difficultés sans engager

de dépenses supplémentaires, en se servant des ressources et des compétences disponibles.

28. *Conseils scolaires.* Des conseils scolaires ont été créés dans toutes les écoles de l'Office dans les cinq zones d'opérations. Chacun est composé de 10 membres, à savoir le directeur (qui préside), trois enseignants, trois membres représentant la société locale et trois élèves. Ces conseils ont été créés pour organiser la coopération entre les écoles et la société locale, promouvoir le rôle de l'école au sein de la communauté locale et employer au mieux les ressources de l'école et de la collectivité concernée.

29. *Formation professionnelle et technique.* En 1999/2000, les huit centres de formation professionnelle et technique de l'Office dans les cinq zones d'opérations ont accueilli au total 4 635 élèves, soit 20 de moins que l'année précédente (voir annexe I, tableau 5). Vingt-deux cours de formation professionnelle de deux ans de niveau primaire supérieur ont été proposés dans les domaines ci-après : bâtiment, électricité, électronique, mécanique et travail des métaux, et coiffure, confection et couture. Au niveau du primaire supérieur, 29 cours semi-professionnels ou techniques de deux ans ont été offerts aux jeunes gens et aux jeunes filles dans divers domaines techniques, paramédicaux et commerciaux. Les femmes représentaient 63,1 % des inscrits aux cours semi-professionnels ou techniques en 1999/2000, et 31,7 % de l'effectif global. La teneur des cours varie selon les centres en fonction des besoins du marché local du travail et des possibilités de formation offertes par d'autres établissements. En raison de ses difficultés financières, l'Office n'a pas pu ouvrir de nouveaux cours ni accroître la capacité des cours existants sans en supprimer d'autres. Trois nouveaux cours ont été introduits en 1999/2000 : une formation d'aide-orthophoniste a remplacé la formation de technicienne de laboratoire médical au centre de formation pour femmes de Ramallah, un cours de graphisme a remplacé le cours de forgeage au centre de formation de Gaza et un cours d'électronique industrielle a remplacé le cours de dessin industriel au centre de formation de Wadi Seer. Outre le cours de formation de deux ans (le principal moyen de préparation à l'emploi utilisé par l'Office), les centres de l'Office au Liban, en Cisjordanie et à Gaza ont offert des stages de 4 à 56 semaines, organisés sur une base ponctuelle en coopération avec des organisations non gouvernementales ou l'Autorité palestinienne. Durant l'année 1999/2000, 229 stagiaires se sont inscrits dans 12 cours

recouvrant les disciplines suivantes : fabrication de l'aluminium, hébreu, informatique, entretien des systèmes de chauffage solaire, mécanique, entretien des moteurs de faible cylindrée, maçonnerie, photographie, conception assistée par ordinateur (AUTO-CAD), installation de Windows Network (NT), plomberie et chauffage, entretien du matériel de bureau et initiation à l'informatique. L'Office a également financé la participation de 26 réfugiés palestiniens à des cours de formation professionnelle dans des établissements privés au Liban, principalement au moyen de crédits affectés à des projets. L'Office a réalisé des enquêtes qui ont montré que 80,4 % des étudiants sortis diplômés de ses centres de formation avaient trouvé un emploi en 1999. Plusieurs projets de construction, d'équipement, de rénovation ou de modernisation d'ateliers et autres locaux de formation ont été achevés ou étaient en cours durant la période considérée. En outre, grâce à des fonds alloués à des projets, l'Office a installé des centres informatiques dans tous les établissements de formation.

30. *Cours de formation.* Les huit centres de formation de l'Office ont offert 22 cours de formation professionnelle : mécanique diesel/matériels de génie civil, mécanique automobile, carrosserie, mécanique diesel/machines agricoles, électricité générale, électricité automobile, métiers du bâtiment, menuiserie et ébénisterie, finition et décoration des bâtiments, réfrigération et climatisation, plomberie et chauffage central, entretien du matériel de bureau, réparation de postes de radio et de télévision, forgeage et soudage, travail des tôles, soudage et fabrication de tubes, usinage/soudage et travail de l'aluminium, entretien des machines, montage/usinage (entretien), couture, confection et coiffure et soins esthétiques. Par ailleurs, 29 cours de formation technique/semi-professionnelle étaient proposés aux élèves dans les domaines suivants : programmation et base de données, systèmes informatiques, métier d'aide-architectes, architecture, dessin industriel, métiers, fabrication de céramiques, décoration intérieure, ingénierie, graphisme, métier d'aide-ingénieur du génie civil, génie civil, arpentage, électronique industrielle, commande électronique et applications informatiques, gestion des entreprises, pratiques commerciales et emplois de bureau, secrétariat et gestion administrative, techniques de commercialisation et gestion financière, métiers de préparateur en pharmacie, de laborantin et d'infirmier, hygiène dentaire, secrétariat médical et gestion des dossiers médicaux, physiothérapie, métier d'aide-orthophoniste et

d'assistant social, enseignement préscolaire, économie domestique et gestion d'institutions. Afin de mieux adapter les sous-programmes d'enseignement et de formation professionnelle et technique à la conjoncture et aux besoins du marché du travail, et pour renforcer les liens existant entre l'industrie et les employeurs, l'Office a constitué une équipe de conseillers au siège et des comités consultatifs et des unités du service mobile sur le terrain. L'équipe de conseillers se composait de représentants de plusieurs institutions, de sociétés du secteur privé et d'organisations non gouvernementales ainsi que de plusieurs agents de l'Office en poste au siège ou sur le terrain. Des comités consultatifs et des unités du service mobile ont également été créées dans chacun des huit centres de formation.

31. *Formation pédagogique.* Les trois antennes de la faculté des sciences de l'éducation en Jordanie et en Cisjordanie ont continué à dispenser une formation en cours d'emploi ou préalable à l'emploi débouchant sur un premier grade universitaire, dans le cadre du processus de recyclage du personnel enseignant de l'Office qui vise à s'aligner sur les réformes de l'enseignement lancées par le Gouvernement jordanien et l'Autorité palestinienne. Le programme de formation avant l'emploi, d'une durée de quatre ans, qui débouche sur un diplôme universitaire de pédagogie, d'arabe, d'anglais, de mathématiques, de sciences, d'enseignement professionnel d'éducation physique ou d'études islamiques, a accueilli 976 diplômés du secondaire, dont 715 femmes, dans le centre de formation d'Amman et dans les centres de formation pour hommes et pour femmes de Ramallah. Le programme de formation en cours d'emploi, d'une durée de trois ans, a été proposé dans le centre de formation d'Amman uniquement, à 407 enseignants de l'Office titulaires d'un diplôme de pédagogie décerné au terme de deux ans d'études, dont 235 femmes, afin de compléter leur formation universitaire du premier degré avec une spécialisation en pédagogie, arabe ou études islamiques, conformément aux conditions requises par les autorités jordaniennes (voir annexe I, tableau 5). Durant la période considérée, 194 stagiaires suivant une formation avant l'emploi et 223 stagiaires suivant une formation en cours d'emploi ont obtenu une licence. Sur les 164 étudiants du programme de formation avant l'emploi qui avaient déjà obtenu un diplôme en 1997/1998, 38 avaient été recrutés par l'Office en 1998/1999 pour satisfaire aux besoins en personnel des zones d'opérations de Cisjordanie et de Jordanie.

32. *Institut des sciences de l'éducation.* En plus du programme de formation pédagogique, l'Office a continué d'améliorer les compétences professionnelles de ses enseignants, principaux et directeurs d'école, grâce à son programme de formation en cours d'emploi dans le cadre de l'Institut des sciences de l'éducation UNRWA/UNESCO. Cette formation a été dispensée avec la coopération des cinq centres de formation pédagogique. En 1999/2000, 1 048 enseignants, principaux et directeurs d'école des cinq zones d'opérations ont participé à cette formation en cours d'emploi. Il s'agissait de cours de un à deux ans pour 548 des stagiaires, tandis que les 500 autres stagiaires étaient de nouveaux enseignants recrutés conformément au nouveau règlement du personnel de l'Office ou des enseignants contractuels titularisés. Outre les stages organisés par l'Institut, plusieurs autres cours ont été donnés sur une base ponctuelle dans les zones d'opérations. D'autre part, de nombreux instituteurs, principaux et directeurs d'école ont continué de se former dans les universités locales à leur propre initiative.

33. *Bourses universitaires.* En 1997/1998, l'Office a dû cesser de verser des subventions tirées du budget ordinaire au sous-programme de bourses, en raison des difficultés financières. Néanmoins, il a continué d'aider certains étudiants avec des fonds destinés aux projets et continuera de le faire jusqu'à ce que les intéressés obtiennent leur diplôme. En 1999/2000, au total 176 étudiants ont obtenu leur diplôme et 17 ont échoué; le nombre d'étudiants qui poursuivaient leurs études étaient de 673, dont 305 femmes. Les étudiants étaient répartis dans 37 universités de 11 pays du Moyen-Orient. Les principaux domaines d'études des boursiers sont les suivants : ingénierie (27 %), médecine (30 %), pharmacie (20 %) et dentisterie (11 %), les autres spécialisations représentant les 12 % restants. Le montant annuel des bourses était compris entre 200 et 1 000 dollars, en fonction des frais d'inscription.

34. *Placement et orientation professionnelle.* L'Office a cherché à faciliter l'accès à l'emploi des réfugiés de Palestine formés par ses centres de formation et d'autres établissements, tant sur le plan local qu'à l'étranger. Des services de conseils et d'orientation professionnelle ont été offerts aux élèves des écoles primaires de l'Office et des écoles secondaires publiques pour leur faire connaître les possibilités offertes par les centres de formation de l'Office et les aider à choisir un métier. L'Office a continué de suivre les possibilités d'emploi de ses diplômés et leur car-

rière professionnelle après le premier emploi. Sur les 2 531 élèves sortis des centres de formation de l'Office en 1997/1998, 2 035, soit 80,4 % avaient un emploi en 1999. Les bureaux de placement et d'orientation professionnelle de l'Office ont facilité le travail des recruteurs, aidé à trouver des candidats ayant les compétences voulues et informé les candidats des possibilités d'emploi. En outre, l'Office a fait des enquêtes périodiques sur la demande de main-d'oeuvre afin de mieux adapter ses cours de formation aux exigences du marché du travail.

35. *Budget-programme et gestion.* L'enseignement est resté le principal domaine d'activité de l'Office, les 14 485 membres du personnel enseignant (y compris les professeurs, les chefs d'établissement, les surveillants et les cadres administratifs mais sans compter le personnel d'appui) représentant 66 % environ de l'ensemble de ses effectifs. Le projet de budget de l'enseignement pour l'exercice biennal 2000-2001 s'élève à 328,3 millions de dollars pour les programmes ordinaires, soit 54 % environ du montant total du budget de l'Office pour cette période. Les prévisions budgétaires pour 2000-2001 au titre des projets d'enseignement sont de 62,4 millions de dollars. En 1999, les dépenses effectives encourues se sont élevées à 154,9 millions de dollars, soit 56,7 % du total des dépenses de l'Office. Dans toutes les zones d'opérations, à l'exception de Gaza, on a demandé aux élèves et aux stagiaires des contributions symboliques et facultatives pour améliorer l'équipement et les installations des écoles et centres de formation. Le total des contributions ainsi reçues en 1999/2000 était de 854 369 dollars. Les communautés ont aussi soutenu le programme d'enseignement avec des dons de matériel, de mobilier et de fournitures, notamment de photocopieuses, de magnétophones, de magnétoscopes, de rétroprojecteurs, de micro-ordinateurs, d'imprimantes et d'autres dons représentant environ 948 295 dollars.

36. *Projets spéciaux.* En coordination et en coopération avec une équipe de consultants du Royaume-Uni et des cadres enseignants en poste au siège ou sur le terrain, l'Office a achevé l'élaboration d'un plan de développement quinquennal (2000-2004) concernant la planification de l'enseignement, la formation du personnel et des cadres, l'enseignement professionnel et technique, l'informatique de gestion dans le domaine de l'enseignement, les questions de personnel et le financement. Les activités ont démarré en janvier 2000 et des projets spéciaux établis sur les conseils des

consultants devaient être bientôt mis en œuvre grâce à des fonds alloués spécialement à cet effet. L'institut d'informatique pour centres de formation professionnelle a continué de bien fonctionner pendant l'année, notamment grâce à la constitution d'une équipe de consultants au siège et de comités consultatifs dans les centres concernés, afin de mettre au point des programmes d'enseignement professionnel et technique, des matériels didactiques et des programmes de travail. On espérait que cette initiative permettrait une meilleure adéquation de l'enseignement aux exigences du marché du travail.

37. *Incidences de l'insuffisance du financement.* Comme on n'a cessé de l'observer depuis 1993, l'insuffisance du financement disponible a surtout compromis la capacité du programme d'enseignement à se développer au même rythme que la population bénéficiaire. Il en a notamment résulté une réduction des interactions entre enseignants et élèves, un alourdissement de la charge de travail du corps enseignant et des surveillants et des difficultés pour le recrutement d'enseignants qualifiés selon le nouveau barème de traitements. Les difficultés financières ont aussi empêché l'Office de s'aligner sur les réformes de l'enseignement introduites par les autorités des pays d'accueil, notamment l'introduction d'une dixième année d'enseignement du premier cycle en Cisjordanie et à Gaza, ce qui a accru l'écart entre le système éducatif de l'Office et celui de ces pays et compromis les efforts d'harmonisation en cours.

38. *Coopération avec les autorités.* L'Office a continué d'aligner son programme d'enseignement de base sur ceux des pays d'accueil. Le personnel enseignant de l'Office a continué de participer à toutes les principales activités de développement de l'enseignement des autorités locales dans tous les domaines. L'Office et les pays hôtes ont fait un gros effort de collaboration en vue de la réforme des programmes dans les systèmes scolaires nationaux. En Cisjordanie et à Gaza, le Comité de coordination technique conjoint UNRWA/Ministère de l'éducation de l'Autorité palestinienne s'est réuni en novembre 1999 pour examiner un certain nombre de questions, dont celle des manuels, des bâtiments scolaires, de la formation en cours d'emploi des enseignants et des travaux d'élaboration d'un nouveau programme palestinien. L'Office a offert à l'Autorité palestinienne plusieurs programmes de formation des enseignants en cours d'emploi et les matériaux pédagogiques correspondants pouvant servir

aux programmes de même type gérés par l'Autorité. Le personnel de l'Institut de l'éducation a également formé des fonctionnaires du Ministère de l'éducation de l'Autorité palestinienne à l'utilisation de matériel audiovisuel. Par ailleurs, un nouveau comité de coopération technique a été créé entre l'Office et le Ministère de l'enseignement supérieur de l'Autorité palestinienne, lequel a tenu sa première réunion en novembre 1999. Le personnel de l'Office a également participé à l'élaboration du nouveau programme palestinien, à l'établissement d'une nouvelle stratégie de formation professionnelle et à la modernisation des programmes de formation de certains établissements communautaires. En Jordanie, le Chef du Programme d'éducation sur le terrain a siégé au Conseil national de l'éducation en qualité de membre de plein droit et, en Syrie, il a participé aux réunions organisées à l'intention de l'ensemble des directeurs de l'éducation.

39. *Coopération entre l'UNESCO et la Ligue des États arabes.* Le programme d'éducation de l'Office a été administré en coopération avec l'UNESCO, qui a mis à sa disposition sept administrateurs et spécialistes de haut niveau, dont son Directeur de l'éducation. Trois de ces administrateurs ont occupé des postes internationaux fournis à titre gracieux par l'UNESCO, qui a aussi financé le coût des quatre postes locaux. Des cadres enseignants ont participé à la Conférence régionale de l'UNESCO sur le thème « L'éducation pour tous d'ici à l'an 2000 » qui s'est tenue au Caire du 24 au 27 janvier 2000. Le Directeur de l'éducation a assisté à la réunion sectorielle de la Ligue des États arabes et de l'Organisation des Nations Unies sur le thème « Les jeunes et l'emploi », qui s'est tenue à Beyrouth du 23 au 26 mai 2000. La neuvième réunion annuelle de l'Office et du Conseil de la Ligue des États arabes sur l'éducation des enfants de Palestine s'est tenue au Caire en novembre 1999. Le Conseil s'est félicité des efforts déployés par l'Office pour fournir des services éducatifs aux enfants et aux adolescents palestiniens réfugiés en dépit de ses difficultés financières.

## B. Santé

40. *Objectifs.* La mission du programme de soins de santé de l'Office est de protéger, préserver et promouvoir la santé des réfugiés de Palestine et de répondre à leurs besoins fondamentaux en la matière, conformément aux principes de l'OMS et aux règles et normes des services de santé publique de la région. La stratégie

de l'Office a été axée sur la préservation de l'investissement durable réalisé dans les soins de santé primaires, sur l'amélioration de la qualité des services de santé de base fournis aux réfugiés de Palestine dans les limites des moyens disponibles et sur l'harmonisation des politiques et normes avec celles des gouvernements d'accueil et de l'Autorité palestinienne en matière de santé. Conformément à ses priorités, le programme continuera en 2000-2001 à appuyer et améliorer les services de soins de santé primaires, une attention particulière étant accordée à la santé maternelle et infantile et à la surveillance et au traitement des maladies; à réaliser de nouveaux progrès dans l'application de mesures rentables en utilisant des technologies appropriées telles que la mécanisation du matériel de ramassage et d'évacuation des déchets afin de réduire les dépenses récurrentes de personnel; à perfectionner le processus de renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer la valeur professionnelle du personnel au regard de critères définis et à tirer le meilleur parti des moyens financiers et humains limités dont le programme dispose; et à améliorer l'infrastructure sanitaire dans les camps de réfugiés, pour ce qui est de l'adduction d'eau, des systèmes d'égouts et du drainage, ainsi que la gestion des déchets solides, avec un financement de projet.

41. *Situation sanitaire.* Le profil démographique et épidémiologique des réfugiés de Palestine au début du siècle rappelait celui de nombreuses populations en transition, du point de vue de la situation sanitaire, d'un stade de développement à un stade développé, dont il présentait les caractéristiques à maints égards. Si la situation en ce qui concerne les maladies évitables par la vaccination était bien maîtrisée, la prévalence des maladies transmises par véhicules et par vecteurs était toujours élevée, et la morbidité et la mortalité dues à des maladies chroniques non contagieuses comme le diabète sucré et l'hypertension étaient en progression. Les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 15 ans représentaient environ 60 % de la population. Les taux bruts de natalité atteignaient jusqu'à 36 pour 1 000 de la population dans la bande de Gaza, 34 en Cisjordanie et environ 33 dans les autres zones d'opérations. La taille moyenne des familles allait de 5,3 personnes au Liban à plus de 6 à Gaza. L'âge moyen au mariage se situait entre 18,5 ans dans la bande de Gaza à 20 ans en République arabe syrienne, 10 % des filles de la population réfugiée se mariant à l'âge de 15 ans ou avant d'avoir atteint cet âge. Les naissances étaient généralement rapprochées, 53 %

des femmes à Gaza ayant des enfants à moins de 24 mois d'intervalle. Les taux de mortalité infantile étaient bien inférieurs aux taux visés par l'OMS de 50 décès pour 1 000 naissances vivantes dans les pays en développement en 2000. Deux tiers de ces décès intervenaient au cours de la période néonatale. Environ 50 % des femmes en âge de procréer et des enfants de moins de 3 ans étaient atteints d'une anémie ferriprive modérée à légère, et plus de 10 % des grossesses concernant des femmes bénéficiant de soins prénataux dans des établissements de l'Office étaient à hauts risques.

42. *Soins de santé primaires.* Le programme de soins de santé de l'Office est resté axé sur les soins de santé primaires d'ensemble, qui comprennent une vaste gamme de soins de santé maternelle et infantile et de services de planification familiale, des services de médecine scolaire, des activités d'éducation et de promotion en matière de santé, des soins ambulatoires, la prévention et l'éradication des maladies contagieuses et non contagieuses et des soins spécialisés, une attention particulière étant accordée à la gynécologie et à l'obstétrique, à la pédiatrie et à la cardiologie. Ces services ont été complétés par des soins dentaires et des services d'appui essentiels tels que la radiographie et les analyses de laboratoire (voir annexe I, tableau 6). Au cours de la période considérée, les hôpitaux de jour de l'Office ont assuré 6 793 702 millions de consultations médicales (y compris les pansements et injections) et 519 284 consultations dentaires. Les fournitures médicales essentielles et la rééducation des handicapés physiques entrent également dans le cadre du programme de soins de santé primaires. La charge de travail est restée élevée dans les établissements hospitaliers de l'Office, avec une moyenne de 101 consultations médicales quotidiennes par docteur dans toutes les zones d'opérations, ce chiffre pouvant atteindre 105 dans les zones d'activité de la bande de Gaza et de la Jordanie.

43. *Santé familiale.* La santé familiale conserve une place privilégiée en tant qu'élément à part entière du programme de santé ordinaire de l'Office. Au cours de la période, les centres de soins de santé primaires de l'Office ont traité 213 259 enfants de moins de 3 ans, soit environ 6 % de la population réfugiée enregistrée, et 70 261 femmes enceintes, ce qui correspond à environ 56 % des grossesses prévues parmi les femmes en âge de procréer dans la population de réfugiés, d'après les taux bruts de natalité actuels. Plus de 21 137 utili-

satrices de moyens anticonceptionnels ont été enregistrées au cours de cette période, ce qui porte à plus de 75 419 le nombre total d'utilisatrices des services de planification familiale de l'Office. Le nombre des centres de soins assurant la pose de dispositifs intra-utérins est passé de 77 au milieu de 1998 à 90 au milieu de 1999. Les taux de couverture les plus élevés ont été obtenus dans la bande de Gaza car les réfugiés peuvent y accéder facilement aux centres de consultations de l'Office. Le programme de santé familiale continue de privilégier les investissements dans la valorisation des ressources humaines d'un bon rapport coût/efficacité, qui permettent d'améliorer la qualité des soins. L'Office a poursuivi la mise en oeuvre de son système de surveillance de la mortalité maternelle afin de réduire la mortalité maternelle due à des causes évitables. Des indicateurs d'efficacité ont été mis au point pour mesurer les progrès réalisés dans la couverture et la qualité des services de santé prénatale et postnatale et de planification familiale. En outre, l'Office a fourni des soins obstétriques dans six services de maternité faisant partie de ses centres de santé les plus importants dans la bande de Gaza et a encouragé les femmes enceintes chez lesquelles la grossesse présente des risques élevés à accoucher dans un hôpital dans toutes les zones d'opérations. Dans l'ensemble, 95 % des accouchements signalés ont bénéficié de l'assistance de personnel qualifié et 98 % des femmes enceintes suivies par l'Office ont été vaccinées contre le tétanos. Dans le cadre de la recherche destinée à déterminer l'état de santé de la population réfugiée, l'Office a effectué des études visant à évaluer la qualité des soins de santé maternelle et la prévalence de l'anémie. Sur la base des conclusions de ces enquêtes, l'Office a révisé sa stratégie d'intervention en matière de prévention et de traitement de l'anémie ferriprive chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 2 ans. À des réunions nationales, régionales et internationales parrainées par l'OMS et d'autres organismes, il a été de nouveau constaté que l'expérience acquise sur le terrain par l'Office dans le domaine de la santé de la reproduction et de la santé familiale était précieuse pour élaborer des stratégies d'intervention permettant d'améliorer le niveau des soins dans toute la région.

44. *Prévention et traitement des maladies.* L'Office s'est tout particulièrement efforcé d'appliquer et de perfectionner un programme efficace de prévention et de traitement des maladies : lutte contre les maladies contagieuses évitables grâce à la vaccination (poliomyélite, tétanos); prévention des maladies à véhicules

ou à vecteurs (brucellose, parasites intestinaux); lutte contre de nouvelles maladies contagieuses (VIH/sida); prévention et traitement des maladies contagieuses qui réapparaissent (tuberculose); et prévention et traitement des maladies non contagieuses liées aux modes de vie, comme le diabète sucré et l'hypertension (voir annexe I, tableau 7). À cet effet, il a continué d'assurer une couverture vaccinale optimale contre les maladies pour lesquelles il existe un vaccin, en participant au cours de la période considérée à deux campagnes nationales de vaccination pour l'éradication de la poliomyélite dans l'ensemble de ses zones d'opérations, dans le cadre d'une stratégie régionale de l'OMS mise en oeuvre en coordination avec les autorités médicales locales. L'Office a vacciné au total 208 075 enfants réfugiés de moins de cinq ans durant ces deux campagnes. Il a pris des mesures pour renforcer son système de surveillance des maladies contagieuses, et en particulier des maladies pouvant être évitées par la vaccination. Il a prêté une attention particulière aux mesures de contrôle et de traitement de la tuberculose et à la coordination de ces mesures avec celles prises par les autorités médicales publiques dans toutes les zones d'opérations, en se fondant sur la stratégie de traitement rapide à observation directe. Tous les centres de santé de l'Office ont fourni des soins spéciaux pour le traitement du diabète sucré et de l'hypertension, dont 85 064 patients ont bénéficié durant la période considérée. L'Office a continué à prêter une grande attention au dépistage précoce et aux carences en oligoéléments, en particulier l'anémie ferriprive, toujours nettement prévalente chez les enfants d'âge préscolaire et les femmes en âge de procréer.

45. *Éducation sanitaire.* L'Office a poursuivi toute une gamme d'activités dans ce domaine en vue d'améliorer les modes de vie des réfugiés et de les sensibiliser. Durant la période considérée, il a révisé sa stratégie d'éducation sanitaire. Il a redéployé son personnel et intégré les activités dans ses programmes de soins de santé primaires au niveau des centres de santé, et dans ses activités d'éducation scolaire. Des entretiens d'orientation et des activités audiovisuelles ont été organisées en permanence dans les centres sanitaires. Des activités ont été menées sous la supervision d'un responsable sanitaire dans chaque école et des campagnes d'éducation sanitaire ont été occasionnellement réalisées à l'intention des collectivités, surtout dans les camps. En outre, toutes les journées internationales de la santé, telles que la Journée mondiale de la santé, la Journée mondiale sans tabac et la Journée

mondiale du sida, ont donné lieu à des activités dans les locaux de l'Office, à l'intérieur et à l'extérieur des camps et dans les collectivités. Le programme de prévention du tabagisme, axé sur les adolescents et lancé avec succès dans les écoles primaires de l'Office durant l'année scolaire 1996/97, a été repris en 1999/00 et s'applique désormais à tous les enfants à partir de la sixième année et aux étudiants inscrits dans les établissements de formation professionnelle et scientifique. L'Office a introduit les projets pilotes « Pour un camp salubre » dans toutes les zones d'opérations pour mobiliser le plus grand nombre possible de réfugiés à l'égard de la conservation des eaux, de campagnes de nettoyage collectives et d'autres mesures de protection du milieu. Le programme d'éducation sanitaire multisectoriel sur la prévention du VIH/sida introduit en 1995 n'a pu être assuré au cours de la période en raison de l'insuffisance du financement.

46. *Soins secondaires.* L'Office a aidé les réfugiés de Palestine à bénéficier de soins secondaires en remboursant partiellement les traitements dispensés dans les hôpitaux publics et ceux des ONG ou en passant des contrats avec ces derniers ou des hôpitaux privés, selon la zone d'opérations. Il a aussi dispensé directement des soins secondaires dans l'hôpital de 43 lits de Qalqiliya en Cisjordanie. Au cours de la période considérée, 46 311 patients ont bénéficié de l'assistance de l'Office, ce qui représente 138 240 journées d'hospitalisation. L'insuffisance du financement a continué de compromettre la viabilité du programme d'hospitalisation, si bien que l'efficacité de la gestion des ressources disponibles prend une importance considérable. En conséquence, les critères d'orientation médicale plus stricts et le ticket modérateur de 25 % adopté les années précédentes ont été maintenus. Au Liban, les services d'hospitalisation n'ont pu continuer à fonctionner normalement qu'au moyen de contributions extrabudgétaires et grâce au redéploiement de fonds alloués à d'autres programmes et zones d'opérations. Vu les conditions très difficiles de mise en oeuvre du programme d'hospitalisation, plusieurs mesures ont été prises pour réaliser des économies valables sur le plan coût-efficacité qui ont permis d'assurer les services essentiels en transférant des lits des hôpitaux privés dans les hôpitaux des ONG à but non lucratif.

47. *Mise en valeur des ressources humaines.* Soucieux d'améliorer l'efficacité des programmes et la qualité des soins, l'Office a continué à mettre l'accent

sur la valorisation de son personnel sanitaire en organisant des cours de formation de base, en cours d'emploi et spécialisés. La formation continue en cours d'emploi avait pour objet d'améliorer les qualifications du personnel au regard de critères définis. Cette formation portait sur l'exécution des stratégies sanitaires, le protocole de gestion en matière de santé familiale, la prévention et le traitement des maladies, les techniques de laboratoire, l'informatique et la gestion intégrale de la qualité. L'Office a continué d'encourager les études avancées en santé publique dans les universités locales. Il a pris en charge la formation de neuf médecins spécialistes à l'Université Bir Zeit, à l'Université américaine de Beyrouth et à l'Université jordanienne des sciences et de la technologie. D'autre part, six médecins ont suivi un stage de formation de courte durée à la santé communautaire offert pour la quatrième année consécutive au Japon. L'Office a continué de rechercher tous les moyens envisageables pour préserver la fourniture de services essentiels avec les maigres ressources humaines et financières disponibles. À cet effet, il a exécuté un programme de renforcement des capacités financé par les États-Unis dans le but d'améliorer les compétences de ses cadres supérieurs et moyens. Le programme a été mis au point et réalisé en collaboration avec le centre collaborateur de l'OMS des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) d'Atlanta (États-Unis). Pour la troisième année consécutive, les administrateurs de programme des cinq zones d'opérations et l'Autorité palestinienne ont participé à des stages de formation sur l'épidémiologie, aux consultations en matière de santé de la reproduction et à la gestion intégrale de la qualité, qui ont été organisés en collaboration avec les CDC. Le programme portait également sur les thèmes suivants : élaboration de projets de recherche sur les services de santé maternelle, les maladies non contagieuses et les améliorations de la qualité élaborés par des équipes de terrain durant la première série d'ateliers; développement des compétences informatiques pour les applications épidémiologiques; perfectionnement des compétences du personnel en matière de gestion; et mise au point de moyens didactiques appropriés pour le personnel d'exécution. Les objectifs de ce programme d'ensemble étaient les suivants : créer un noyau de « formateurs de formateurs » qui puissent assurer la viabilité du programme en transférant les connaissances et les compétences acquises aux autres membres du personnel; évaluer la pertinence des diverses composantes du programme sanitaire; et introduire des modi-

fications pour améliorer l'efficacité et l'économie du système de soins de santé de l'Office. Ces activités ont été complétées par un examen d'ensemble du système d'information sanitaire qui était mené en collaboration avec les CDC dans le but d'améliorer le suivi, l'évaluation et l'intervention sur la base des besoins et des priorités identifiés.

48. *Infrastructure sanitaire.* Les services ont été fournis par 123 établissements du réseau de soins de santé primaires de l'Office situés à l'intérieur et à l'extérieur des camps de réfugiés. Grâce à des crédits spéciaux reçus principalement au titre de projets, l'Office a continué de rénover ou de reconstruire des centres de santé qui, en raison du manque de fonds disponibles pour l'entretien préventif, s'étaient détériorés au point qu'il n'était plus rentable de les réparer. Il a demandé des contributions additionnelles afin de financer le remplacement de plusieurs centres de santé installés dans des locaux inadaptés et d'en rénover d'autres. Les activités de construction, de rénovation et d'équipement des centres de soins de santé primaires ont permis d'améliorer la qualité du service et la réception des patients avec une incidence notable sur la qualité des soins, ce qui a en partie compensé les effets négatifs de l'insuffisance du financement au titre du budget ordinaire. Au cours de la période considérée, les travaux de construction ou d'élargissement de neuf centres de soins de santé primaires dans toutes les zones d'opérations ont été achevés ou sont en cours, et un nouvel établissement hospitalier a été mis en place dans la ville de Gaza.

49. *Hygiène du milieu.* Environ 1,2 million de réfugiés palestiniens résidant dans les 59 camps de réfugiés officiels des cinq zones d'opérations, représentant 32 % de la population enregistrée, ont bénéficié des services d'hygiène du milieu que l'Office a dispensés en coopération avec les municipalités locales (évacuation des eaux usées, canalisation des eaux pluviales, adduction d'eau potable, ramassage et évacuation des déchets et lutte contre les insectes et les rongeurs). L'Office a continué, surtout dans la bande de Gaza, à jouer un rôle actif dans la planification et l'exécution de grands projets d'évacuation des eaux usées, de drainage et d'adduction d'eau potable dans les camps, et à accroître ses capacités de ramassage et d'évacuation des déchets solides. Après le lancement de son programme spécial d'hygiène du milieu à Gaza en 1993, l'Office a réalisé des études de faisabilité détaillées concernant l'assainissement, la canalisation des eaux

pluviales et l'évacuation des déchets solides, qui ont coûté 1 640 000 dollars, et a exécuté des projets d'un montant dépassant 19 290 000 dollars. Les projets et études en cours pendant la période considérée représentaient 3,5 millions de dollars. Les projets qu'il a été proposé d'exécuter, sous réserve de l'obtention de contributions additionnelles, représentaient 12,9 millions de dollars. Au Liban, les études de faisabilité et les plans de rénovation et de construction de réseaux d'égout et d'adduction d'eau dans les camps sont terminés, mais l'Office n'a pas pu entreprendre les travaux car la Commission européenne n'a pas encore examiné les soumissions. Ces projets ont été complétés par des programmes d'auto-assistance consistant à revêtir des chemins en dur dans les camps de réfugiés, aux fins desquels l'Office a fourni des matériaux de construction et les collectivités du travail bénévole.

50. *Ressources budgétaires et humaines.* Le budget du programme de santé de l'Office pour 2000-2001 était fixé à 107,7 millions de dollars au titre du programme ordinaire, soit 17,6 % du budget de fonctionnement total. Le budget des projets de développement était de 29,3 millions de dollars au cours de la période. En raison des difficultés de financement, les dépenses de santé moyennes par réfugiés ont été maintenues à 13,5 dollars par an au cours de la période. Cela représentait une fraction du montant dont disposaient les autres services de santé dans les zones d'opérations de l'Office. La plus grande part du budget santé, soit environ 70 %, était allouée aux soins médicaux (traitement et services d'appui, santé familiale, prévention et traitement des maladies, soins dentaires, analyses, rééducation et hospitalisation). Le solde était réparti entre les services d'assainissement essentiels dans les camps et le programme de l'alimentation d'appoint destiné aux groupes vulnérables. Sur les fonds alloués aux soins, 76 % environ devaient financer les soins de santé primaires, les 24 % restants étant affectés aux services hospitaliers essentiels. La structure des dépenses a varié en fonction des zones d'opérations, en raison de situations locales, notamment la facilité d'accès aux services de santé de l'Office et à ceux du secteur public. Environ 63 % des allocations en espèces au programme santé ont servi à financer les postes des 3 500 agents sanitaires de l'Office recrutés localement, qui ont exécuté toutes les activités de base du programme. En raison du gel du recrutement, les effectifs ont continué de tomber en dessous du niveau qu'appelait une demande toujours croissante. En conséquence, la charge de travail est restée élevée dans les centres de

soins de santé primaires. Pour que la qualité des soins ne pâtisse pas de cette situation, on a élaboré des protocoles normalisés, le personnel a été formé pour atteindre les niveaux de compétence voulus et on a mis en place un système de rendez-vous pour les dispensaires de soins de santé maternelle et infantile, les soins spéciaux concernant certaines maladies non contagieuses, les services de spécialistes et les analyses de laboratoire et les services dentaires. Cela a permis de traiter un plus grand nombre de patients, de réduire le temps d'attente et d'augmenter la durée des consultations.

51. *Gestion du programme.* La stratégie de l'Office à l'égard de l'amélioration de la gestion du programme de santé a continué d'être axée sur le renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer les résultats et optimiser l'emploi des maigres ressources humaines et financières disponibles, réaliser des économies valables sur le plan coût/efficacité grâce à l'utilisation de technologies appropriées pour réduire les dépenses récurrentes, et renforcer la recherche sur les services de santé pour évaluer l'utilité, la pertinence, l'efficacité et l'économie des composantes du programme. Au cours de la période considérée, l'Office a réalisé plusieurs projets de recherche visant à évaluer la qualité des soins sur la base d'indicateurs mesurables et à déterminer la rentabilité de divers services, qui ont porté notamment sur la qualité des soins de santé maternelle, les services hospitaliers, la charge de travail des laboratoires et les objectifs de rendement, les progrès réalisés dans l'application de la stratégie de traitement rapide à observation directe sur laquelle le programme se fonde pour traiter la tuberculose, ainsi que les pratiques actuelles en matière d'ordonnance des médicaments antibactériens et la prévalence de l'anémie ferriprive chez les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 3 ans. On a largement fait appel aux résultats de ces études pour réorienter les stratégies d'intervention et mettre au point des programmes de formation destinés à répondre aux besoins et priorités identifiés. De plus, la technique de l'évaluation rapide a été utilisée pour évaluer certains aspects de la situation sanitaire, tels que la prévalence des grossesses à hauts risques, ou pour mesurer la couverture des services, par exemple le programme élargi de vaccination appliqué par l'Office. L'Office a également élaboré plusieurs manuels qui ont porté sur : l'établissement de critères applicables à la fourniture des soins de santé maternelle; les services d'orientation en matière de technologie de la contraception (en collaboration avec les CDC et l'Université de Kingston au Royaume-Uni);

les techniques essentielles de laboratoire; et la sécurité biologique en laboratoire, ainsi qu'une édition révisée de la nomenclature de ses médicaments pour aligner celle-ci sur la liste des médicaments essentiels de l'OMS. Ces manuels pourraient être facilement adaptés et adoptés par d'autres services de soins de santé dans la région.

52. *Coopération avec les autorités des pays d'accueil.* Résolu à mettre en place, dans la limite de ses moyens, un système de soins de santé durable dans les zones palestiniennes autonomes, l'Office a continué de coopérer étroitement avec l'Autorité palestinienne dans le secteur de la santé et a appuyé des projets visant à améliorer l'infrastructure sanitaire. Il a en particulier coopéré étroitement avec l'Autorité palestinienne pour mettre en oeuvre un projet de santé maternelle et de planification familiale à Gaza; pour mettre en place un programme conjoint de formation à l'épidémiologie et à la santé en matière de reproduction; et pour harmoniser son calendrier de vaccination avec celui de l'Autorité palestinienne. Il est resté en relations étroites avec l'Autorité palestinienne et l'Union européenne en vue de s'entendre avec elles sur la mise en service et le futur fonctionnement de l'hôpital européen de Gaza (voir par. 207). Il a collaboré avec l'Autorité palestinienne et des donateurs pour construire un laboratoire d'analyse pour la santé publique en Cisjordanie (voir par. 190), moderniser son hôpital de Qalqiliya en Cisjordanie (voir par. 191) et améliorer les infrastructures de l'hygiène du milieu dans la bande de Gaza (voir par. 208). De hauts fonctionnaires de l'Office ont participé aux travaux de toutes les commissions techniques de l'Autorité palestinienne chargées d'appliquer la politique de cette dernière en matière de santé, et à toutes les réunions, conférences et études sur la santé organisées par l'Autorité palestinienne en coopération avec l'OMS, l'UNICEF et les donateurs. L'Office a continué de collaborer étroitement avec les Ministères jordanien, libanais et syrien de la santé en échangeant des informations, en coordonnant les mesures de lutte contre les maladies et en participant aux conférences et aux campagnes de vaccination organisées dans ces différents pays. Les Gouvernements jordanien et syrien ont fourni à l'Office la quantité annuelle nécessaire de vaccins contre l'hépatite B. Les projets de l'Office visant à améliorer les réseaux d'égout, de drainage et d'adduction d'eau dans les camps ont été exécutés en coordination avec les autorités locales et complétés par des projets publics visant à améliorer l'infrastructure

sanitaire dans les camps ou à les relier aux réseaux municipaux ou régionaux, en particulier en Jordanie et en République arabe syrienne.

53. *Coopération avec l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies.* L'OMS continue de superviser techniquement le programme de santé de l'Office en détachant des fonctionnaires chevronnés et en lui apportant un appui technique continu. Aux termes d'arrangements de longue date, l'Organisation (Bureau régional de la Méditerranée orientale) a détaché à titre gracieux le fonctionnaire qui occupe le poste de Directeur de la santé et financé les postes de trois chefs de division qui sont recrutés localement; elle a aussi fourni à l'Office des publications techniques et scientifiques. L'Office a participé à des réunions internationales et interrégionales de l'OMS et a observé toutes les journées internationales de la santé. Dans le cadre d'accords anciens, l'UNICEF a fourni à l'Office les vaccins dont il avait besoin contre les six maladies de l'enfance (coqueluche, diphtérie, poliomyélite, rougeole, tétanos et tuberculose). En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ces donations ont été transmises à l'Office par l'Autorité palestinienne. L'UNICEF a également appuyé un programme de déparasitage des écoliers en Jordanie et a fourni un équipement de détection des défauts de l'ouïe en Jordanie et en Cisjordanie.

### C. Aide d'urgence et services sociaux

54. *Objectifs.* Le programme d'aide d'urgence et de services sociaux a pour mission d'apporter une assistance aux réfugiés palestiniens les plus défavorisés sur le plan socioéconomique et de les aider à devenir autonomes. Il est également chargé de tenir des dossiers précis sur les réfugiés palestiniens en vue de déterminer s'ils remplissent les conditions pour bénéficier des services de l'Office.

55. *Immatriculation des réfugiés.* Au 30 juin 2000, 3,7 millions de réfugiés palestiniens étaient immatriculés auprès de l'Office, soit une augmentation de 3,1 % par rapport aux 3,6 millions immatriculés au 30 juin 1999 (voir annexe I, tableau 1). Comme pour la période sur laquelle portait le rapport précédent, ce taux de croissance correspond au taux d'accroissement naturel de la population, la plupart des demandes d'inscription correspondant à des naissances, des mariages et des décès. C'est la Jordanie qui compte le plus de réfugiés immatriculés (42 % de l'ensemble), suivie

de la bande de Gaza (22 %), de la Cisjordanie (15,6 %), de la République arabe syrienne (10,3 %) et du Liban (10,1 %). Sur l'ensemble des réfugiés immatriculés, 36,5 % étaient âgés de 15 ans ou moins, 54 % avaient de 16 à 59 ans et 9,5 % 60 ans ou plus. Le tiers environ des réfugiés immatriculés vivaient dans les 59 camps de réfugiés des zones d'opérations, les autres étant mêlés à la population locale dans les villes et les campagnes (voir annexe I, tableau 2). Pendant la période considérée, l'Office a constaté une augmentation du nombre des réfugiés qui ont demandé à mettre à jour leurs inscriptions, en particulier en Jordanie. Un groupe de travail comprenant des hauts responsables des bureaux extérieurs et du siège a ainsi été créé pour actualiser les directives pour l'inscription des réfugiés palestiniens. L'Office a continué à regrouper toutes les données concernant les réfugiés immatriculés dans les dossiers familiaux (qui constituent les archives historiques des réfugiés immatriculés pendant les 50 années de fonctionnement de l'Office) en fusionnant les anciens numéros d'immatriculation dans les dossiers familiaux. À la fin de la période considérée, 250 013 fiches ont été fusionnées dans les 337 116 dossiers correspondants.

56. *Système d'immatriculation unifié.* La mise en oeuvre du système d'immatriculation unifié a avancé, l'objectif étant d'intégrer deux bases de données informatisées, celle qui contient les données recueillies à l'immatriculation et celle qui contient les données socioéconomiques, et les archives contenant les dossiers familiaux. Les contacts avec les parties extérieures se sont poursuivies et une étude a été effectuée par des archivistes extérieurs sur le projet visant à informatiser les archives sur support papier contenant les dossiers familiaux et à les intégrer aux bases de données informatisées du système d'immatriculation unifié. Le projet devait être mis en oeuvre dès que des ressources extrabudgétaires seront disponibles. On s'est attaché à revoir le système d'immatriculation sur le terrain qui est dépassé et à effectuer une étude détaillée sur les besoins des utilisateurs, assortie d'une proposition de projet global, en coordination avec des consultants extérieurs. Une fois que les ressources nécessaires seront dégagées, la conception et la mise en oeuvre d'un nouveau système d'immatriculation, qui permettra à l'avenir d'établir des liens avec les autres données dont dispose l'Office, devaient commencer pendant la période couverte par le prochain rapport. Le système d'études sociales, qui a été entièrement décentralisé dans toutes les zones d'opération pendant la période

considérée, est maintenant pleinement opérationnel, des aménagements visant à l'améliorer ayant été introduits. L'unité responsable du système d'immatriculation unifié au siège (Amman) a poursuivi ses activités d'appui sous forme de visites et de journées d'études. Afin de fournir un appui aux programmes locaux, un poste d'administrateur du système d'immatriculation unifié sur le terrain a été créé dans toutes les zones d'opérations. L'unité et le Bureau des services sociaux ont entamé la mise au point d'un système d'information des organisations non gouvernementales visant à appuyer l'établissement de réseaux liés aux programmes et aux efforts de mobilisation de fonds sur le terrain.

57. *Programme spécial d'aide d'urgence.* Grâce à son programme d'aide d'urgence, l'Office a continué de venir en aide aux familles de réfugiés qui ne parviennent pas à se nourrir, à se loger ou à subvenir à d'autres besoins élémentaires. Cette aide prend principalement la forme de vivres, de remise en état de logements, d'une aide financière sélective, d'une subvention d'hospitalisation et d'un accès préférentiel aux centres de formation de l'Office. Le nombre de réfugiés vivant dans des foyers répondant aux critères très stricts d'accès à ce programme (foyers où il n'y a pas d'hommes adultes médicalement aptes à gagner un revenu et qui ne disposent pas d'autres moyens identifiables d'obtenir un soutien financier dépassant un seuil déterminé) a augmenté de 3,5 %, passant de 200 078 au 30 juin 1999 à 207 150 au 30 juin 2000 (voir annexe I, tableau 3). Le nombre de cas relevant de l'aide d'urgence en proportion du nombre total de réfugiés immatriculés a légèrement augmenté, passant de 5,52 à 7,54 %. Le pourcentage de réfugiés inscrits à ce programme est resté le plus élevé au Liban (10,8 %) et dans la bande de Gaza (8,6 %), la Jordanie ayant le pourcentage le plus faible (2,6 %). Un groupe de travail interne a été constitué pour revoir et améliorer les critères d'accès à ce programme. Le groupe a proposé plusieurs améliorations tant aux conditions qu'aux procédures et à la gestion du programme.

58. *Aide alimentaire.* Chaque bénéficiaire du programme d'aide d'urgence reçoit cinq denrées essentielles (farine, riz, sucre, lait et huile) par trimestre et une allocation en espèces de 40 dollars par personne et par an. Au Liban, les bénéficiaires ont également reçu des lentilles. Étant donné que pendant la période considérée les bénéficiaires recevaient l'allocation en espèces et certaines denrées alimentaires avec du retard, il a

fallu apporter des aménagements au programme, ce qui a perturbé l'assistance fournie aux réfugiés. L'aide alimentaire fournie par l'Office aux 53 589 familles bénéficiaires du programme constitue un filet de sécurité indispensable dans une région connaissant des taux de chômage élevés et exposée à des fluctuations fréquentes des prix des produits sur le marché local.

59. *Aide financière sélective en espèces.* Les dotations au budget ordinaire destinées à l'aide financière sélective en espèces, gelées en août 1997, ont été partiellement rétablies en janvier 2000. Entre janvier et juin 2000, de petites subventions atteignant en moyenne 140 dollars ont été accordées, au cas par cas, aux 1 766 familles bénéficiaires du programme d'aide d'urgence et sinistrées à la suite d'un incendie, d'une inondation, d'un décès ou de l'incapacité du chef de ménage ou du soutien de famille. On estime que quelque 10 717 familles bénéficiaires du programme d'aide d'urgence, soit 20 % de l'ensemble, ont eu besoin d'une aide financière sélective en espèces. La dotation modeste de 500 000 dollars allouée à cette fin ne pourrait permettre à l'Office que de répondre aux crises aiguës dans la communauté des réfugiés.

60. *Remise en état des logements.* Avec des fonds alloués aux projets, l'Office a remis en état 217 logements de familles bénéficiaires du programme d'aide d'urgence, contre 1 305 au cours de la période examinée dans le précédent rapport. Les travaux ont été réalisés soit en auto-assistance, l'Office fournissant une aide technique et financière et la famille bénéficiaire trouvant la main-d'oeuvre bénévole, soit par de petits entrepreneurs résidant dans les camps, l'objectif étant de créer des emplois pour les réfugiés. Les ressources disponibles sont restées très insuffisantes par rapport aux besoins connus. On a estimé que 13 397 familles bénéficiaires du programme d'aide d'urgence, représentant 25 % du nombre total des réfugiés immatriculés auprès de l'Office, soit 51 787 personnes, habitaient toujours des logements ne répondant pas aux normes minimales acceptables quant à l'état du bâtiment, à l'hygiène, à l'aération et à la surface par occupant. Au 30 juin 2000, on estimait à 12 526 400 dollars le montant nécessaire pour réparer ou reconstruire les 2 298 logements qui nécessitaient une intervention immédiate.

61. *Programme de lutte contre la pauvreté.* L'Office a poursuivi ses efforts visant à lutter contre la pauvreté en offrant une formation professionnelle (1 209 cas d'apprentissage), en donnant des conférences sur les

causes de la pauvreté dans les centres communautaires, en dispensant une formation sur la création d'entreprises et/ou en fournissant des crédits. Si dans le dernier cas, les bénéficiaires étaient souvent les familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence, des prêts ont également été accordés à d'autres particuliers et groupes dans le cadre de programmes de prêt avec garantie mutuelle. Le montant de la plupart des prêts se situait entre 500 et 10 000 dollars. À la suite des études effectuées par des consultants extérieurs et d'une évaluation interne distincte, une restructuration du programme de lutte contre la pauvreté a été entreprise en vue de revoir les procédures et systèmes, les taux d'intérêt, les accords bancaires, les conditions de remboursement des crédits et les effectifs. Cette initiative devait contribuer davantage à assurer la viabilité et l'autonomie des opérations de crédit et une plus grande efficacité. Étant donné que l'Office manque de ressources, il n'a pas été possible de recruter un spécialiste de crédit au siège (Amman) pour fournir une assistance technique et en matière de politique aux opérations sur le terrain, ce qui a sérieusement entravé le développement du programme. Cependant, 118 familles ont pu sortir du programme grâce à la création de microentreprises, 647 groupes ont bénéficié de crédits au titre des programmes de prêt avec garantie mutuelle et 1 209 particuliers ont bénéficié d'un apprentissage ou d'une formation spécialisée dans des compétences monnayables. Au total, 2 074 participants ont bénéficié du programme de lutte contre la pauvreté durant la période considérée.

62. *Programmes de développement social.* Le nombre d'organisations communautaires ou de centres parrainés par l'Office dans les camps est passé de 131 au milieu de 1999 à 133 au milieu de 2000, soit 71 centres du programme pour les femmes, 27 centres d'activité pour les jeunes et 35 centres communautaires de réadaptation pour les handicapés physiques et mentaux. Les associations locales ont continué de jouer un rôle important dans les communautés de réfugiés qu'elles servent. Gérées en grande partie par la communauté et comptant un grand nombre de bénévoles tant dans leur administration qu'au niveau de l'exécution des programmes, ces organisations ont entrepris toute une série d'activités de développement social, dont les suivantes : formation professionnelle à l'intention des femmes et des handicapés; projets et formation à la création d'entreprises à but lucratif; conférences et campagnes de sensibilisation sur des sujets intéressant la communauté; services d'appui aux femmes (crèches

et services juridiques); activités sociales, culturelles et récréatives. Les centres communautaires de réadaptation ont mis l'accent sur la rééducation et l'intégration des réfugiés handicapés dans la société dans le cadre de la rééducation communautaire, en fournissant des services d'appui, notamment le soutien à domicile, la formation des membres de la famille des handicapés et d'agents de réadaptation, la mise en place d'unités de diagnostic, l'entretien des prothèses et l'orientation vers des institutions spécialisées, le cas échéant. Les organisations communautaires ont continué de promouvoir la participation active et l'auto-assistance afin d'adapter les programmes à l'évolution des besoins. Une gamme plus variée de cours novateurs débouchant sur des compétences plus monnayables, notamment l'informatique, la fabrication des rideaux, la photographie, l'anglais et la conduite automobile, s'est ajoutée aux cours plus classiques tels que la couture et la décoration. L'Office revoyait les programmes d'enseignement et les certificats délivrés aux lauréats afin de s'assurer qu'ils permettent aux stagiaires d'obtenir un emploi. Différentes campagnes de sensibilisation organisées par les centres sur les questions sociales, juridiques, de santé, d'égalité des sexes et d'incapacité visent à avoir un impact à court et à long terme sur le développement de l'ensemble de la communauté. Les thèmes couverts comprenaient la violence à l'égard des femmes, le mauvais traitement des enfants, la prévention de l'abus de drogues, le règlement des conflits, les droits civiques et les pratiques démocratiques en passant par le dépistage et la prévention d'incapacité, les mariages précoces et interfamiliaux, les premiers soins et la conservation de produits alimentaires. Un grand nombre de réfugiés ont participé à la fois comme bénéficiaires du programme (64 576 au 30 juin 2000) et comme bénévoles organisant des activités. Des manifestations spéciales ont été organisées pendant la première moitié de 2000 pour marquer le cinquantième anniversaire de l'Office. Chaque fois que possible, des crèches et des centres de jeux sont créés ou élargis afin de répondre aux besoins des femmes qui n'auraient pas pu autrement participer pleinement aux activités et aux cours des centres du programme pour les femmes et en bénéficier. Le programme de prêt aux groupes avec garantie mutuelle à l'intention des femmes et d'autres possibilités de création de revenus ont été étendus afin que davantage de réfugiés en bénéficient. Les deux cabinets juridiques qui font office de pionniers en Jordanie offrent des conseils et des services juridiques aux femmes qui en

ont besoin pour établir des réseaux plus solides avec des ONG de défense des droits.

63. *Progrès vers l'autosuffisance.* Le rôle de l'Office dans l'exécution du programme de services sociaux a continué de changer; de prestataire de services, il est devenu un animateur, l'accent étant mis sur le développement communautaire propre à favoriser la participation, la responsabilisation, l'autosuffisance, la mise en place de réseaux, la création de revenus et l'acquisition de compétences en matière de planification, d'exécution et de gestion de projets. Conformément au plan quinquennal du Département de l'aide d'urgence et des services sociaux (1995-1999), l'Office a poursuivi le renforcement des capacités organisationnelles des organisations communautaires afin de leur permettre de gérer et de maintenir leurs programmes de manière autonome de sorte à assurer à terme leur autosuffisance financière et en matière de gestion. À cette fin, le personnel du Département a continué d'apporter un appui considérable aux organisations communautaires et à leurs comités de gestion locaux durant la période considérée. Cet appui comprenait une assistance technique en matière de planification, d'exécution et d'évaluation des programmes; la formation des membres des comités en matière de gestion; une assistance pour la mise en place des réseaux en vue de mobiliser des fonds et/ou de créer des partenariats avec les sources extérieures telles que les ONG locales et internationales; et l'octroi de subventions partielles pour couvrir les dépenses de fonctionnement des centres jusqu'à ce qu'ils deviennent financièrement indépendants. Le développement et l'expansion des cours et services de formation pour des activités rémunératrices au niveau des organisations communautaires se sont poursuivis, l'Office ayant encouragé et appuyé la mise en place de projets rémunérateurs viables. Au milieu de 2000, 70 des 133 organisations communautaires étaient financièrement autosuffisantes, 63 étant encore partiellement tributaires des sources extérieures. Un plan global de mise en valeur des ressources humaines a été élaboré au siège (Amman) pour le perfectionnement des compétences du personnel clef chargé de l'aide d'urgence et des services sociaux, notamment les nouveaux travailleurs sociaux chargés du développement communautaire, en vue d'appuyer les bureaux des organisations communautaires. Quarante et une de celles-ci se sont fait enregistrer comme personne morale indépendante, notamment en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ce qui a semblé rehausser le moral des dirigeants et leur donner confiance en leur aptitude à devenir au-

tosuffisants. Dans l'ensemble, les organisations communautaires ont pu engendrer des gains considérables pour les communautés, outre les services offerts. On estime à 1 475 516 dollars la valeur du travail bénévole, des subventions et des contributions en nature qu'ont engendrées ces organisations pendant la période considérée. Enfin, à la fin du plan quinquennal, le siège a mis au point un instrument pour évaluer les résultats obtenus pendant la période, juger du degré de viabilité des organisations communautaires et envisager les mesures qui pourraient être prises pour atteindre les autres objectifs.

64. *Ressources budgétaires et administration du programme.* Le projet de budget du programme d'aide d'urgence et des services sociaux pour 2000 était de 62,4 millions de dollars, soit un peu plus de 10 % du budget ordinaire de l'Office. Les dépenses prévues au titre des projets pour 2000-2001 s'élevaient à 24,4 millions de dollars. La plus grande partie du budget, soit 25,7 millions de dollars en 2000, a été consacrée à l'aide aux réfugiés les plus démunis, c'est-à-dire les familles vivant dans les conditions les plus difficiles. Cette aide était administrée par 225 travailleurs sociaux, représentant la plus grande proportion du personnel du Département. La restriction du recrutement a provoqué un accroissement de la charge de travail du personnel. Par exemple, chaque agent a eu en moyenne la charge de 300 familles par an alors que la moyenne recommandée est de 250. Sur les 526 postes du programme de l'aide d'urgence et des services sociaux, 62 (environ 12 %) sont restés vacants durant la période.

65. *Coopération avec les autorités des pays d'accueil et les organisations non gouvernementales.* Les programmes de développement social ont été exécutés en étroite collaboration avec les autorités des pays d'accueil, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes des Nations Unies. La coopération avec les ONG locales et internationales s'est intensifiée et, si la coordination avec les partenaires existants a été renforcée, de nouveaux partenaires potentiels partageant les objectifs de l'Office, qui sont d'améliorer la qualité de vie des réfugiés, de donner des moyens d'action aux groupes marginalisés (femmes, jeunes, enfants et handicapés) et de promouvoir le développement communautaire, ont été recensés. Les ONG et les organismes des Nations Unies ont dispensé une formation professionnelle dans des domaines tels que le renforcement des institutions, l'évaluation et l'exécution des projets et les questions d'égalité entre les sexes au

bénéfice tant du personnel du programme d'aide d'urgence et des services sociaux que des membres des comités locaux des organisations communautaires. On s'est attaché simultanément à tirer le meilleur parti des partenariats avec les ONG et, lorsque cela était avantageux, à intégrer les organisations communautaires dans les réseaux existants d'ONG et/ou de prestataires de services publics. Les nouveaux groupements ou forums d'organisations communautaires travaillant en collaboration avec les réseaux d'ONG ont permis d'intensifier la coordination entre les membres et de promouvoir des projets communs. Les ONG internationales ont apporté un appui accru au programme en Syrie par rapport aux années précédentes, une assistance considérable ayant été fournie au programme de rééducation communautaire sous forme d'une formation spécialisée, de la sensibilisation de la population et de la construction ou de la rénovation des centres communautaires de réadaptation. La coordination et la coopération avec l'Autorité palestinienne et d'autres ONG locales et internationales se sont poursuivies en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Parmi les activités conjointes entreprises, on peut citer une série d'activités culturelles et sociales dans les centres du programme pour les femmes, le renforcement des services communautaires de réadaptation, l'orientation des handicapés physiques vers des services médicaux et de réadaptation appropriés, la formation spécialisée, les camps d'été où se retrouvent les handicapés et d'autres jeunes et d'autres activités récréatives. Afin de soutenir les initiatives en matière d'établissement de réseaux sur le terrain, le siège met la dernière main à la conception d'une base de données informatisées sur les ONG qui contiendrait des informations de base sur les ONG pertinentes, les ressources en matière de formation et les institutions favorisant le développement social des réfugiés. Cela permettrait de tirer le meilleur parti des partenariats avec les institutions hors UNRWA et de déterminer de nouveaux partenaires potentiels actifs dans les cinq domaines d'activité de l'Office et dans l'ensemble de la région.

66. *Passage à l'an 2000.* Divers travaux ont été entrepris par l'unité responsable du système d'immatriculation unifiée en coordination avec le Bureau des systèmes d'information et les bureaux extérieurs pour élaborer des logiciels en vue du passage à l'an 2000. Grâce à ces efforts conjugués, le passage à l'an 2000 n'a posé aucun problème. Des mesures spéciales d'appoint ont été prises à la fin de 1999 pour prévenir tout problème lié au passage à l'an 2000. Le

système a ainsi réalisé un passage sans heurt à l'an 2000.

67. *Fournitures pour l'aide d'urgence.* En septembre 1999, les autorités libanaises ont démolé les logements de 30 familles déplacées dans la localité de Sikkeh près du camp de Ein el-Hilweh, dans la région de Saïda. L'Office a livré des fournitures d'urgence aux familles expulsées et sans abri, notamment des couvertures, des matelas, des ustensiles de cuisine et des denrées alimentaires. Pour les aider à surmonter leurs difficultés et leur permettre de trouver un logement provisoire, l'Office a accordé à ces familles, de manière ponctuelle, une aide financière en espèces d'urgence.

#### D. Création de revenus

68. *Objectifs.* Au titre du programme de création de revenus, l'Office a continué de soutenir les petites entreprises et les microentreprises des réfugiés en leur prêtant le capital de départ et le fonds de roulement, sous forme de crédits financés par des fonds locaux autorenouvelables, et en apportant une assistance technique aux propriétaires de petites entreprises. Il a continué à créer des emplois, à générer des revenus, à faire reculer la pauvreté et à favoriser l'autonomie des réfugiés. La capacité du programme et son champ d'action se sont considérablement étendus par rapport à la précédente période. Ainsi, 10 875 prêts d'une valeur de 13,2 millions de dollars ont été accordés aux entreprises appartenant à des Palestiniens pendant la période considérée. Les femmes chefs de microentreprises sont restées la cible privilégiée des activités menées par l'Office en matière de crédits et de prêts à l'intention des femmes. Depuis le début du programme, 32 568 prêts ont été accordés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

69. *Bande de Gaza.* Durant la période considérée, le programme de microfinancement de l'Office dans la bande de Gaza a remporté le Prix international 1999 pour les projets de développement pionniers accordé par le Programme arabe du Golfe pour les organismes des Nations Unies (AGFUND) dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Ce prix prestigieux témoigne de la capacité de l'Office d'offrir des services pour la création d'entreprises rémunératrices aux réfugiés palestiniens. Les activités de création de revenus de l'Office sont restées concentrées dans la bande de Gaza, bien que le programme mis en place en Cisjordanie réduise rapidement l'écart entre les deux zones. Dans

la bande de Gaza, le programme de création de revenus est géré par un bureau central à Gaza et une antenne à Khan Younis. C'était l'un des rares programmes de crédit de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord capable de s'autofinancer. En 1999, les frais généraux et les dépenses d'investissement, d'un montant de 1 180 000 dollars, ont été couverts par les recettes (1 630 000 dollars). Grâce à la réduction du nombre de bouclages des frontières qui a eu un effet positif, la situation socioéconomique s'est quelque peu améliorée durant la période, car cela a permis d'accroître les échanges et facilité les mouvements des travailleurs. Le produit intérieur brut réel et le produit national brut réel en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ont augmenté respectivement<sup>2</sup> de 6 % et de 7 %, ce qui a permis une augmentation du niveau des revenus pour la deuxième fois depuis 1994. L'amélioration des résultats économiques s'est accompagnée d'une baisse du taux de chômage ajusté, qui est passé de 25 % à 22 %, bien que le taux reste plus élevé à Gaza (27,3 %). En outre, les possibilités d'emploi et la répartition des revenus ont été inégales, 46 % des réfugiés vivant dans des camps ne trouvant du travail que pour une période de moins de six mois. Par ailleurs, 33 % de la population de Gaza se trouvent en dessous du seuil de pauvreté, les réfugiés vivant dans les camps étant plus pauvres que le reste de la population. Pour faire face à cette situation, le programme a continué de favoriser le développement d'entreprises du secteur moderne pouvant offrir des emplois aux chômeurs ainsi que le développement d'entreprises du secteur informel et de microentreprises susceptibles de fournir des revenus aux familles pauvres. Les crédits à ces deux catégories d'entreprises ont été fournis au moyen de mécanismes souples en ce qui concerne les sûretés et les garanties, tels que des prêts fondés sur un plan d'entreprise et des modalités de garantie individuelle, collective ou par traite. Bien que l'Office n'ait reçu aucune contribution supplémentaire pendant la période considérée, le nombre de prêts décaissés est passé de 7 014 (8 330 000 dollars) durant la précédente période à 8 135 (10 200 000 dollars) durant la période faisant l'objet du présent rapport.

70. *Programme de prêts aux microentreprises.* Le programme de création de revenus à Gaza comprenait quatre sous-programmes. Trois visaient à fournir des crédits à divers groupes cibles et le quatrième à assurer des services de formation à la gestion des entreprises. Le programme de prêts aux microentreprises était le plus important de ces sous-programmes. Il visait à ac-

order à plus de 20 000 microentreprises en activité dans la bande de Gaza des prêts pour financer le fonds de roulement. Dans l'économie de Gaza, les microentrepreneurs (y compris ceux du secteur informel) produisent ou fournissent des services en priorité pour le marché local, où la valeur ajoutée est généralement faible. Les propriétaires de microentreprises ont généralement des revenus modestes et leurs employés sont souvent pauvres. Les microentreprises représentent l'élément le plus important de l'économie palestinienne mais, étant donné qu'elles ne peuvent offrir la caution et les garanties exigées par les banques, elles ne peuvent emprunter dans le secteur bancaire. Pour remédier à cette situation, le programme de prêts aux microentreprises a accordé des prêts de trésorerie sur une base personnelle, en appliquant une technique de prêts progressifs, c'est-à-dire que les emprunteurs pouvaient réemprunter des montants plus élevés pour financer leurs besoins de développement. De tous les sous-programmes, c'est celui qui a encore enregistré la plus forte croissance. Durant la période considérée, il a accordé 4 731 prêts d'une valeur totale de 5 410 000 dollars et obtenu un taux de remboursement de 95 % par an. Depuis sa création, le programme a accordé 13 443 prêts d'une valeur totale de 14 480 000 dollars à 6 076 personnes. Les bénéficiaires, propriétaires de microentreprises, avaient 36 456 personnes à charge, ce qui signifie que le programme de prêts aux microentreprises a apporté un soutien socioéconomique à 3,65 % de la population de la bande de Gaza.

71. *Programme de prêt avec garantie mutuelle.* Au titre de ce programme, l'Office a également accordé des prêts à court terme pour le financement de fonds de roulement. Toutefois, il ne vise que les femmes propriétaires de microentreprises qui sont considérées comme étant les plus pauvres des entrepreneurs démunis, le personnel d'encadrement et de distribution des prêts étant presque entièrement féminin. Ce sous-programme s'appuie sur un système de garantie collective et de prêts progressifs. Pour avoir accès au crédit, les femmes forment des groupes de solidarité afin de garantir mutuellement leurs emprunts. Les femmes d'un groupe donné ne peuvent obtenir un nouveau prêt que si tous les membres du groupe continuent de faire leurs paiements ponctuellement. Lorsqu'un prêt est remboursé à temps, chaque membre a droit à un nouveau prêt d'un montant plus élevé pour répondre aux besoins de financement de son entreprise. Le programme a obtenu un taux de recouvrement de 97,36 %, ce qui est sans égal dans la région du Moyen-Orient. Il

était entièrement autofinancé, les dépenses de personnel et les frais généraux étant couverts par les intérêts perçus sur les 3 247 prêts, évalués à 2,8 millions de dollars par an. À la fin de juin 2000, le programme avait accordé au total 13 999 prêts, d'un montant total de 10 260 000 dollars, à 4 977 femmes ayant 29 862 personnes à charge. En d'autres termes, ce programme a fourni un appui socioéconomique à 3 % de la population de Gaza.

72. *Programme de prêt aux petites entreprises.* Ce sous-programme, le plus ancien des programmes de crédit de l'Office, a continué de financer le capital de roulement et le capital de démarrage d'entreprises naissantes ou en expansion dans les secteurs de l'industrie et des services afin de promouvoir la création d'emplois, les exportations et le remplacement des importations par des produits locaux. Les prêts accordés au titre de ce programme sont plus élevés qu'au titre du programme de prêt aux microentreprises et du programme de prêt avec garantie mutuelle et visent des objectifs de développement plus larges. Leur montant était compris entre 3 000 et 70 000 dollars, et leur durée moyenne était de 28 mois, avec une période de grâce de deux mois. Durant la période considérée, le programme a accordé des prêts d'un montant de 2 millions de dollars à 157 entreprises, ce qui a contribué à créer ou préserver 185 emplois. Avec un capital atteignant 7 930 000 dollars, le programme avait accordé au total 810 prêts d'une valeur de 12 580 000 dollars et obtenu un taux global de recouvrement de 95,16 %.

73. *Programme de formation à la gestion des petites entreprises et des microentreprises.* Ce sous-programme a fourni des services non financiers aux milieux d'affaires et contribué à la création d'emplois et au développement socioéconomique en facilitant le développement des petites entreprises et en encourageant l'entreprise par le biais d'une formation commerciale. C'est le plus petit sous-programme du programme de création de revenus dans la zone de Gaza mais son avenir est incertain faute de contributions de la part des donateurs. Néanmoins, c'est le seul programme de formation commerciale offrant régulièrement un ensemble de cours adaptés aux besoins des propriétaires de petites entreprises. Il a élaboré un cours en arabe pour 30 stages de formation commerciale de courte durée animés par 25 formateurs locaux, employés dans le cadre d'un contrat à temps partiel. C'est un programme financé exclusivement par les donateurs mais les droits de participation ont couvert

presqu'entièrement le coût direct de chaque stage. Pendant la période considérée, 40 stages ont accueilli 810 participants.

### **Cisjordanie**

74. Le sous-programme de prêt aux microentreprises en Cisjordanie a enregistré la plus forte croissance parmi les sous-programmes de crédit de l'Office. Les systèmes financiers et d'information, la comptabilité et l'administration du programme étaient gérés par le bureau régional à Jérusalem et les opérations de crédit et d'appui par la filiale de Naplouse. Pendant la période considérée, deux antennes relevant de la filiale de Naplouse ont été ouvertes à Jenin et à Tulkarm. Pendant la première phase de ce sous-programme, le volet appui a été initialement limité au nord de la Cisjordanie afin de toucher les communautés les plus pauvres, où jusqu'à 28 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté. Pendant le troisième trimestre de 2000, le sous-programme devait ouvrir une troisième antenne à Qalqiliya et deux nouvelles filiales à Hébron et Bethléem. Avec ses six filiales et antennes, le sous-programme apportera une aide financière aux régions les plus pauvres de Cisjordanie. À la fin de la période considérée, le programme de prêt aux microentreprises avait accordé 4 118 prêts d'un montant de 4 160 000 dollars et enregistré un taux de remboursement annuel de 95 %. Outre le programme de prêt aux microentreprises, la zone de la Cisjordanie appliquait également le même type de programme pour la petite entreprise qu'à Gaza, 225 prêts ayant ainsi été accordés pour un montant total de 2 830 000 dollars.

### **E. Programme de mise en oeuvre de la paix**

75. *Objectifs.* Depuis octobre 1993 jusqu'à décembre 1999, le Programme de mise en oeuvre de la paix, qui a été lancé après la signature de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, a été le principal dispositif de mobilisation des ressources extrabudgétaires qui servent à financer les activités de l'Office en matière d'éducation, de santé, d'aide d'urgence, d'assistance sociale et de création de revenus. Les ressources mises à sa disposition en plus de six ans d'existence ont contribué de façon très concrète et tangible à l'amélioration des conditions de vie générale des réfugiés ainsi qu'à la création d'emplois et à l'amélioration de l'infrastructure. Suite à l'adoption du

budget pour l'exercice biennal 2000-2001, qui repose désormais sur les programmes et comprend le budget ordinaire et le budget des projets, toutes les contributions complémentaires ont été imputées au budget des projets. Un nouveau programme intitulé « Projets 2000-2001 » a été lancé en juillet 2000 (voir plus loin section F) pour s'assurer de la bonne utilisation de toutes les contributions versées au budget des projets pour l'exercice biennal.

76. *Exécution.* Pendant la période considérée, l'Office a pu financer, au titre du Programme de mise en oeuvre de la paix, la construction de 12 écoles, de 49 salles de classe supplémentaires, d'une salle d'enseignement professionnel, de deux réservoirs d'eau et de huit blocs sanitaires, d'une polyclinique et d'un centre de santé, et l'amélioration d'un autre de ces centres, l'agrandissement du centre de santé maternelle et infantile, et la création d'un centre de réinsertion communautaire et d'une maison de la jeunesse. Il a aussi pu terminer la rénovation de 154 logements pour des familles inscrites au programme d'aide d'urgence et poursuivre la reconstruction ou la remise en état de 141 autres. Plusieurs volets du projet en faveur de l'hygiène du milieu ont été achevés (construction d'un égout collecteur amenant les déchets à la station d'épuration et d'une conduite forcée) tandis que d'autres restent en cours. Toujours, dans le même domaine de l'hygiène du milieu, des études de faisabilité ont été réalisées concernant la construction d'un système d'évacuation des eaux de pluie, de systèmes d'égout et de drainage dans plusieurs camps de Cisjordanie, de canalisations d'évacuation des eaux d'égout à Khan Danoun en République arabe syrienne et de voies et de fossés, ainsi que l'entretien de ces derniers. Parmi les projets d'aménagement des camps toujours en cours à la fin du premier semestre de 2000 figuraient la construction d'un laboratoire d'analyses médicales en Cisjordanie; la construction de plusieurs écoles et de plusieurs salles de classe supplémentaires à l'échelle de l'Office, l'ouverture d'un centre d'activités pour les femmes et de deux centres de réinsertion communautaire; un projet majeur de construction d'égouts et de système de drainage dans huit camps de réfugiés au Liban; un projet de protection du littoral dans la bande de Gaza. Des études de faisabilité concernant l'amélioration de l'approvisionnement en eau des camps de Khan Danoun et de Khan Eshieh et la construction d'un système d'égout dans le camp de Khan Eshieh, ainsi que le remplacement de baraquements du camp de Neirab étaient en cours en République arabe

syrienne au titre du Programme de mise en oeuvre de la paix, le financement d'un programme en faveur des élèves ayant des difficultés d'apprentissage en Jordanie; l'intégration d'enfants malvoyants dans le système éducatif normal; la prise en charge des personnes âgées indigentes; des cours de langue anglaise au centre d'enseignement professionnel et le rapatriement de résidents du camp du Canada en Égypte à Rafah dans la bande de Gaza. Le Programme de mise en oeuvre de la paix a aussi contribué à l'exécution des programmes réguliers de l'Office en permettant de continuer à financer les dépenses de fonctionnement de deux dispensaires à Gaza, le coût des bourses d'études universitaires accordées aux étudiants réfugiés et l'achat de fournitures médicales. D'autres ressources sont allées à la remise en état des installations et à l'organisation de cours dans plusieurs des centres d'enseignement professionnel de l'Office. Les décaissements au titre du Programme de mise en oeuvre de la paix ont atteint 25,8 millions de dollars au cours de la période considérée, sans compter les dépenses pour l'Hôpital européen de Gaza.

77. *État du financement.* Au cours de la période considérée, des contributions d'un montant de 8,1 millions de dollars ont été annoncées ou versées au titre des projets du Programme de mise en oeuvre de la paix, ce qui a porté le total des contributions versées depuis le lancement du Programme de 221,3 millions de dollars au 30 juin 1999 à 229,4 millions au 31 décembre 1999. (Suite à un ajustement d'un montant de 1,4 million de dollars lié aux fluctuations des taux de change et à la passation par pertes et profits de certaines sommes, le chiffre net était de 228 millions de dollars.) Les nouvelles contributions au titre du Programme ont été affectées au secteur de l'éducation (5,8 millions), à la santé (0,9 million) et aux secours et aux services sociaux (1,4 million). Aucune contribution nouvelle n'a été versée pour les activités de création de revenus. Les projets dans la bande de Gaza ont reçu 2,6 millions de dollars, soit environ 32 %, des nouveaux apports de fonds tandis que 3 millions (environ 37 %) étaient affectés aux projets en Cisjordanie. Les projets au Liban ont reçu 0,3 million et en République arabe syrienne 0,4 million contre 0,2 million pour la Jordanie. Le montant affecté aux activités menées à l'échelle de l'Office a atteint 1,6 million. Avec ces nouveaux apports de fonds, 24 nouveaux projets ont pu être lancés, ce qui porte à 371 le nombre total des projets financés au titre du Programme de mise en oeuvre de la paix depuis sa création jusqu'au 31 décembre 1999.

## F. Projets

78. *Objectifs.* Étant donné l'importance croissante prise au fil des ans par le financement des projets et dans le but de mieux cibler ses appels de fonds, l'Office s'est fixé des priorités pour ses projets et s'en est inspiré pour établir la section du budget pour l'exercice biennal 2000-2001 qui porte sur les projets. Le budget des projets avait été inclus dans le budget général pour l'exercice biennal en cours afin de donner une meilleure idée des besoins financiers de l'Office et de relier directement les activités financées au titre des projets aux activités de programme financées au titre du budget ordinaire. Faute de ressources pour financer les projets, l'Office se verrait dans l'impossibilité d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés pour l'exercice biennal et la qualité et la quantité des services fournis en pâtiraient. Le budget au titre des projets pour 2000-2001 consistait en grande partie en dépenses d'équipement non renouvelables. En raison de l'accroissement régulier du nombre des réfugiés palestiniens, l'Office devait agrandir, remplacer et entretenir ses installations s'il voulait satisfaire la demande croissante dont ses services faisaient l'objet (en particulier dans le domaine de l'éducation) et parvenir à améliorer les conditions de logement et l'hygiène du milieu dans les camps de réfugiés.

79. *Exécution.* Avec les fonds reçus au cours de la période considérée, l'Office a lancé les projets d'infrastructure suivants : construction et équipement de cinq écoles qu'il administre à Gaza, en Cisjordanie et au Liban; construction de 21 salles de classe supplémentaires et de six salles spécialisées dans ses écoles à Gaza et en Cisjordanie; construction et équipement de cinq dispensaires en Cisjordanie, en Jordanie et en République arabe syrienne et reconstruction des logements destinés aux familles inscrites au programme d'aide d'urgence dans la bande de Gaza. Dans le domaine de l'hygiène du milieu, le financement reçu au titre des projets a permis de poursuivre les travaux de construction du système d'égout et de drainage au camp de Deir el-Balah et l'exécution d'un projet d'évacuation des déchets solides dans les camps de réfugiés de la bande de Gaza. Il a aussi permis la création de trois unités d'orthophonie en Cisjordanie et d'un centre de documentation pédagogique en Syrie, la formation de professeurs de français au Liban et la fourniture de manuels scolaires en langue anglaise en Syrie.

80. *État du financement.* Depuis l'introduction du budget au titre des projets pour 2000-2001, l'Office a reçu près de 10 millions d'annonces de contribution et de contributions pour financer des projets prioritaires sur les 59 millions de dollars dont il avait besoin en 2000. Sur ce montant, le programme d'enseignement a reçu 5,7 millions de dollars contre 2,7 millions pour le programme de santé et 1,6 million pour les services de secours et d'assistance sociale. Les projets de la bande de Gaza ont reçu la plus grosse part, avec 5 millions de dollars, soit 50 % des ressources nouvelles, contre 3,7 millions (37 %) pour la Cisjordanie. La Jordanie a reçu 0,2 million de dollars, la République arabe syrienne 0,2 million de dollars et le Liban 0,9 million de dollars. Les contributions reçues au titre de l'exercice biennal 2000-2001 ont été suffisantes pour affecter des ressources à 22 projets, au 30 juin 2000. Le montant des contributions nouvelles reçues au cours de la période considérée, tant pour le Programme de mise en oeuvre de la paix que pour les projets, au titre de l'exercice 2000-2001 – 18,1 millions de dollars au total – avait augmenté de près de 10,3 millions, soit plus de 130 % par rapport à la période précédente au cours de laquelle l'Office avait reçu au total 7,8 millions de dollars pour le Programme de mise en oeuvre de la paix. Cette augmentation, qui marquait un changement par rapport à la baisse des contributions versées au Programme de mise en oeuvre de la paix que l'Office avait constatée au cours des dernières années, avait permis de ramener les contributions à environ deux tiers des niveaux de 1996/1997. Elle devait toutefois se confirmer pour que l'Office puisse atteindre son objectif et mobiliser la totalité des montants de 59,3 millions de dollars et de 65 millions de dollars prévus dans son budget pour 2000 et pour 2001 respectivement.

## G. Appel en faveur du Liban

81. *Objectifs.* Il n'y avait pas eu d'amélioration notable de la situation socioéconomique de la communauté des réfugiés de Palestine au Liban pendant la période considérée (voir chap. VI). La détérioration constante de la situation socioéconomique du pays, ajoutée à l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les réfugiés d'accéder de plein droit au marché du travail et aux services de santé publics, avait aggravé leur découragement et leurs souffrances. La plupart des 370 000 et plus réfugiés palestiniens inscrits auprès de l'Office au Liban continuaient de vivre dans des conditions déplorable et dépendaient presque entièrement de l'Office

pour leurs besoins de base. L'Appel spécial d'urgence pour le Liban que l'Office avait lancé en juillet 1997 visait à recueillir des contributions supplémentaires d'un montant de 11 millions de dollars pour financer des activités essentielles dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'aide d'urgence et de la protection sociale et ce dans le but d'atténuer les effets de la crise financière due à l'insuffisance des ressources affectées au budget ordinaire de l'Office.

82. *Exécution.* Au cours de la période considérée, l'Office a fini de construire une école secondaire et une salle informatique et pu acheter les manuels scolaires nécessaires à l'introduction de nouveaux programmes scolaires. L'Office avait aussi pu financer l'hospitalisation de 1 223 patients (3 665 journées) dans les hôpitaux de la Société palestinienne du Croissant-Rouge. Les projets suivants étaient toujours en cours : construction de logements et reconstruction d'un dispensaire, et plusieurs activités au centre de formation de Siblin : nouveaux cours d'informatique, remplacement du matériel et formation professionnelle de courte durée. Bien que la plus grande partie du matériel requis pour procéder à la mécanisation du ramassage et de l'élimination des déchets solides ait pu être achetée, le matériel restant n'avait pas été reçu et le coût d'exploitation du nouveau matériel n'avait pas été financé.

83. *État du financement.* Huit pays et une organisation intergouvernementale ont répondu généreusement à cet appel en annonçant des contributions d'un montant total de 9,3 millions de dollars au 30 juin 1998. Sur ce montant, l'Office avait reçu 9,2 millions de dollars et engagé 8,8 millions de dollars à la fin juin 2000. Au cours de la période considérée, les décaissements s'étaient élevés à 2,4 millions de dollars. Sur la somme totale annoncée, 4,6 millions de dollars – soit 48 % – avaient été affectés au secteur de la santé (aide à l'hospitalisation, achat de fournitures médicales, construction d'un dispensaire et matériel pour le ramassage et l'évacuation des ordures). Un montant de 3,8 millions de dollars était destiné à des projets dans le secteur de l'éducation, dont la construction, l'équipement et le financement des dépenses de fonctionnement de deux écoles secondaires et l'introduction de nouveaux cours au centre de formation de Siblin; et 900 000 dollars devaient financer la remise en état de logements. Les intérêts perçus sur les contributions versées en réponse à l'Appel, soit un montant de 100 000 dollars, ont été crédités au compte de l'Appel et ont servi à fi-

nançer l'achat de manuels scolaires destinés aux nouveaux programmes scolaires. Le solde était destiné à un projet de remise en état de logements et devait être versé avant la fin de 2000.

## Chapitre III Finances

### A. Structure financière

84. *Structure.* Au cours de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, l'Office a reçu des contributions et engagé des dépenses sous les rubriques suivantes :

- a) Budget ordinaire;
- b) Budget des projets :
  - i) Programme de mise en oeuvre de la paix;
  - ii) Appel en faveur du Liban.

85. *Le budget ordinaire* a servi à financer toutes les dépenses récurrentes engagées au titre des programmes de l'Office en matière d'éducation, de santé, d'aide d'urgence et de protection sociale ainsi que tous les services d'appui nécessaires.

86. *Programme de mise en oeuvre de la paix.* Ce programme a permis de financer des projets dans le cadre des activités permanentes entreprises par l'Office depuis 1993 pour améliorer les structures et les conditions de vie dans toutes les communautés de réfugiés.

87. *Appel en faveur du Liban.* Ce compte, établi à la suite de l'Appel lancé par l'Office en juillet 1997 pour obtenir une aide supplémentaire pour 1997-1998, a financé les besoins opérationnels d'urgence afin d'améliorer la situation socioéconomique déplorable dans laquelle se trouvent les réfugiés palestiniens au Liban.

### B. Budget, recettes et dépenses

88. Certaines caractéristiques intrinsèques de l'Office ont une influence déterminante sur sa situation financière : son rôle de fournisseur direct de services aux réfugiés palestiniens avec ses installations et son personnel propres; son rôle de service public pour toute personne correspondant à sa définition opérationnelle du réfugié palestinien; l'augmentation régulière du nombre de bénéficiaires due à l'accroissement naturel

de la population de réfugiés; l'absence d'accès aux sources de recettes dont dispose le secteur public, comme l'emprunt ou l'impôt; et l'absence d'un système de quotes-parts, qui le condamne à dépendre des contributions volontaires.

89. *Établissement du budget.* L'Office établit son budget sur une base biennale bien que les opérations soient financées sur une base annuelle. Une nouvelle présentation, sous forme de budget-programme, a été adoptée en vue de l'exercice biennal 2000-2001. Le budget s'organise désormais autour des dépenses de programme et non plus des rubriques budgétaires comme par le passé. Dans sa nouvelle présentation, il présente les caractéristiques suivantes : il a été établi sur la base d'un programme de travail définissant des buts, objectifs, activités, stratégies et réalisations au niveau des programmes et sous-programmes; les activités de programme qui y sont décrites servent à justifier les demandes de fonds de l'Office; il vise à montrer le coût intégral de la réalisation des activités de programme, et notamment les différentes sortes de ressources requises; il reflète la totalité des besoins financiers de l'Office aussi bien au titre du budget ordinaire qu'à celui des projets qui représentent depuis peu une part de plus en plus importante des recettes et des dépenses de l'Office. Pour suivre l'exécution, les méthodes d'examen périodique de l'exécution du budget ont été améliorées; elles comprennent désormais des rapports des administrateurs de programme sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des programmes et du budget.

90. *Budget ordinaire.* Le budget ordinaire de l'Office pour 1999 s'est élevé au total à 352,8 millions de dollars, dont 322,1 millions de dollars de contributions en espèces et 30,7 millions de dollars de contributions en nature, ces dernières consistant principalement en dons destinés aux programmes pour l'aide aux réfugiés, pour la nutrition et pour l'alimentation d'appoint. Le budget ordinaire pour 2000 s'élevait à 300,9 millions de dollars, dont 280,4 millions de contributions en espèces et 20,5 millions de dollars de contributions en nature (voir annexe I, tableau 9).

91. *Budget au titre des projets.* Le budget de l'Office au titre des projets pour 2000 représentait 59,3 millions de dollars.

92. *Recettes et sources de financement.* En 1999, le montant total des contributions en espèces et en nature reçues par l'Office a été de 309 millions de dollars,

dont 288 millions de dollars au titre du budget ordinaire et 21 millions de dollars au titre des projets. Les contributions volontaires reçues des gouvernements et de la Communauté européenne ont représenté 292,1 millions de dollars, soit 94,5 % du total des recettes (voir annexe I, tableau 10). La majeure partie des recettes a été reçue en espèces et 26,3 millions de dollars ont été donnés en nature, principalement sous forme de denrées alimentaires. Les autres organismes des Nations Unies ont versé 13 millions de dollars (4 % du total des recettes) pour financer des dépenses de personnel; en particulier, le Secrétariat de l'ONU a financé 92 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (avec l'approbation de l'Assemblée générale, ce chiffre devait passer à 98 à compter du 1er janvier 2000) et l'UNESCO et l'OMS ont fourni du personnel pour les programmes d'éducation et de santé. Les 3,9 millions de dollars restants (1 % du total des recettes) provenaient de sources diverses.

93. *Dépenses et résultats financiers.* Le montant total des dépenses de l'Office en 1999 a été de 285,6 millions de dollars, dont 273,2 millions de dollars au titre du budget ordinaire et 12,4 millions de dollars au titre des projets. L'Office a enregistré un excédent de 3,2 millions de dollars sur le compte des liquidités au titre du budget ordinaire de 1999, soit la différence entre les décaissements effectifs (257,5 millions de dollars) et les recettes (260,7 millions de dollars, 259,8 millions de dollars au titre des contributions des donateurs et 0,9 million au titre des recettes diverses). L'Office a toutefois terminé l'année 1999 avec un déficit de 61,4 millions de dollars par rapport aux dépenses approuvées par l'Assemblée générale au titre du budget ordinaire, à savoir 322,1 millions de dollars pour l'année.

94. *Indemnités de licenciement.* Le budget ordinaire pour 2000-2001 ne comportait pas de provision pour financer les indemnités de licenciement dues au personnel local en cas de dissolution de l'Office, ce dernier ayant été dans l'impossibilité de constituer une telle réserve les années précédentes. Le montant dû à ce titre, qui est estimé actuellement à 245 millions de dollars, constitue un passif éventuel pour l'Office.

### C. Activités extrabudgétaires

95. *Programme de mise en oeuvre de la paix.* Au 31 décembre 1999, le compte de ce programme affichait un excédent de 3,4 millions de dollars, soit la différence entre 210,4 millions de dollars de recettes effectivement reçues depuis le début du programme et 187 millions de dollars de dépenses effectives. Le total des contributions reçues et des contributions annoncées s'élevait à 228 millions de dollars, dont 17,6 millions de dollars restaient à recevoir.

96. *Appel en faveur du Liban.* Au 31 décembre 1999, le compte correspondant affichait un excédent de 2 millions de dollars, soit la différence entre les contributions effectivement reçues depuis le lancement de l'Appel en juillet 1997 et les dépenses engagées jusqu'à la fin de 1999. Toutes les contributions étaient affectées expressément au financement d'activités spécifiques devant être menées pendant diverses périodes.

### D. Situation financière actuelle

97. *Description générale.* La situation financière de l'Office est restée critique tout au long de la période considérée : insuffisance très marquée du financement du budget ordinaire, épuisement du fonds de roulement et des réserves de trésorerie et accumulation de déficits sur certains comptes de projets. Le déficit structurel dû au fait que le niveau des contributions ne suit pas l'accroissement naturel du nombre des réfugiés, ni le rythme de l'inflation, qui majore le coût du maintien d'un niveau de services constant, est resté problématique. Cependant, grâce à des contributions additionnelles ponctuelles et à une gestion financière prudente, notamment au maintien des mesures d'austérité et d'économie, l'Office avait réussi à réduire quelque peu le déficit à la fin de 1999. L'introduction de nouvelles mesures administratives, dont un nouveau type de contrat pour le personnel local à partir de septembre 1999, avait contribué à réduire encore les dépenses. Cela étant, l'Office terminerait l'année 2000 avec un déficit budgétaire si des contributions supplémentaires ne lui étaient pas versées au cours de l'année. À court terme, le principal problème que devait régler l'Office en 2000 était celui de la crise de liquidités, qui pourrait bien perturber les opérations de l'Office si une solution n'était pas trouvée d'ici à la fin de 2000 (voir par. 99).

98. *Mesures d'austérité et d'économie en 1999.* Au début de l'année 1999, le fonds de roulement de

l'Office était épuisé, sa trésorerie insuffisante et les perspectives d'augmentation de ses recettes globales inexistantes. Les recettes sous forme de contributions en espèces attendues pour 1999 étant inférieures aux 322,1 millions de dollars inscrits au budget ordinaire de l'année, l'Office a été obligé de reconduire les mesures d'austérité introduites précédemment, y compris celles annoncées en août 1997. Les projections de dépenses en espèces avaient aussi été réduites quelque peu par d'autres facteurs : augmentation du taux de postes vacants et retardement du recrutement du personnel local dans le cadre du gel général de recrutement; résultat des mesures de restructuration précédentes et en cours, principalement le recours à des enseignants contractuels et la réduction des effectifs du personnel international; et non-utilisation de certaines lignes budgétaires par suite de l'application d'un contrôle financier plus rigoureux. Le budget établi pour 2000-2001 prévoyait le rétablissement de certaines activités qui avaient été supprimées dans le cadre des mesures d'austérité.

99. *Fonds de roulement.* Au 31 décembre 1999, le fonds de roulement, défini comme la différence entre l'actif et le passif du budget ordinaire pour l'année civile, se chiffrait à 10,4 millions de dollars. Étant donné qu'un montant de 14,5 millions de dollars était destiné à l'achat de produits de base, le solde du fonds était en fait négatif (- 4,1 millions de dollars). Ce niveau était dangereusement bas par rapport au niveau optimal correspondant à la moyenne des dépenses mensuelles, soit quelque 25 millions de dollars, dont 17 millions de dollars de masse salariale. L'Office n'a pas pu reconstituer son fonds de roulement pendant l'exercice car sa situation financière est restée précaire. Toutefois, il a prévu pour ce faire une provision de 7 millions de dollars pour chacune des deux années de son budget de 2000-2001.

100. *Situation de trésorerie.* La position de trésorerie de l'Office est demeurée critique. Les salaires de décembre 1999 de ses 21 000 employés n'avaient pu être versés que grâce à une avance de 12 millions de dollars d'un grand donateur sur la contribution qu'il avait annoncée pour l'an 2000. L'insuffisance du financement constatée à plusieurs reprises au cours des années précédentes avait érodé la position de trésorerie de l'Office, c'est-à-dire le montant des liquidités disponibles à tout moment sur les comptes en banque de l'Office et utilisables pour répondre à des obligations de base. Au 31 décembre 1999, les contributions en

espèces annoncées mais non versées représentaient 36,9 millions de dollars pour tous les comptes, dont 12,7 millions de dollars au titre du budget ordinaire et 24,2 millions au titre des projets. En outre, l'Autorité palestinienne n'avait toujours pas remboursé à l'Office les montants versés au titre de la taxe à la valeur ajoutée et des droits portuaires et redevances connexes, qui représentaient un manque à gagner d'environ un million de dollars par an au titre des seuls intérêts. Ces circonstances avaient encore aggravé la situation de trésorerie de l'Office qui avait eu le plus grand mal à honorer ses obligations à la fin de l'exercice fiscal. À la fin du premier semestre de 2000, il s'attendait à une crise de trésorerie dans les mois à venir. Les projections de trésorerie pour 2000 indiquaient que l'Office aurait besoin de 52,2 millions de dollars environ de liquidités d'ici à la fin de l'année. Cette situation tenait principalement aux facteurs suivants :

a) Non-remboursement de la TVA (18,9 millions de dollars) et des droits portuaires (4,3 millions de dollars) au 30 juin 2000 par l'Autorité palestinienne;

b) Dépenses de 11,5 millions de dollars imputées sur le Fonds général et consacrées à l'Hôpital européen de Gaza;

c) Non-remboursement de 5,2 millions de dollars correspondant au déménagement du siège de Vienne.

101. *Situation financière à la fin du premier semestre de 2000.* D'après les dernières estimations de recettes et de dépenses, le budget ordinaire de trésorerie de l'Office pour 2000 devait faire apparaître un déficit de 30,4 millions de dollars d'ici à la fin de l'année. Les dépenses en espèces prévues au titre du programme ordinaire s'élevaient à 280,4 millions de dollars contre 250 millions de dollars de recettes attendues. La situation de trésorerie était toujours très précaire, ce qui contraignait l'Office à vivre au jour le jour pour équilibrer ses recettes et ses dépenses. Le fonds de roulement était pratiquement inexistant si bien que l'Office était à la merci de la moindre variation des recettes ou des dépenses prévues. Il s'efforçait d'obtenir des contributions additionnelles pour équilibrer ses recettes et ses dépenses, rééquilibrer sa trésorerie et reconstituer son fonds de roulement.

102. *Fluctuation des taux de change.* L'Office a subi des pertes de change à cause de la hausse continue du dollar des États-Unis par rapport aux monnaies euro-

peennes et au yen japonais. Environ 85 % de ses dépenses sont effectuées en dollars tandis que seulement 40 % de ses recettes lui sont versés dans cette monnaie. Le manque de ressources et l'absence de fonds de roulement l'ont empêché de prendre des dispositions pour faire face à ce type de perte.

103. *Réforme des systèmes.* Dans le cadre de la réforme de sa gestion, l'Office a lancé un projet visant à remplacer ses systèmes de gestion financière et de paiement des salaires. Lorsque les deux nouveaux systèmes seront opérationnels, il sera en mesure de présenter des rapports plus transparents et plus à jour sur sa gestion et ses donateurs.

## Chapitre IV Questions juridiques

### A. Personnel de l'Office

104. *Arrestation et détention de membres du personnel.* Le nombre de membres du personnel de l'Office arrêtés et emprisonnés dans l'ensemble de la zone d'opérations est passé de 73 au cours de la période précédente à 55 pour la période à l'examen (voir annexe I, tableau 11). Bien que la plupart des intéressés aient été relâchés sans inculpation ni procès après des périodes de détention relativement courtes, 11 membres du personnel se trouvaient toujours en détention à la fin de la période examinée ici, à savoir au 30 juin 2000. Dans la bande de Gaza, l'Autorité palestinienne a arrêté et emprisonné au total 26 membres du personnel, contre 40 durant la période précédente. Presque tous ont été détenus assez brièvement. Cinq membres du personnel étaient toujours en détention en fin de période, dont un condamné à sept ans d'emprisonnement pour infraction pénale et deux détenus sans chef d'inculpation depuis 1996. En Cisjordanie, le nombre de membres du personnel arrêtés et emprisonnés par l'Autorité palestinienne est passé de six durant la période précédente à trois pendant la période examinée, et ils avaient tous été libérés au 30 juin 2000. Le nombre de membres du personnel arrêtés et emprisonnés par les autorités israéliennes en Cisjordanie est passé de 10 pendant la période précédente à cinq et aucun de ces 10 n'était plus emprisonné au 30 juin 2000. En République arabe syrienne, le nombre de membres du personnel arrêtés et emprisonnés a diminué par rapport à la période précédente; cinq membres du personnel ont été arrêtés et détenus, dont deux ont été ensuite relâchés. En Jorda-

nie, 11 membres du personnel ont été arrêtés et emprisonnés, contre six pendant la période précédente. Un seul d'entre eux était toujours en détention au 30 juin 2000. Cinq membres du personnel, contre deux pendant la période précédente, ont été arrêtés et emprisonnés au Liban, dont trois ont été relâchés par la suite.

105. *Protection des membres du personnel détenus.* Les autorités compétentes n'ont pas toujours fourni en temps voulu à l'Office des renseignements précis sur les motifs de l'arrestation et de la détention des membres du personnel. Faute d'informations suffisantes, il n'a pas toujours été possible d'établir dans quelle mesure les fonctions officielles des agents étaient en cause, eu égard aux droits et obligations découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des dispositions pertinentes du Statut et du Règlement du personnel de l'Office. Celui-ci n'a donc pu exercer pleinement son droit de veiller à la protection de ses agents arrêtés et détenus.

106. *Accès aux membres du personnel détenus.* Comme au cours de la période précédente, l'Office a pu avoir accès à tous les centres de détention de l'Autorité palestinienne dans la Bande de Gaza et rendre visite à ses agents incarcérés. Toutefois, ce n'est qu'après des demandes répétées et grâce à l'assistance du Ministère de la justice que l'Office a pu obtenir des informations sur le lieu et les motifs de leur détention. La plupart d'entre eux se trouvaient soit dans la Prison centrale de Gaza soit au siège de la sécurité préventive à Tel el-Hawa. L'Autorité palestinienne n'a pas fourni d'informations sur le lieu et les motifs de détention des membres de son personnel en Cisjordanie. Cependant, dans certains cas, l'Office a réussi, par des voies non officielles, à savoir où se trouvaient les détenus et à leur rendre visite. En Cisjordanie, l'Office n'a pas eu grande difficulté à obtenir des précisions sur le lieu et les motifs de la détention de ses agents par les autorités israéliennes. Il a été autorisé à rendre visite aux membres du personnel détenus tant par les autorités israéliennes que par l'Autorité palestinienne. En République arabe syrienne, les autorités compétentes n'ont pas indiqué à l'Office les motifs d'arrestation ou de détention de ses agents. Il n'a pas non plus pu savoir où ceux-ci étaient détenus ni leur rendre visite. Au Liban, un membre du personnel était toujours en détention pour des motifs sans rapport avec les activités de l'Office qui n'a pas été autorisé à lui rendre visite.

107. *Traitement et état de santé des agents détenus.* L'Office a continué de se préoccuper du traitement réservé à ses agents détenus et de leur état de santé. Un grand nombre de détenus de Gaza se sont plaints de la surpopulation dans les cellules de la prison et du manque de médecins spécialistes. L'état de santé de deux membres du personnel détenus sans inculpation par l'Autorité palestinienne depuis 1996 reste préoccupant, un souffrant de diabète sucré et l'autre de troubles cardiaques.

108. *Liberté de circulation des agents en poste en Cisjordanie et à Gaza.* Les dispositions prises pour des raisons de sécurité par les autorités israéliennes pour réglementer les déplacements en provenance ou à destination de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, mentionnées dans les précédents rapports, sont restées en vigueur durant la période examinée. Ces dispositions, décrites plus précisément ci-après, sont les suivantes : octroi de permis réglementant les déplacements des agents locaux; contrôles et fouilles des véhicules de l'Office aux points de passage; bouclages occasionnels de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et restrictions concernant le franchissement du pont Allenby. De ce fait, les déplacements du personnel et des véhicules de l'Office ont été très difficiles et souvent impossibles, ce qui a perturbé les opérations. Les restrictions s'appliquaient principalement aux agents locaux, qui représentent 99 % des effectifs de l'Office en Cisjordanie et à Gaza. Les restrictions pesant sur ses activités ont empêché l'Office d'être efficace, sans toujours respecter son statut juridique et ses privilèges et immunités. Invoquant la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies et s'appuyant sur l'Accord Comay-Michelmore de 1967, l'Office a poursuivi ses démarches auprès des autorités israéliennes à tous les échelons pour que ces restrictions soient assouplies et son fonctionnement d'autant plus aisé.

109. *Bouclages de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.* À titre préventif à l'occasion des fêtes publiques israéliennes, les autorités israéliennes ont imposé à plusieurs reprises des bouclages de la Cisjordanie et/ou de la bande de Gaza pendant sept jours en tout au cours de la période à l'examen. Durant les bouclages complets, les Palestiniens titulaires d'une carte d'identité de Cisjordanie et de la bande de Gaza, y compris les agents de l'Office, ont été empêchés de quitter leur lieu de résidence et ont été privés de leurs permis sans préavis.

110. *Couvre-feux et bouclages internes en Cisjordanie.* Les autorités israéliennes n'ont décrété aucun couvre-feu ou bouclage en Cisjordanie pendant la période examinée. Suite à un incident sur le plan de la sécurité survenu à Jericho le 21 mai 2000, les autorités israéliennes ont fermé la ville aux israéliens et aux étrangers. Le bouclage, qui a duré quatre jours, a provoqué des interruptions mineures dans les opérations de l'Office empêchant un médecin palestinien de se rendre dans une clinique située dans le camp d'Aquabat Jabr pour des raisons qui n'ont pu être précisées.

111. *Délivrance de permis aux agents locaux.* Les Palestiniens résidents locaux, y compris les agents de l'Office, étaient toujours tenus d'obtenir un permis des autorités israéliennes pour se déplacer entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, ou pour pénétrer en Israël à partir de ces deux zones. L'Office a donc dû continuer à demander des permis permanents ou spéciaux pour ses agents locaux afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions. Un grand nombre de demandes de permis permanents ou spéciaux ont été rejetées par les autorités israéliennes pour des raisons de sécurité non précisées, ce qui a eu des conséquences néfastes sur les activités de l'Office. Le nombre de permis permanents accordés au personnel de l'Office en poste à Gaza était de 36 au milieu de l'année 2000 contre 37 au milieu de l'année 1999. Dans le cas des agents en poste en Cisjordanie, ce nombre s'est élevé à 275 au 30 juin 2000 contre 274 au milieu de l'année 1999. Depuis septembre 1997, les permis délivrés par les autorités israéliennes interdisent expressément aux agents résidant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza de conduire un véhicule en Israël. Par conséquent, pour conduire les véhicules de l'Office en Israël, les agents résidant en Cisjordanie ou à Gaza devaient obtenir une autorisation supplémentaire. L'Office a protesté contre cette mesure au plus haut niveau, mais les autorités israéliennes ont refusé de lever l'interdiction visant les permis délivrés à l'ensemble des agents de l'Office et ont proposé de ne la lever que pour un petit nombre de permis, sur la base d'une liste sélective fournie par l'Office. Cette interdiction entraîne des pertes de temps de travail et des dépenses additionnelles lorsque les membres du personnel sont empêchés de se rendre à leur poste ou d'effectuer des déplacements professionnels. Par la suite, l'Office a présenté une liste de membres du personnel qui avaient absolument besoin de pouvoir conduire en Israël dans le cadre de leurs fonctions officielles. Cette liste a été accompagnée d'une protestation et d'une déclaration selon laquelle elle ne préju-

geait pas du principe qui veut que tous les membres du personnel de l'Office doivent avoir la possibilité de se rendre en Israël dans l'exercice de leurs fonctions. Les autorités israéliennes ont supprimé l'interdiction de conduire pour 19 membres du personnel de Gaza à la fin de la période examinée ici. L'Office avait auparavant reçu l'assurance que celle-ci serait supprimée sur les permis accordés à 87 agents de Cisjordanie. Il est intéressant de noter que lors de la précédente période les autorités israéliennes n'avaient pris aucune mesure pour supprimer l'interdiction, bien qu'elles se soient engagées à le faire. La baisse du nombre d'agents autorisés à pénétrer en Israël et à conduire un véhicule a atteint un niveau qui ne répond plus aux besoins de fonctionnement de l'Office. Le système des permis a compliqué et entravé les déplacements des agents de l'Office, a empêché l'établissement de tout type de prévisions et a accru la charge administrative de l'Office qui a dû se doter d'un service supplémentaire pour gérer les procédures d'obtention et de renouvellement des permis à durée limitée accordés à plusieurs centaines de ses agents.

112. *Entrée à Jérusalem.* La plupart des autorisations délivrées aux agents locaux de l'Office ont été accordées à ceux qui résident en Cisjordanie afin qu'ils puissent se rendre à leur travail dans les locaux de l'Office à Jérusalem, en particulier au bureau extérieur de Cisjordanie et aux huit écoles et aux deux centres de santé de la zone de Jérusalem. Les agents ont donc eu des difficultés à se rendre à leur travail dans la zone de Jérusalem, et en particulier au bureau extérieur, dont deux agents locaux sur trois résident en Cisjordanie.

113. *Point de passage d'Erez.* Presque tous les véhicules de l'Office en provenance de la bande de Gaza et transitant par le point de passage d'Erez, le plus important entre la bande de Gaza et Israël, ont continué de faire l'objet de fouilles intérieures et extérieures et les membres du personnel devaient passer sous un portique de détection. Tous les véhicules, à l'exception de ceux transportant des membres du personnel ayant le statut diplomatique, soit huit des 46 fonctionnaires internationaux en poste à Gaza durant la période examinée, ont fait l'objet de fouilles qu'ils soient conduits par des agents locaux ou des fonctionnaires recrutés sur le plan international, et leurs bagages ont été passés aux rayons X. Les véhicules ont été minutieusement fouillés par des civils israéliens, voire par des membres des Forces israéliennes de défense. La plupart des incidents signalés concernaient des fouilles exécutées par

du personnel militaire et dont la durée excédait systématiquement celle de leurs homologues civils. En mars 1996, l'Office avait accepté, à titre exceptionnel, que les véhicules conduits par des fonctionnaires internationaux soient soumis à inspection à la sortie de la bande de Gaza, étant entendu qu'il s'agirait d'une mesure pragmatique et temporaire, justifiée par les problèmes de sécurité invoqués par les autorités israéliennes. L'Office a poursuivi ses démarches, sans succès jusqu'ici, pour obtenir des autorités israéliennes compétentes la cessation des fouilles exécutées, entre autres, au point de passage d'Erez. Pour l'Office, les procédures en vigueur sont en contravention avec la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Un examen global et objectif de toutes les procédures appliquées à l'encontre de l'Office à tous les points d'entrée ou de sortie d'Israël n'a été que trop longtemps différé. L'Office a poursuivi ses démarches auprès des autorités israéliennes, invoquant leurs obligations au titre de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies. L'ouverture en février 2000 d'une voie spéciale réservée aux hautes personnalités et aux étrangers n'a pas simplifié ni accéléré les fouilles, qui ont continué de retarder considérablement les agents de l'Office.

114. *Pont Allenby (Roi Hussein)*. Les autorités ont continué de fouiller les agents locaux et les fonctionnaires internationaux résidant en Cisjordanie ou à Gaza et empruntant le pont Allenby (Roi Hussein) depuis la Jordanie, occasionnant des retards considérables. Les agents de l'Office résidant dans la zone et qui étaient conduits par des chauffeurs de l'Office ont dû utiliser les transports publics entre le pont et le terminal. Durant toute la période examinée, les autorités ont continué de limiter le nombre de jours par semaine et les heures pendant lesquelles ces agents peuvent se rendre de la Jordanie à la bande de Gaza via la Cisjordanie en traversant le pont Allenby. En ce qui concerne la redevance exigée pour la traversée depuis la Cisjordanie en direction de la Jordanie, les autorités israéliennes ont accordé un nombre limité d'exemptions aux fonctionnaires de l'Office qui franchissent fréquemment le pont. Tous les autres membres du personnel restent assujettis à la redevance lorsqu'ils passent le pont en direction de la Jordanie. De plus, les agents locaux se rendant en Jordanie ont été assujettis à une redevance additionnelle, censée être un droit pour l'obtention d'un permis de sortie, perçue par les autorités israéliennes ou palestiniennes selon le lieu de résidence de la personne concernée. Comme précédemment, l'Office

n'a été autorisé à utiliser qu'un nombre restreint de véhicules pour transporter des fonctionnaires recrutés au plan international. En outre, l'Office a été tenu de notifier 24 heures à l'avance chaque passage d'un fonctionnaire international non titulaire de la carte spéciale de passage. Contrairement aux années précédentes, les autorités israéliennes n'ont pas interdit aux véhicules de l'Office immatriculés en Jordanie et portant une plaque diplomatique de traverser le pont Allenby depuis la Jordanie. À trois reprises, les 21, 22 et 23 décembre 1999, les autorités israéliennes ont exigé que la valise diplomatique de l'Office soit passée aux rayons X lors du passage du pont. À la suite de ces incidents, il a été décidé que le service de la valise diplomatique serait suspendu jusqu'à ce que cette question soit résolue de façon satisfaisante. Après plusieurs interventions au plus haut niveau auprès du Ministère israélien des affaires étrangères, le passage de la valise diplomatique a été autorisé sans qu'il soit nécessaire de la soumettre aux rayons X. À ce jour, aucune nouvelle demande de ce type n'a été enregistrée de la part des autorités israéliennes pour ce qui est de la valise diplomatique.

115. *Chauffeurs ayant le statut international*. En raison des restrictions imposées aux déplacements des agents locaux à l'entrée et en provenance de la bande de Gaza, au pont Allenby et à l'aéroport Ben Gurion, l'Office a dû continuer d'employer des fonctionnaires supplémentaires recrutés internationalement comme chauffeurs afin d'assurer les services de valise et de courrier pour son siège à Gaza et ses opérations sur le terrain. L'utilisation de quatre fonctionnaires recrutés internationalement comme chauffeurs a coûté beaucoup plus cher à l'Office que s'il avait pu employer des agents locaux.

116. *Fonctionnaires internationaux ayant le statut de résidents locaux*. Les autorités israéliennes ont continué de refuser des visas diplomatiques ou des visas de service aux fonctionnaires recrutés internationalement titulaires de cartes d'identité de Jérusalem, de Cisjordanie et de Gaza et d'exiger des autorisations de déplacement entre la Cisjordanie, la bande de Gaza et Israël. L'Office a fait savoir à plusieurs reprises que, par principe, tous les fonctionnaires internationaux devaient bénéficier du même traitement.

## B. Services et locaux de l'Office

117. *Fourniture des services.* Compte tenu de l'ampleur des opérations de l'Office et du nombre d'agents locaux qu'il emploie, les restrictions imposées par les autorités israéliennes aux déplacements de ses agents et de ses véhicules pour des motifs de sécurité ont continué de le gêner gravement dans son fonctionnement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Elles ont entravé la fourniture des services et ont été source de retards, de pertes d'efficacité et de dépenses supplémentaires. Elles ont eu en particulier les effets suivants : retards et surcoûts dans l'exécution des projets; impossibilité pour les agents de se rendre à leur lieu de travail, notamment les écoles, les centres de formation, les dispensaires et les services administratifs de l'Office; impossibilité pour les réfugiés de se rendre dans les installations de l'Office; impossibilité pour les élèves résidant à Gaza de se rendre dans les centres de formation de Cisjordanie; retards dans l'acheminement des marchandises entre la Cisjordanie et la bande de Gaza et en Cisjordanie même; et impossibilité pour les hauts fonctionnaires locaux en Cisjordanie de rendre visite à leurs homologues à Gaza et vice-versa.

118. *Fonctionnement du siège.* Les mesures de sécurité décrétées par Israël ont continué d'entraver le fonctionnement du siège de l'Office à Gaza. La libre circulation des personnes et des marchandises, essentielles pour que le siège puisse assumer ses fonctions de gestion et de coordination, n'a pas toujours été possible. Les restrictions imposées au franchissement du point de passage d'Erez et du pont Allenby, y compris par les hauts fonctionnaires de l'Office, ont été pour beaucoup dans ces difficultés (voir par. 113 et 114 ci-dessus).

119. *Importation de marchandises.* Les autorités israéliennes ont continué d'autoriser les agents locaux de l'Office résidant en Cisjordanie ou à Jérusalem à conduire des camions de l'Office jusqu'à la bande de Gaza, à condition que tout déplacement soit notifié 24 heures à l'avance et qu'un sauf-conduit soit obtenu des services de sécurité. Comme indiqué l'année dernière, les autorités israéliennes ont institué à compter du 14 avril 1999 un droit de passage au terminal de Karni pour les camions-citernes, ce qui a entraîné des retards et une perturbation des activités. Pour l'Office, ces droits sont en fait un impôt, et l'Office devrait en être exempté. En outre, le 7 mai, les autorités israéliennes ont officiellement informé l'Office qu'à compter du 1er juin 2000 tous les camions et les remorques transpor-

tant des marchandises pour l'Office devraient être acheminés via le point de passage de Karni et non d'Erez. Même si aucun changement n'est intervenu à la date spécifiée, le Ministère israélien des affaires étrangères n'a pas répondu aux demandes de clarification que l'Office lui a adressées à plusieurs reprises au sujet de ces modifications imminentes des procédures, et la question relative à l'ordre du jour. L'Office a appris que la décision d'acheminer les marchandises par Karni et non Herez avait été simplement reportée et serait appliquée sous peu. Si elle était effectivement appliquée selon les conditions avancées par les autorités israéliennes, les opérations de l'Office s'en trouveraient gravement et injustement affectées. Les procédures applicables au point de passage de Karni, qu'Israël se propose d'adopter unilatéralement, entraîneraient de longs retards et des dépenses considérables pour l'Office, à un moment où celui-ci éprouve de graves difficultés financières.

120. *Conseils et assistance juridiques.* L'Office a continué de fournir des conseils et une assistance juridiques, notamment aux réfugiés candidats au regroupement familial dans la bande de Gaza. En outre, il a répondu à un grand nombre de demandes de confirmation du statut de réfugié émanant de réfugiés immatriculés et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales du monde entier.

121. *Incursions dans les locaux de l'Office.* Aucune incursion dans les locaux de l'Office en Cisjordanie n'a été signalée pour la période à l'examen. Dans la bande de Gaza, les autorités palestiniennes ont fait sept incursions. L'Office a protesté auprès de l'Autorité palestinienne, lui rappelant le respect dû à l'inviolabilité des locaux des Nations Unies. Aucune incursion n'a été signalée en Jordanie, au Liban ni en République arabe syrienne. Pendant la période à l'examen, des constructions illégales ont été signalées sur des terrains adjacents aux locaux de l'Office dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. L'Office a officiellement protesté auprès de l'Autorité palestinienne dont des employés sont impliqués dans certains de ces incidents.

122. *Inspection des marchandises.* Aucune difficulté n'a été signalée durant la période considérée.

123. *Taxe sur les véhicules diesel.* L'Office a présenté des protestations officielles aux autorités syriennes à propos de la perception d'une taxe sur les véhicules diesel immatriculés depuis le 1er janvier 1990, taxe qui, à son avis, constituait un impôt direct au sens de la

Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies. La Convention exonère l'Office du paiement de cet impôt. La question faisait toujours l'objet de discussions entre l'Office et les autorités syriennes.

124. *Poursuites judiciaires.* L'Office n'a engagé aucune poursuite pénale ou autres contre des membres du personnel pendant la période considérée.

125. *Immunité de juridiction.* Les autorités israéliennes ont continué de refuser l'immunité de juridiction aux membres du personnel résidents locaux. Comme indiqué précédemment, un membre du personnel a été poursuivi pour une infraction grave au code de la route dans le cadre de ses fonctions. L'Office a continué ses démarches en vue d'obtenir qu'Israël respecte l'immunité de juridiction. Le procès a néanmoins eu lieu et le fonctionnaire a été acquitté par un jugement rendu le 4 juillet 2000. L'Office continuera de faire valoir que ses agents jouissent d'une immunité de juridiction dans l'exercice de leurs fonctions et de demander au gouvernement concerné d'intervenir en son nom.

126. *Remboursement de la TVA et d'autres taxes.* À la fin de la période examinée, l'Autorité palestinienne n'avait remboursé à l'Office qu'une très petite partie des versements faits au titre de la taxe à la valeur ajoutée (TVA). Au total, les montants dus au 30 juin 2000 s'élevaient à 18,9 millions de dollars. Entre 1967 et juillet 1994, le Gouvernement israélien a payé toutes les redevances portuaires et tous les droits connexes concernant les fournitures et matériaux de l'Office destinés aux réfugiés de Cisjordanie et de la bande de Gaza conformément à l'article f) de l'Accord Comay-Michelmores de 1967 conclu entre l'Office et le Gouvernement israélien. À l'issue de la signature en 1994 et en 1995 d'accords découlant de ceux d'Oslo, certaines responsabilités administratives ont été transférées du Gouvernement israélien à l'Autorité palestinienne dans les zones de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Par communications officielles, le Gouvernement israélien a notifié l'Office qu'il mettait fin au paiement des taxes visées dans l'Accord de 1967, arguant que puisque l'Autorité palestinienne avait dorénavant tout pouvoir pour percevoir des recettes dans les zones placées sous contrôle palestinien, elle devait s'acquitter de ses responsabilités en la matière. En réponse, l'Office a décidé d'accepter provisoirement de payer les taxes, étant entendu que l'Autorité palestinienne procéderait à des remboursements et fournirait des services « en na-

ture » pour couvrir ces dépenses. Cependant, aucune structure contrôlée par l'Autorité palestinienne n'a été mise en place pour la réception de ces fournitures, et toutes les marchandises continuent d'être acheminées via des ports situés en territoire israélien. En conséquence, depuis janvier 1996, l'Office paye toutes les redevances portuaires et autres prélevées sur les fournitures à destination de Cisjordanie et de Gaza et qui étaient auparavant acquittées par le Gouvernement israélien (au 30 juin 2000, le coût total pour l'Office s'élevait à 4,2 millions de dollars). L'Autorité palestinienne a informé l'Office qu'elle ne pouvait accepter la responsabilité du remboursement à l'Office des redevances portuaires et autres prélevées dans les zones sous juridiction et contrôle israéliens. L'Office a réexaminé cette question avec le Gouvernement israélien dans le cadre des dispositions pertinentes de l'Accord Comay-Michelmores. Tous les aspects de la question sont actuellement à l'étude. En Jordanie, l'Office a demandé aux autorités de rembourser les taxes sur les ventes qu'il avait payées. L'Office a officiellement fait part de son inquiétude au Ministère jordanien des affaires étrangères quant à la charge financière que représentaient pour lui les retards dans ces remboursements.

## C. Créances sur les gouvernements

127. L'Office déplore qu'aucun progrès n'ait été accompli au sujet de ses diverses créances sur les gouvernements.

## Chapitre V Jordanie

### A. Éducation

128. *Enseignement primaire et primaire supérieur.* En 1999/2000, les 192 écoles de l'Office en Jordanie ont accueilli 139 803 élèves de l'enseignement primaire (six années de scolarité) et primaire supérieur (quatre années), soit 1 411 élèves (1 %) de moins que l'année précédente. Cette diminution des effectifs scolaires s'explique par plusieurs raisons : retour en Cisjordanie et dans la bande de Gaza de familles de réfugiés qui vivaient en Jordanie, transferts d'élèves réfugiés des écoles de l'Office à des écoles publiques récemment construites à proximité des camps, réduction des horaires dans les écoles publiques (5 jours contre 6 dans les

écoles de l'Office), absence du système des classes alternées dans la plupart des écoles publiques, etc.

129. *Infrastructure scolaire.* Quelque 92,7 % des écoles de l'Office appliquaient toujours le système des classes alternées et 22,4 % des écoles étaient installées dans des locaux loués inadaptés, avec de petites salles de classe. Le mauvais état de nombreux bâtiments scolaires de l'UNRWA en Jordanie continue de préoccuper l'Office, qui s'efforce de mettre à la disposition des enfants réfugiés un environnement d'apprentissage satisfaisant. Les 24 écoles installées dans des bâtiments loués inadaptés représentaient 23,2 % des 103 installations scolaires de l'Office en Jordanie. Grâce à des fonds extrabudgétaires, on a pu achever la construction de deux bâtiments scolaires destinés à remplacer les cinq écoles installées dans des bâtiments inadaptés à Irbid. Également grâce à des fonds extrabudgétaires, on a pu aussi achever la construction de deux blocs sanitaires, de deux citernes d'eau et d'une salle d'ordinateurs au centre de formation d'Amman. L'Office a continué de rechercher des contributions pour remplacer les deux bâtiments loués à Wadi el-Rayyan et pour construire et équiper des salles d'ordinateurs dans les écoles afin de les mettre en conformité avec les programmes scolaires jordaniens en matière d'informatique pour la quatrième année du secondaire. En dépit des généreuses contributions reçues pendant la période à l'examen, 90 % des élèves de cette quatrième année n'avaient encore accès qu'à des salles d'ordinateurs sous-équipées.

130. *Enseignement spécial.* Le programme d'enseignement spécial a continué de fournir aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage des possibilités de réinsertion dans le cycle élémentaire. Trente-deux élèves sourds et 6 élèves aveugles ont pu être intégrés dans 12 écoles. Quelque 650 enfants ayant des difficultés d'apprentissage ont pu être accueillis dans neuf centres spécialisés et 814 élèves ont pu être scolarisés dans des classes de rattrapage durant l'année scolaire 1999/2000. Un surcroît de financement de la part des donateurs reste nécessaire pour maintenir ces programmes.

131. *Formation professionnelle et technique.* Au cours de l'année scolaire 1999/2000, 1 228 stagiaires, dont 474 femmes, ont suivi 16 cours de formation commerciale et 12 cours de formation technique et semi-professionnelle dispensés par les centres de formation d'Amman et de Wadi Seer. S'agissant de la formation technique et semi-professionnelle, les stagiaires de

l'Office ont obtenu en juillet 1999 d'excellents résultats aux examens généraux d'entrée aux « collèges communautaires » administrés par l'Université jordanienne des sciences appliquées de Balqa, avec des taux de réussite de 93,5 % pour le centre de formation d'Amman et 84 % pour celui de Wadi Seer, la moyenne nationale pour les mêmes disciplines étant de 61 %.

132. *Institut pédagogique.* La faculté de pédagogie du centre de formation d'Amman a dispensé une formation en cours d'emploi à 407 enseignants de l'Office, dont 235 femmes, et un enseignement pédagogique théorique à 309 diplômés de l'enseignement secondaire, dont 265 femmes. Au cours de la période à l'examen, 223 enseignants ont terminé le programme de formation en cours d'emploi en août 2000 et 88 ont terminé le programme de formation théorique. Tous ont reçu une licence en sciences de l'éducation.

133. *Bourses universitaires.* En 1999/2000, des bourses d'études universitaires ont été reconduites pour 164 réfugiés, dont 61 femmes.

## B. Santé

134. *Soins primaires.* L'Office a dispensé des soins de santé aux réfugiés de Palestine en Jordanie dans 23 centres de soins, qui offraient tous des services de planification familiale et dont 21 étaient équipés de laboratoires, 17 dispensaient des soins spéciaux pour les maladies non contagieuses et 1 était équipé d'installations de radiologie et de physiothérapie. Des soins dentaires étaient assurés par 14 centres, ainsi que par trois cabinets mobiles offrant des services d'hygiène bucco-dentaire au niveau communautaire et dans les écoles. Les soins spécialisés (gynécologie et obstétrique notamment) étaient assurés par roulement sur une base hebdomadaire, les médecins des centres de soins primaires procédant à un dépistage préalable avant d'orienter les patients pour un diagnostic et une prise en charge par les spécialistes. De nombreux réfugiés en Jordanie ont utilisé les services de santé publique, d'accès plus aisé. Au cours de la période à l'examen, un nouveau centre de santé était en construction à Shouneh-nord, dans la vallée du Jourdain, et des travaux d'agrandissement du centre de santé d'Irbid et du centre de santé maternelle et infantile de Musherifeh étaient en cours.

135. *Soins secondaires.* L'assistance en matière de soins secondaires a été intégralement assurée sous

forme d'un remboursement partiel des dépenses engagées par les réfugiés pour les traitements d'urgence dans les hôpitaux publics. Pour éviter les conséquences fâcheuses des complications de grossesse, les modestes budgets prévus à cet effet ont été pratiquement doublés en 2000 pour assurer la sécurité des accouchements dans les cas de grossesses à risque lorsque l'intéressée ne peut pas être admise dans un hôpital public et n'a pas non plus les moyens de s'adresser aux hôpitaux privés.

136. *Coopération avec le Gouvernement jordanien.* La coopération que l'Office et le Ministère jordanien de la santé ont instaurée de longue date s'est poursuivie dans de nombreux domaines de l'action sanitaire : vaccination, santé familiale, contrôle des maladies contagieuses, mise en valeur des ressources humaines dans le secteur de la santé, surveillance de la qualité des médicaments essentiels, participation à des campagnes nationales de vaccination contre la poliomyélite et la rougeole et dons de vaccins contre l'hépatite B. Par ailleurs, l'Office s'est associé au projet « Alliance et action pour une génération d'enfants et d'adolescents non fumeurs », parrainé par le Groupe de travail national de l'UNICEF, auquel participaient également tous les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux compétents.

137. *Coopération avec les organisations non gouvernementales.* L'Office a continué de coopérer étroitement avec le Comité national de la population et l'Association jordanienne de planification familiale pour des activités entreprises dans le domaine de la santé génésique. Il a signé avec l'ONG française Médecins du monde, qui a créé trois centres de santé primaires à Aqaba, Baka'a et Jerash, un accord visant à offrir des soins de santé complémentaires et de prolonger les heures d'ouverture, pour les réfugiés comme pour le reste de la population. L'Office doit aussi collaborer avec l'organisation USAID, dans le cadre d'un projet quinquennal de centres de soins de santé primaires exécuté en coordination avec le Ministère de la santé

138. *Épidémies.* Les habitants du camp de Baqa'a et des localités avoisinantes ont été victimes, en avril 2000, d'un empoisonnement alimentaire dû à la consommation de pain contaminé par une substance toxique. Au total 147 cas ont été signalés, dont 122 dans le camp. Le Ministère de la santé a dépêché des équipes chargées de procéder aux examens et de prendre les mesures de santé publique qui s'imposaient.

Toutes les victimes de cet empoisonnement ont été traitées à l'hôpital public et aucun décès n'est à signaler.

### C. Secours et services sociaux

139. *Immatriculation des réfugiés.* Au 30 juin 2000, le nombre des réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'Office en Jordanie s'élevait à 1 570 192, soit 3,8 % de plus qu'au 30 juin 1999 (1 512 742). Ce rythme d'augmentation équivaut à peu près au taux de croissance démographique du pays. Les réfugiés de Palestine en Jordanie constituent toujours le groupe de réfugiés le plus nombreux en ce qui concerne l'Office, puisqu'il représente 42 % du nombre total de réfugiés immatriculés.

140. *Programme d'aide d'urgence.* C'est toujours la Jordanie qui a le plus faible pourcentage de réfugiés inscrits au programme d'aide d'urgence – 2,6 % contre 5,5 % en moyenne pour l'ensemble de l'Office. Ce faible pourcentage s'explique par les conditions de vie plus favorables dont jouissent les réfugiés en Jordanie, leur qualité de citoyens jordaniens leur permettant de bénéficier de certains services. Cela étant, leur situation socioéconomique s'est quelque peu dégradée depuis 1995, parallèlement à l'évolution de la situation générale du pays, où le chômage au cours de la période à l'examen tournait autour de 27 % et où un tiers de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Le nombre des bénéficiaires du programme en Jordanie est passé de 38 858 au 30 juin 1999 à 40 841 un an après.

141. *Aide financière sélective en espèces.* Au début de 2000, un montant de 95 413 dollars a été débloqué au titre des aides monétaires directes à des réfugiés qui se trouvent en situation particulièrement difficile ou manquent de produits de première nécessité. À ce jour, 324 familles ont bénéficié de ce type d'aide, pour un total de 52 558 dollars.

142. *Remise en état de logements.* L'Office a remis en état les logements de 18 familles durant la période considérée, au moyen de fonds extrabudgétaires. La liste d'attente comptait 321 logements.

143. *Lutte contre la pauvreté.* Cinquante et une familles qui étaient inscrites au programme spécial de secours d'urgence et avaient créé des microentreprises avec l'aide financière et technique de l'Office ont réussi à obtenir des revenus réguliers suffisants pour ne plus figurer sur les listes des réfugiés recevant des ra-

tions. Par ailleurs, six programmes d'épargne et de prêt avec garantie mutuelle faisaient fonction de banque communautaire dans les camps et comptaient 103 femmes parmi leurs bénéficiaires; des prêts pouvant aller jusqu'à 1 400 dollars ont été accordés pour aider à la création de microentreprises, essentiellement dans le secteur des services. Le programme de prêts avec garantie mutuelle du camp de Husn a accordé des prêts à 12 femmes qui utilisent les techniques de la permaculture pour produire des légumes. Au milieu de 1999, l'Office a conclu avec la Banque de Jordanie un accord lui permettant d'administrer ce programme d'activités rémunératrices. Un financement a été approuvé pour 58 nouveaux projets dans divers secteurs (petites industries, agriculture et services). Le montant de ces prêts allait de 722 dollars à 10 000 dollars. Trente-six projets, d'une valeur totale de 192 357 dollars, avaient déjà été financés.

144. *Participation des femmes au développement.* Les 21 centres d'activités féminines de Jordanie étaient gérés par des comités locaux de femmes réfugiées et régis par leurs propres statuts et règlements intérieurs. Leurs activités portaient sur des projets rémunérateurs, des cours de formation, des programmes culturels et des campagnes de sensibilisation. Ces programmes étaient organisés et exécutés de manière à répondre aux besoins des femmes concernées, et à susciter la participation active et l'appui de celles-ci. L'on peut citer à cet égard les exemples suivants :

- Cinq cents femmes ont bénéficié d'un projet d'éducation nutritionnelle exécuté par une organisation non gouvernementale espagnole au Centre d'activités féminines de Baqa'a;
- Un projet de conseils aux parents, exécuté en collaboration avec l'UNICEF à l'échelle de tout le pays, a permis d'apporter des connaissances, des renseignements et une formation à 700 parents (hommes et femmes);
- Des services de garderie et de jardin d'enfants ont été assurés dans tous les centres d'activités féminines;
- Quatre centres d'activités féminines (au nouveau camp d'Amman, à Aqaba, à Djabal al-Houssayn et à Zarqa) ont réussi à obtenir des recettes suffisantes pour s'autofinancer. Deux bureaux de conseils juridiques, au nouveau camp d'Amman et au camp de Djabal al-Houssayn, ont continué de fournir des conseils aux femmes. Ils ont éga-

lement organisé des stages d'apprentissage des notions juridiques de base et créé un solide réseau avec les organisations non gouvernementales qui luttent contre les violences subies par les femmes et les enfants.

145. *Centres communautaires de rééducation.* Suite à l'évaluation du programme de centres communautaires de rééducation, une recommandation a été adoptée en vue de la création d'un projet pilote de services communautaires de rééducation dans le camp de Jerash. Exécuté avec l'aide technique et financière d'une organisation non gouvernementale suédoise et d'une organisation non gouvernementale palestinienne, ce projet doit permettre de venir en aide aux personnes qui ont des besoins spéciaux, dans leur propre milieu, et en utilisant les ressources locales et des systèmes d'orientation perfectionnés. Le Comité de coordination du programme de rééducation communautaire, l'Office et une organisation non gouvernementale italienne ont établi un nouveau projet de rééducation communautaire dans le camp de Zarqa. Calqué sur le projet pilote de Jerash, ce nouveau projet constituait le dixième centre de rééducation communautaire bénéficiant de l'assistance de l'Office. En coordination avec une organisation non gouvernementale suédoise, un programme de formation à la rééducation communautaire à l'intention des bénévoles des centres, des membres du Comité de coordination et des employés de l'Office était à l'étude.

146. *Centre polyvalent de Waqqas.* Un centre de services polyvalent a été créé en 1998 pour réunir les équipements éparpillés dans la zone de Waqqas (Vallée du Jourdain), dans la perspective du développement d'une approche globale et intégrée de la prestation de services. Ce centre assurait tout à la fois des services de soins, des activités et des programmes de formation à l'intention des femmes, des services de soins pour les enfants et des programmes destinés aux personnes souffrant de déficiences physiques ou mentales. Considérant l'expérience de Waqqas, des donateurs potentiels se sont dits intéressés par la possibilité de financer des centres polyvalents analogues dans d'autres zones. Plus de 300 femmes fréquentaient le centre d'activités féminines et plus d'une centaine d'enfants étaient inscrits dans les classes maternelles. Le centre de rééducation communautaire traitait tous les types de handicap, à l'exception des déficiences visuelles. Quinze éducateurs bénévoles ont suivi une formation professionnelle intensive leur permettant d'apporter une as-

sistance optimale aux bénéficiaires. De ce fait, les services se sont diversifiés et étendus à la formation universitaire, la physiothérapie, l'apprentissage des langues, l'intégration individuelle et collective des handicapés dans les écoles, les activités récréatives, l'intégration professionnelle, les camps d'été et d'hiver pour enfants, handicapés ou non, les campagnes de sensibilisation et les visites à domicile. Le fait que ce centre a pu fonctionner à plein régime dans un délai assez court constitue un modèle d'utilisation des ressources limitées disponibles dans la Vallée du Jourdain.

## Chapitre VI Liban

### A. Éducation

147. *Enseignement primaire et primaire supérieur.* Pendant l'année scolaire 1999/2000, les 71 écoles primaires de l'Office au Liban ont accueilli 39 457 élèves au niveau primaire (six années d'études) et primaire supérieur (trois années d'études), soit 12 élèves seulement de plus que l'année précédente. Cette augmentation assez faible s'explique peut-être par le départ du Liban de certaines familles de réfugiés palestiniens. Le taux de réussite au brevet (examen de fin de troisième année de l'enseignement primaire supérieur) des élèves des écoles de l'Office était de 54 %, contre 44 % dans les écoles publiques.

148. *Enseignement secondaire.* Le Liban reste la seule zone d'opérations de l'Office où celui-ci offre des possibilités limitées d'enseignement secondaire du deuxième cycle pour pallier l'accès limité des réfugiés palestiniens aux écoles publiques et le coût prohibitif des écoles privées. Cet enseignement est dispensé dans trois établissements de l'Office, l'école de Galilée à Burj-el-Barajneh, l'école de Bissan à Ein el-Hilweh et l'école d'Al-Aqsa à Rashidieh. L'école de Galilée accueille 644 élèves pour les trois années d'enseignement, et celle d'Al-Aqsa 444 élèves. Le taux de réussite au baccalauréat à l'école de Galilée et à l'école de Bissan était de 84 %. Ce résultat est excellent si on le compare à la moyenne nationale (60 %) des écoles publiques et privées.

149. *Infrastructure scolaire.* Des fonds extrabudgétaires ont permis d'achever la construction de quatre écoles, deux dans la zone du Liban central et deux dans le camp d'Ein el-Hilweh, dans la zone de Saida. Les

deux écoles de la zone du Liban central accueilleront des élèves du secondaire et les élèves filles de l'enseignement primaire supérieur. Les nouveaux locaux de Saida et de Tyr permettront à l'Office d'éviter les classes triples et d'améliorer le contexte éducatif dans les écoles. Des travaux étaient en cours pour remplacer une autre école endommagée, celle de Nimrin, à El-Buss (Tyr), et un établissement secondaire dans le camp de Rashidieh. Bon nombre d'écoles de l'Office au Liban (39,2 %) sont installées dans des locaux loués inadaptés. Comme dans ces locaux les salles sont petites, le nombre d'élèves par classe est toujours relativement faible (39,5), mais les élèves restent à l'étroit. L'Office est préoccupé par les éventuelles incidences financières d'une loi sur les loyers promulguée lors de la précédente période qui, si elle devait s'appliquer intégralement à ses locaux, pourrait entraîner une hausse considérable des loyers qu'il verse, en particulier dans le cas des écoles. Comme il n'est pas autorisé à remplacer les locaux loués en dehors des camps par des écoles qu'il construirait lui-même, l'Office continue de tout faire pour trouver des locaux adaptés à son programme d'enseignement.

150. *Enseignement professionnel et technique.* Au total, 619 stagiaires, dont 125 femmes, ont suivi les 13 cours de formation commerciale et les sept cours de formation technique et semi-professionnelle offerts par le centre de Siblin.

151. *Formation pédagogique théorique.* Au total, 103 étudiants, dont 75 femmes, étaient inscrits aux cours de formation pédagogique théorique du centre de formation de Siblin. Suivant un programme conçu par l'Office, 52 élèves ont achevé cette formation en août 1999 et tous sont employés par l'UNRWA.

152. *Écoles maternelles.* Les quatre écoles maternelles francophones financées par un donateur ont continué de fonctionner et ont accueilli 260 élèves au cours de l'année scolaire 1999/2000.

153. *Bourses universitaires.* En 1999-2000, 84 étudiants, dont 27 femmes, ont continué de bénéficier de bourses obtenues les années précédentes.

### B. Santé

154. *Soins primaires.* L'Office est resté le principal fournisseur des soins de santé pour les 373 000 réfugiés au Liban, dont l'accès aux services de santé publique était limité par l'insuffisance des infrastructures,

encore en développement, et qui, pour la plupart, n'avaient pas les moyens de faire face aux coûts élevés des soins dans le secteur privé. Les services de soins de l'Office étaient dispensés dans 25 centres de soins de santé primaires, offrant tous des services de planification familiale et des traitements spécialisés pour le diabète sucré et l'hypertension. Dix-sept de ces établissements offraient des soins dentaires, 15 étaient équipés de laboratoires d'analyse, quatre étaient équipés de services de radiologie et 15 offraient des soins spécialisés en cardiologie, obstétrique et gynécologie. Les travaux de construction d'une polyclinique à Beyrouth et de remplacement d'un centre de santé inadapté dans le camp de Rashidieh, à Tyr, ont été achevés au milieu de 1999.

155. *Soins secondaires.* Des soins hospitaliers ont été dispensés aux réfugiés dans le cadre d'accords contractuels avec 14 hôpitaux généralistes, privés ou appartenant à la Société palestinienne du Croissant-Rouge, et deux établissements psychiatriques. En raison de la hausse constante des coûts et de l'écart important entre les moyens nécessaires pour répondre aux besoins essentiels de la population de réfugiés et les ressources dont dispose l'Office, la fourniture de soins hospitaliers suffisants est une priorité en matière de santé dans cette zone d'opérations. Compte tenu de leur situation socioéconomique particulièrement difficile, les réfugiés au Liban étaient toujours exemptés du paiement du ticket modérateur en vigueur dans d'autres zones d'opérations, sauf dans le cas des traitements spécialisés visant à sauver des vies. Il est devenu évident durant la période à l'examen que les services ne pourraient être maintenus au même niveau avec les crédits limités inscrits au budget ordinaire de l'Office. Celui-ci a donc recherché d'autres solutions plus économiques. Après une évaluation approfondie du niveau des soins et de la qualité des installations dans les hôpitaux de la Société palestinienne du Croissant-Rouge, l'Office a transféré 70 lits (61 % de la capacité assurée par le secteur privé) d'hôpitaux privés vers des hôpitaux du Croissant-Rouge, qui offraient des tarifs plus avantageux, ce qui s'est traduit par une meilleure rentabilité du programme et un taux plus élevé de satisfaction des patients. Toutefois, faute de moyens financiers suffisants, il n'a été possible de maintenir les services pendant le second semestre de 1999 qu'en opérant des transferts de fonds d'autres zones d'opérations ou programmes et grâce à des contributions spéciales de la Norvège, du Canada et de l'organisation non gouvernementale World Vision International. La principale

difficulté était toujours d'obtenir des contributions supplémentaires pour maintenir le programme de soins hospitaliers, qui, depuis quelques années, est dans une large mesure financé par des ressources extrabudgétaires. À cet effet, une réunion tripartite regroupant l'Office et les Gouvernements italien et canadien a été organisée en février 2000, dans le cadre des efforts menés depuis 1998 par les trois parties susmentionnées pour améliorer l'accès aux services hospitaliers au Liban ainsi que pour assurer un financement stable et durable de ces services qui permettrait d'éviter les appels d'urgence à répétition. Dans un Mémoire d'accord, les trois parties sont convenues, notamment, qu'il fallait réunir environ 4,4 millions de dollars en sus des crédits prévus au budget ordinaire pour cette zone d'opérations afin de maintenir et d'améliorer les services hospitaliers essentiels entre juillet 2000 et juin 2002. Les parties à l'accord sont également convenues qu'il fallait à titre prioritaire mettre au point un système efficace d'information sanitaire, comprenant le suivi rapproché des services hospitaliers, et réaliser des économies à l'avenir, par une coopération étroite entre la Société palestinienne du Croissant-Rouge et l'Office.

156. *Coopération avec le Gouvernement libanais.* L'Office a participé aux journées nationales de vaccination pour l'éradication de la poliomyélite au Liban, conformément à la stratégie régionale de l'OMS, les vaccins étant fournis par l'UNICEF. L'Office a continué de coopérer étroitement avec le programme national de lutte contre la tuberculose pour tout ce qui concerne l'application de la stratégie de traitement de courte durée à observation directe de l'OMS, y compris la surveillance épidémiologique, les soins et le suivi. L'Association nationale de lutte contre la thalassémie a continué de fournir un appui pour le traitement des enfants réfugiés souffrant de cette maladie congénitale.

157. *Infrastructure en matière d'hygiène du milieu.* Les travaux de construction de réseaux d'adduction d'eau, d'égouts et de drainage dans huit camps de réfugiés n'ont pas pu démarrer à temps, à cause de difficultés d'adjudication des marchés, de financement et de logistique. Le coût de ces travaux était estimé à 11 millions de dollars en 1991. En 1997, la Commission des communautés européennes s'est engagée à verser au total 8 750 000 ECU (8 millions de dollars) pour exécuter ce projet en deux phases. Les études techniques de faisabilité, y compris les plans d'exécution détaillés, les documents d'appel d'offres et les spécifications, ont été menées à bien pour les huit camps, puis

examinées et le projet a été recommandé pour approbation par l'Office. Toutefois, en raison des difficultés susmentionnées, ce dernier n'a pas été en mesure d'achever l'exécution de ce projet avant décembre 1999, comme prévu à l'origine, et attendait toujours que l'Union européenne ait pris une décision définitive concernant la méthode d'adjudication des marchés de construction et de supervision. La nouvelle date d'achèvement de ce projet a été fixée à décembre 2002. Toutefois, comme les fonds disponibles sont insuffisants pour exécuter le projet dans son intégralité, dans les huit camps visés par l'accord entre l'Office et l'Union européenne, l'Office a dû établir des priorités. Des difficultés opérationnelles ont été rencontrées au cours de l'exécution du projet de mécanisation de la collecte des ordures dans les camps de réfugiés mais elles ont été surmontées, permettant ainsi une utilisation optimale du matériel acheté grâce à une contribution du Gouvernement néerlandais.

158. *Épidémies.* Une intoxication alimentaire s'est déclarée dans le camp de Beddawi, dans le nord du Liban, du 20 au 24 décembre 1999. Au total, 92 personnes ont été concernées par cette intoxication, due à la consommation de viande crue contaminée; 22 d'entre elles ont été hospitalisées. Aucune n'est décédée.

### C. Aide d'urgence et services sociaux

159. *Immatriculation des réfugiés.* Au 30 juin 2000, 376 472 réfugiés étaient immatriculés auprès de l'Office au Liban, soit 1,7 % de plus qu'au 30 juin 1999, où ils étaient 370 144.

160. *Programme spécial d'aide d'urgence.* À la fin du mois de juin 2000, 40 519 personnes bénéficiaient du programme d'aide d'urgence, soit 10,7 % des réfugiés immatriculés. La demande a continué à augmenter en raison de la difficile situation socio-économique des réfugiés au Liban et de l'impossibilité pour les familles de se nourrir et de se loger correctement. Les retards dans la fourniture des produits de base et de ressources pour l'achat de produits alimentaires ont rendu nécessaire des ajustements dans le calendrier de distribution des rations. On a poursuivi la distribution de lentilles exclusivement au Liban, en plus des cinq composantes de base des rations. Les espèces destinées à l'achat de nourriture n'ont été distribuées qu'au deuxième trimestre en raison de l'arrivée tardive des ressources fournies par les donateurs. Des jeunes gens et jeunes

femmes non qualifiés bénéficiant du programme et qui avaient abandonné l'école ont été admis à suivre des cours de formation professionnelle à court terme au centre de formation de Siblin. Une base de données informatisée liée au programme d'aide d'urgence a été téléchargée et les travailleurs sociaux ont terminé la saisie des données des rapports sur la situation sociale en août 1999, ce qui achève l'unification des bases de données dans le cadre du système unifié d'immatriculation au Liban.

161. *Aide financière sélective en espèces.* De janvier à juin 2000, 52 142 dollars ont été distribués à 714 familles pour répondre à des besoins urgents en matière de soins de santé, de logement et d'éducation.

162. *Remise en état de logements.* Au premier trimestre 2000, 1 502 familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence vivaient dans des logements en très mauvais état. Au cours de la période considérée, malgré divers problèmes, notamment financiers, 19 logements abritant 102 personnes ont été restaurés au moyen de ressources destinées au financement de projets. L'interdiction faite par les autorités libanaises d'introduire des matériaux de construction dans les camps de Tyr a rendu nécessaire une reprogrammation des programmes de restauration des logements. En conséquence, les fonds destinés au départ à la remise en état des logements dans la région de Tyr ont été utilisés dans d'autres domaines, après consultation des donateurs. On est intervenu à plusieurs reprises, en vain, auprès des autorités libanaises pour qu'elles lèvent l'interdiction. Dans la région de Sidon, une interdiction similaire, décrétée en novembre 1999, a été levée en décembre 1999 après des négociations avec les autorités libanaises. La reprogrammation a retardé l'exécution des projets, ce qui a encore aggravé la situation des familles vivant dans des conditions très difficiles.

163. *Lutte contre la pauvreté.* Au cours de la période à l'examen, plusieurs mécanismes de crédit ont été restructurés, la création de revenus et les mini-prêts étant combinés dans un même mécanisme de microfinance dans le cadre des activités de lutte contre la pauvreté. La restructuration concernait les procédures et les systèmes, les taux d'intérêt, les accords bancaires, les conditions de remboursement des crédits et le personnel. On a élaboré de nouvelles directives et de nouveaux accords de prêt et publié une brochure destinée à faciliter l'accès au programme et à faire connaître les possibilités de crédit offertes aux réfugiés. Au cours de

la période considérée, 79 prêts allant de 1 500 dollars à 15 000 dollars ont été accordés, ce qui a permis de créer ou de sauvegarder 130 emplois pour une valeur totale de 291 670 dollars. Des prêts à des conditions de faveur ont été accordés à des familles se trouvant dans une situation particulièrement difficile. Vingt-trois prêts de ce type, allant de 3 200 dollars à 6 000 dollars ont été accordés, 50 à 70 % de la somme étant attribuée sous forme de don et le solde sous forme de prêt avec frais bancaires de 7 %. Vingt-deux familles ont été enlevées des listes des rationnaires, le revenu de leur microentreprise étant suffisant pour maintenir leur autonomie économique.

164. *Participation des femmes au développement.* Au total, 2 938 femmes ont participé aux différents cours de formation et activités organisés par les comités de femmes dans les 10 centres d'activités féminines. Les formateurs ont été choisis dans la communauté locale par les comités et payés sur les recettes des centres. Le choix de cours et d'activités répondait aux besoins et aux demandes de la communauté. Diverses activités destinées à sensibiliser le public aux problèmes des femmes, aux questions de santé et aux questions légales et sociales ont été mises en œuvre en coordination avec les départements de l'UNRWA, des experts et des organisations non gouvernementales. Le programme de prêts avec garantie mutuelle lancé par les centres de Beddawi et de Burj el-Barajneh a continué d'être appliqué et a été copié à Sabra et à Nahr el-Bared au cours de la période à l'examen. En juin 2000, 22 groupes de 110 femmes avaient été créés et 7 500 dollars, prélevés sur les recettes des centres, avaient été investis. À Burj Hammoud, un jardin d'enfants a été créé en 1999. La collaboration et la coordination avec les organisations non gouvernementales locales se sont poursuivies et ont encore été renforcées.

165. *Réadaptation communautaire.* L'UNRWA a joué un rôle essentiel dans la rédaction du règlement du Forum des ONG qui a fourni des services aux réfugiés palestiniens handicapés au Liban. En tant que membre du Forum, l'UNRWA a travaillé en étroite collaboration avec les autres membres pour mettre au point et adapter un système unifié d'orientation destiné à simplifier les services de rééducation, la fourniture de prothèses et les services à domicile. Un accord a été conclu avec une organisation non gouvernementale norvégienne pour fournir aux handicapés des prothèses sur la base de la participation aux coûts. Une organisation non gouvernementale espagnole a lancé un projet

dans le nord du Liban et dans la région de la Bekaa, en coordination avec l'UNRWA. Dans le cadre de ce projet, on a organisé des cours de formation à l'intention du personnel de l'UNRWA et du centre de rééducation communautaire, on a apporté des améliorations au centre du camp de Nahr el-Bared et des aides à la rééducation et des systèmes d'adaptation des habitations ont été proposés aux handicapés. Le centre de Nahr el-Bared a étroitement collaboré avec une équipe suédoise pour élargir les services communautaires de réinsertion pour les réfugiés palestiniens dans la région du Nord du Liban. À Ein el-Hilweh, un projet visant à intégrer les enfants malvoyants dans le cursus normal a bien progressé pendant la période à l'examen. Le succès de ce projet a incité une organisation non gouvernementale suédoise à financer un projet similaire dans la région de Tyr, en coordination avec l'UNRWA et l'Institution Nabil Badran. Les préparatifs étaient en cours et le projet devrait démarrer pendant l'année scolaire 2000-2001. Dans le cadre de son programme d'appui et de renforcement des services communautaires de rééducation, l'UNRWA a offert un appui financier à l'Institution Nabil Badran et au centre de rééducation communautaire de Sour dans la région de Tyr. Faute de services adaptés dans certains camps, l'UNRWA a continué de parrainer 54 enfants handicapés placés dans des institutions spécialisées.

166. *Programmes en faveur des jeunes.* Le premier centre consacré aux jeunes de Nahr el-Bared a ouvert. Des activités sportives et éducatives ont été organisées pour les 2 364 participants au cours de la période considérée. Le centre est géré par un comité local sous la supervision de l'UNRWA et d'une ONG britannique. L'essentiel des frais de fonctionnement est couvert par les frais d'adhésion et les recettes tirées des activités du centre.

## Chapitre VII République arabe syrienne

### A. Éducation

167. *Enseignement primaire et primaire supérieur.* Pendant l'année scolaire 1999/2000, les 110 écoles de l'UNRWA en République arabe syrienne ont accueilli 64 437 élèves aux niveaux primaire (six ans) et primaire supérieur (trois ans), soit 417 élèves de moins (0,64 %) que l'année précédente. Environ 93,6 % des 110 écoles fonctionnaient en alternance et 8,2 % étaient

installées dans des locaux loués inadaptés. Le taux élevé de réussite (93,6 %) à l'examen de dernière année organisé à la mi-99 s'explique en partie par le système de contrôle mis en place par l'UNRWA en Syrie. Ce système se fonde sur une évaluation continue et un diagnostic des faiblesses des élèves, associés à des cours de rattrapage pendant l'année scolaire.

168. *Infrastructure scolaire.* La construction de l'école de Zeeb à Alep a été terminée. Une autre école, à Kharriyeh (Latakia) est en cours de construction. Environ 93,6 % des écoles fonctionnaient en alternance et il y avait en moyenne 44 élèves par classe.

169. *Formation professionnelle et technique.* Le centre de formation de Damas a accueilli 782 stagiaires, dont 169 femmes et 157 hommes pensionnaires. Ils ont pu y suivre 13 cours d'enseignement commercial et sept cours d'enseignement technique ou semi-professionnel. À la suite des efforts déployés par l'Office, le Gouvernement a approuvé la reconnaissance du diplôme du centre de formation pour l'année 1999/2000 et tous les diplômes antérieurs. Deux matières supplémentaires, arabe et culture nationale, ont été ajoutées. Les diplômés des années précédentes doivent passer un examen dans ces deux matières pour que leurs diplômes soient reconnus. Cette décision a été considérée comme un progrès majeur qui augmentera les chances des diplômés de trouver un emploi adéquat.

170. *Bourses d'études universitaires.* En 1999/2000, 172 boursiers, dont 61 femmes, ont poursuivi leurs études.

## B. Santé

171. *Soins primaires.* Des soins de santé primaires ont été dispensés aux réfugiés de Palestine en République arabe syrienne dans les 23 centres de soins de l'Office, qui offrent tous des soins médicaux complets, y compris des soins en matière de santé maternelle et infantile, des services de planification familiale et des soins spécialisés pour le traitement du diabète sucré et de l'hypertension. Parmi ces centres, 19 disposaient de laboratoires et 12 offraient des soins dentaires, appuyés dans leur tâche par une équipe mobile chargée d'administrer des soins bucco-dentaires dans les écoles. Au cours de la période considérée, la construction de nouveaux centres de soins au camp de Khan Danoun et à Muzereib avait bien avancé. La rénovation et

l'amélioration du matériel au centre de soins de l'Alliance, à Damas, ont été terminées.

172. *Soins secondaires.* Des services hospitaliers ont été fournis dans le cadre d'accords contractuels avec huit hôpitaux privés, sur la base des tarifs minimum du secteur public. Comme il a été impossible d'obtenir des fonds supplémentaires en 1999 pour continuer à offrir des services hospitaliers essentiels, les strictes mesures de contrôle imposées pour l'admission et la durée des séjours sont restées en vigueur et un certain nombre de lits ont été transférés des hôpitaux du secteur privé vers les hôpitaux moins coûteux gérés par des organisations non gouvernementales. Des ressources supplémentaires destinées à améliorer la situation ont été allouées en 2000.

173. *Coopération avec le Gouvernement syrien.* La coopération et la coordination instaurées de longue date entre l'Office et le Ministère syrien de la santé se sont poursuivies, notamment dans le domaine de la surveillance épidémiologique et des campagnes nationales de vaccination contre la poliomyélite. L'Office a continué de recevoir du Ministère, grâce à des dons en nature, les lots de vaccins contre l'hépatite C dont il avait besoin. La coopération s'est poursuivie avec le programme national de lutte contre la tuberculose pour coordonner la surveillance épidémiologique et les activités de lutte contre la maladie, dans le cadre de la stratégie de traitement de courte durée à observation directe de l'OMS. Les enfants réfugiés souffrant de thalassémie ont continué de bénéficier d'un traitement dans le cadre du programme national de lutte contre la thalassémie.

174. *Infrastructure en matière d'hygiène du milieu.* Grâce à des ressources fournies par l'Office humanitaire de la Communauté européenne, le projet de raccordement des égouts du camp de Khan Danoun au réseau municipal voisin a été terminé en mars 2000. Un contrat a été conclu pour une étude de faisabilité détaillée pour le réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux usées au camp de Khan Eshsieh et l'approvisionnement en eau des camps de Khan Eshsieh et de Khan Danoun, avec un financement spécial fourni par la Suisse. Les autorités municipales ont lancé un grand projet de nettoyage et de protection des rives de l'Al-Awaj, qui longe le camp de Khan Eshsieh. Le projet n'a pas pu être étendu au camp de réfugiés car cela supposerait de démolir certains logements et de fournir des logements de remplacement.

175. *Épidémies.* Une épidémie de leishmaniose cutanée a eu lieu en janvier-février 2000 dans la zone résidentielle de Ein el-Tal près d'Alep, en raison d'une accumulation de phlébotomes due à une panne des égouts municipaux. En collaboration avec les autorités municipales, l'UNRWA a appliqué des mesures de santé publique, notamment le ramassage plus fréquent des poubelles et la pulvérisation d'insecticide, ce qui a permis de mettre fin à l'épidémie. En tout, 97 cas ont été signalés. Toutes les personnes concernées ont été traitées par le Ministère de la santé. La leishmaniose reste endémique dans la région.

### C. Aide d'urgence et services sociaux

176. *Immatriculation des réfugiés.* Au 30 juin 2000, 383 199 réfugiés était immatriculés auprès de l'Office en République arabe syrienne, soit 2,3 % de plus qu'au 30 juin 1999, où ils étaient 365 805. Cette augmentation correspond au taux de croissance démographique. Le nombre de réfugiés désirant mettre à jour leur immatriculation a été sensible au premier semestre 2000, sans doute à cause de l'évolution du processus de paix.

177. *Programme spécial d'aide d'urgence.* Le nombre de réfugiés bénéficiant du programme d'aide d'urgence a augmenté de 6,8 %, passant de 24 891 en juin 1999 à 26 594 en juin 2000. Les ressources destinées à l'assistance en espèces et les produits alimentaires ont été reçus en retard, ce qui a retardé à plusieurs reprises le processus de distribution. Les travailleurs sociaux, comme dans les autres domaines, ont été surchargés de travail, chacun étant chargé en moyenne de 320 dossiers, alors que la norme est de 250 dossiers par personne.

178. *Aide financière sélective en espèces.* En raison du gel du programme au deuxième semestre de 1999, dû au manque de ressources, de nombreuses familles démunies se sont retrouvées sans secours dans des situations d'urgence. En 2000, une modeste allocation budgétaire de 76 000 dollars a permis d'aider quelque 250 familles parmi les plus pauvres, mais n'a pas été suffisante pour répondre à tous les besoins.

179. *Remise en état de logements.* En 1999, aucun budget n'était prévu pour le programme de remise en état au titre du fonds général, ce qui a nui au programme. Au cours de la période considérée, un montant de 121 000 dollars a été prélevé sur les économies des fonds relatifs aux projets et alloué à la remise en

état de logements. En tout, 29 logements ont pu être rénovés dont 21 ont dû être reconstruits et huit réparés à Damas, dans le centre et dans le sud. Environ 76 logements étaient sur liste d'attente pour intervention immédiate. Les travaux se faisaient sur la base de l'auto-assistance.

180. *Lutte contre la pauvreté.* De nouvelles directives étaient envisagées, dans le but de changer les procédures, les méthodes et la terminologie du programme et établir une politique et des objectifs clairs. L'objectif était de mener le programme vers l'autonomie. Dix-huit nouveaux projets ont été mis en place, ce qui porte à 144 le nombre de projets lancés depuis le début du programme. Le programme de création de revenus a bénéficié d'un don de 80 000 dollars qui a servi à financer 52 programmes de prêts avec garantie mutuelle, dont bénéficiaient 232 clients en février 2000. Le nombre total de groupes ainsi formés depuis 1994 a atteint 116, ce qui représente 1 023 clients. Ces groupes offrent des crédits à usages multiples qui ne sont pas réservés aux entreprises. Le programme de création de revenus prélevait des frais administratifs de 2,5 % pour chaque prêt. Au 1er mai 2000, ces frais sont passés à 5 %.

181. *Participation des femmes au développement.* Les centres d'activités féminines ont continué de jouer un rôle important et positif dans l'autonomisation des femmes et le développement communautaire. Une série d'ateliers consacrés aux droits des femmes, au mariage et à l'éducation des enfants a été organisée en coopération avec l'UNICEF dans tous les centres d'activités féminines. Ces ateliers visaient à sensibiliser la communauté aux droits des enfants et des femmes, aux questions d'égalité entre les sexes et à certains problèmes juridiques. Vingt-deux femmes représentant les comités de direction ont participé à un atelier organisé par l'UNICEF sur le thème des techniques de participation au développement. Cinq postes de travailleur social spécialisé en développement communautaire avaient été créés en janvier 2000, ce qui portait à 10 le nombre de postes de ce type. La création de ces postes a été rendue possible par le plan quinquennal du Département des secours et des services sociaux qui prévoyait la suppression, d'ici la fin de 1999, de tous les postes de superviseur et d'instructeur en couture. Les travailleurs sociaux ont reçu une formation visant à mieux utiliser les cours offerts par le centre d'activités féminines pour répondre aux besoins de la communauté et à renforcer le rôle des comités de direction et des

sous-comités pour garantir la viabilité administrative et financière des centres. Des cours de formation similaires ont été organisés à Damas à l'intention de 70 membres de 9 centres d'activités féminines. Dans le but d'améliorer les écoles maternelles des centres et de resserrer la coopération entre l'UNRWA et Save the Children Fund, un atelier été organisé pour définir avec plus de précision les besoins des parents, des enfants et de la direction des maternelles et pour élaborer des méthodes d'amélioration de l'enseignement préscolaire. Des cours sur la santé ont été offerts et des séminaires culturels sur l'héritage palestinien ont été organisés. Des séminaires organisés dans tous les centres d'activités féminines ont abordé la question des droits de l'enfant, l'accent étant mis sur l'éducation et sur la manière de traiter certains problèmes psychologiques. On a aussi organisé un atelier sur la communication, destiné à améliorer les relations avec les parents des élèves de maternelle. Au total, 1 800 hommes et femmes ont suivi des cours de traitement de texte, de dactylographie, de couture, de broderie, de coiffure, d'alphabétisation, d'anglais, d'aérobic et de céramique.

182. *Réadaptation communautaire.* En coopération avec une organisation non gouvernementale italienne et un donateur international à Damas, il a été décidé de permettre aux bénévoles de Hama et Dera'a de devenir des spécialistes de la rééducation. Au total, 150 enfants orphelins et handicapés âgés de 7 à 13 ans ont participé à un camp d'été à Tartous. Les centres de rééducation communautaires ont continué d'organiser des expositions de broderie et d'artisanat à des fins de publicité et de collecte de fonds. Des cours de formation ont été offerts aux bénévoles des centres et aux travailleurs sociaux sur le thème « conception de projets et collecte de fonds », la gestion des centres, le travail d'équipe, les projets de création de revenus, les problèmes de parole et d'audition, la paralysie cérébrale, les handicaps mentaux et l'intervention rapide. Le personnel de l'UNRWA a reçu une formation spécialisée en Égypte sur la réadaptation communautaire et a organisé des visites tout au long de l'année pour revoir les activités des centres à cet égard. Ces visites comprenaient aussi une évaluation du nombre de clients des centres, du nombre de handicapés dans les camps, et des services offerts dans les centres et à domicile. Pour sensibiliser la communauté, on a distribué des brochures intitulées « Pour le bonheur de vos enfants » dans trois camps. Ces brochures abordaient différentes déficiences auditives et visuelles et indiquaient comment détecter et prévenir ces handicaps.

## Chapitre VIII Cisjordanie

### A. Éducation

183. *Enseignement primaire et primaire supérieur.* L'Office gérait 96 écoles en Cisjordanie (36 écoles de garçons, 45 écoles de filles et 15 écoles mixtes). Ces écoles accueillait 53 834 élèves (43,3 % de garçons et 56,7 % de filles) soit 3,6 % de plus qu'en 1998/1999.

184. *Locaux scolaires.* Grâce à des fonds alloués aux projets, l'Office a commencé la construction de six écoles pour remplacer des locaux inadaptés. Trois d'entre elles (Beit Sourik, Shufat et Hébron) ont été terminées, les trois autres étant toujours en construction (Ramallah, Abu Dis et Nur Shams). Huit salles de classe et deux salles spécialisées (un laboratoire de science et une salle de formation professionnelle) ont aussi été construites. Deux salles de classe au centre de formation pour femmes de Ramallah et six salles de classe étaient en construction. L'Office a continué de rencontrer des difficultés pour obtenir des terrains sur lesquels construire des écoles, en particulier à Jérusalem. Les écoles de l'Office en Cisjordanie sont celles dans lesquelles le taux d'occupation des classes est le plus faible (38,2 élèves) du fait qu'une grande partie des écoles étaient installées dans des locaux loués inadaptés (19,3 %) ou situées en dehors des camps ou dans des zones éloignées. Les écoles situées dans les camps étaient toujours surchargées.

185. *Formation professionnelle et technique.* Pendant l'année scolaire 1999/2000, les trois centres de formation technique et professionnelle de l'Office en Cisjordanie – le centre de formation pour femmes de Ramallah, le centre de formation pour hommes de Ramallah et le centre de formation de Kalandia – ont accueilli 1 187 stagiaires, dont 519 femmes. Les trois centres offraient 16 cours commerciaux et 20 cours techniques/semi-professionnels. Le taux de réussite des diplômés des centres de l'Office à l'examen d'ensemble organisé par le Ministère de l'enseignement supérieur a été de 80,6 % en 1999, contre 63,95 % pour l'ensemble des collèges de Cisjordanie. En coopération avec l'Autorité palestinienne, le centre de formation de Kalandia a proposé cinq stages de courte durée (six à 40 semaines) qui ont accueilli 111 stagiaires pour les former dans les disciplines suivantes : travail de l'aluminium, hébreu, informatique, conception assistée par ordinateur et installation de réseau informatique.

186. *Instituts de sciences de l'éducation.* Les deux instituts de pédagogie des centres de Ramallah ont accueilli 562 étudiants, dont 375 femmes, dans le cadre d'un programme de formation pédagogique théorique de quatre ans au niveau post-secondaire. Au total, 109 étudiants, dont 76 femmes, ont obtenu le diplôme des deux instituts en juillet 1999. L'Office a décidé de ne pas introduire de formation en cours d'emploi dans les instituts de Cisjordanie en raison des entraves à la liberté de mouvement qui auraient empêché les enseignants d'y participer et parce que l'Autorité palestinienne n'a pas encore institué de programme en cours d'emploi visant à perfectionner ses enseignants en les amenant au niveau de premier cycle universitaire.

187. *Bourses universitaires.* En 1999/2000, 106 boursiers, dont 59 femmes, ont poursuivi leurs études.

188. *Obstacles pratiques.* Les restrictions imposées par les autorités israéliennes, qui ont invoqué des raisons de sécurité, ont continué de perturber le programme éducatif de l'Office. Ces restrictions limitaient la liberté de mouvement, mais moins que durant la période précédente. À plusieurs occasions, des bouclages ont empêché des stagiaires, des enseignants et d'autres membres du personnel enseignant de l'Office de se rendre sur leur lieu de travail ou de formation. Le programme d'enseignement a été considérablement perturbé par la pénurie de personnel enseignant. Les membres du personnel porteurs d'une carte d'identité de Cisjordanie ont de temps à autre eu du mal à se rendre dans les huit écoles de l'Office à Jérusalem, en particulier durant les bouclages internes. Toutefois, ces perturbations n'ont pas été suffisamment importantes pour justifier la prolongation de l'année scolaire.

## B. Santé

189. *Soins primaires.* Des soins de santé primaires complets ont été dispensés aux réfugiés palestiniens de Cisjordanie par le réseau de 34 centres de soins de l'Agence, qui offrent tous des services de planification familiale et des soins spécialisés pour le traitement du diabète sucré et de l'hypertension, en plus de la gamme complète des soins préventifs et curatifs. Parmi ces centres, 25 disposent d'un laboratoire et 20 dispensent des soins dentaires; en outre, une équipe mobile communautaire dispense des soins de santé bucco-dentaires. Six centres disposent d'un service de radiologie et six pratiquent la physiothérapie. Il était prévu

de construire, grâce à des fonds alloués à des projets, de nouveaux centres destinés à remplacer les locaux inadéquats des camps de Dheisheh et Balata.

190. *Coopération au niveau national.* L'Office était représenté dans tous les comités nationaux pour la santé créés par le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne, y compris le programme élargi de vaccination, de soins de santé primaires, de santé en matière de reproduction, de surveillance et de prévention de la brucellose, la lutte contre la tuberculose et l'éducation en matière de santé. Le personnel de l'Office a participé à des activités de formation conjointe organisées par l'Office, le Ministère de la santé et/ou des organisations non gouvernementales. L'Office a également continué de coopérer étroitement avec des universités locales et des organisations non gouvernementales internationales et locales sur différents aspects touchant au développement du système de soins de santé et aux ressources humaines en matière de santé. Dans le cadre de dons en nature, le Ministère de la santé a fourni des vaccins et des fournitures pour la chaîne du froid. Les organisations non gouvernementales Children International et Kata Loukan Medical Mission ont fourni du matériel médical et des organisations non gouvernementales locales ont offert du matériel d'éducation en matière de santé. La construction d'un laboratoire de santé public à Ramallah, prévue en coopération avec l'Autorité palestinienne, a été terminée. Ce laboratoire, une fois équipé, devrait permettre d'effectuer tous les tests biochimiques et bactériologiques ainsi que les tests relatifs à l'eau et aux produits alimentaires.

191. *Soins secondaires.* Les soins hospitaliers ont été dispensés dans le cadre d'accords contractuels conclus avec l'hôpital Augusta Victoria à Jérusalem, le St. John's Ophthalmic Hospital et d'autres hôpitaux de Cisjordanie administrés par des organisations non gouvernementales. L'Office a en outre dispensé des soins directement dans son hôpital de Qalqiliya (43 lits). De plus, il a partiellement pris en charge les frais des réfugiés admis à l'hôpital Maqassed de Jérusalem pour des soins spécialisés non disponibles dans les hôpitaux avec lesquels des contrats avaient été signés, tels que la chirurgie cardiaque. Il a aussi remboursé les primes d'assurance versées par les réfugiés en possession de carte d'identité cisjordanienne pour couvrir le coût du traitement des cancers. Le pourcentage des frais pris en charge par les patients était de 25 % pour les hôpitaux avec lesquels des contrats avaient été signés et de 30 % dans le cadre du régime de remboursement. L'Office a

continué d'appliquer des mesures d'économie en contrôlant rigoureusement les hospitalisations dans les hôpitaux gérés par des organisations non gouvernementales à Jérusalem pour les soins tertiaires et en introduisant un régime de paiement à l'acte plutôt que par jour d'hospitalisation. Le système de ticket modérateur pour les patients traités à l'hôpital de Qalqiliya, qui avait été suspendu en mars 1998, a été réintroduit au début de mai 2000, après des pourparlers avec l'Autorité palestinienne et la communauté locale. Dans ce contexte, un contrat a été attribué et les travaux de construction et d'équipement d'un pavillon pédiatrique de 20 lits, d'unités de radiologie et de rééducation et d'un dortoir pour le personnel infirmier ont pu commencer.

192. *Obstacles pratiques.* Le programme de santé de l'Office en Cisjordanie a continué de se heurter à de graves difficultés en raison des restrictions à la liberté de mouvement imposées par les autorités israéliennes pour des raisons de sécurité, et notamment de la limitation du nombre d'autorisations de voyage accordées au personnel et aux véhicules de l'Office, qui a empêché le personnel de se rendre à son lieu de travail et limité l'accès des patients aux hôpitaux de Jérusalem. De même, les services d'assainissement ont parfois été perturbés, les camions à ordures ne pouvant pas se rendre dans les camps. Même si la situation s'est légèrement améliorée après l'ouverture d'un « libre passage » qui a permis aux Palestiniens de circuler selon un itinéraire convenu entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, les restrictions à la liberté de mouvement entre les deux zones ont rendu difficile la coordination et l'échange d'informations.

### C. Aide d'urgence et services sociaux

193. *Immatriculation des réfugiés.* Au 30 juin 2000, le nombre de réfugiés immatriculés auprès de l'Office en Cisjordanie était de 583 009, soit de 2,3 % de plus qu'au 30 juin 1999 (569 741). Cette augmentation inférieure au taux de l'accroissement démographique national est due au fait que les parents ont tendance à différer l'immatriculation des nouveau-nés ou à ne pas les immatriculer. La Division des immatriculations a continué de mettre à jour les registres de réfugiés et d'insérer dans chaque dossier familial d'origine les immatriculations concernant les familles nucléaires successives et leurs descendants. Elle a aussi entrepris

une étude sur les centaines qui figurent encore sur les fichiers de l'UNRWA.

194. *Programme spécial d'aide d'urgence.* Le nombre total d'inscriptions au programme spécial d'aide d'urgence était, au 30 juin 2000, de 28 132 personnes, soit 4,8 % de la population réfugiée immatriculée en Cisjordanie, ce qui représente une légère diminution par rapport au 30 juin 1999. Les réfugiés pauvres ont pâti des retards enregistrés dans le versement des subventions en espèces aux réfugiés pauvres et des pénuries. Le fait que le versement des subventions en espèces et la distribution des rations alimentaires soient désormais effectués par un trésorier constitue un progrès et a contribué à améliorer la tenue des comptes. Le Département de l'aide d'urgence et des services sociaux a continué de promouvoir une approche intégrée de l'aide aux réfugiés pauvres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps. Grâce à une étude suivie des dossiers, à une meilleure coordination et à l'établissement de réseaux, les assistants sociaux et le personnel du Département ont été en mesure non seulement de répondre aux besoins essentiels des familles en matière de nourriture et de logement, mais aussi de régler des problèmes qui sont souvent à l'origine de la pauvreté des familles et qui l'aggravent. À la suite de ces efforts, 35 enfants (filles et garçons) de familles pauvres ont pu retourner à l'école, 32 toxicomanes ont suivi un programme de désintoxication, 10 femmes se sont inscrites dans des classes d'alphabétisation et 555 femmes ont demandé des conseils en matière de planification familiale dans les centres de santé de l'Office.

195. *Aide financière sélective en espèces.* Le fonds de secours d'urgence a été rétabli en janvier 2000. Un montant total de 20 000 dollars a été alloué pour venir en aide à 90 familles pauvres. Des secours d'urgence ont été accordés pour acheter des articles ménagers indispensables, des articles scolaires et des vêtements, payer loyers et charges et couvrir d'autres besoins impérieux. Au cours de la période considérée, 73 familles pauvres ont reçu un montant total de 16 070 dollars.

196. *Remise en état des logements.* Au cours de la période considérée, aucune contribution supplémentaire n'a été reçue de la part de donateurs au titre de l'amélioration des logements des familles les plus pauvres. Toutefois, pendant la première moitié de la période, l'Office a continué de suivre les travaux de remise en état des logements de 15 familles, qui avaient été entrepris en 1998, et étaient réalisés dans le cadre de l'auto-assistance. Environ 150 logements qui doi-

vent d'urgence faire l'objet de travaux de réfection ont été inscrits sur une liste d'attente.

197. *Aide d'urgence.* Une aide d'urgence en nature (tentes, couvertures, ustensiles de cuisine et colis de nourriture) a été fournie à 28 familles (soit 184 personnes), qui avaient subi des pertes en raison d'intempéries, d'incendies ou d'autres incidents.

198. *Lutte contre la pauvreté.* Le programme de lutte contre la pauvreté vise à doter les réfugiés pauvres des moyens d'exercer des activités génératrices de revenus et à accroître leur autonomie en les aidant à acquérir des compétences et à obtenir des prêts. Une trentaine de réunions de sensibilisation aux causes de la pauvreté et aux moyens d'y remédier ont été organisées en coordination avec les centres sociaux de plusieurs camps et en liaison avec différents départements de l'Autorité palestinienne, avec l'aide d'organisations non gouvernementales locales et de consultants. Les activités ont notamment porté sur la diffusion d'informations, sous la forme de brochures et de listes de prestataires de services. Au total, 702 personnes ont bénéficié de ce programme. Bien que le volet formation/apprentissage du programme ait pâti du déficit budgétaire de l'UNRWA au cours de la période considérée, l'Office a malgré tout formé 212 personnes à des activités rémunératrices comme le travail de l'aluminium, l'esthétique, l'enregistrement vidéo, la photographie et le photomontage, l'électricité et la mécanique automobiles. Des prêts ont été accordés à huit familles. Le programme a continué d'organiser des stages de formation sur la création d'entreprises à l'intention de 33 organisations locales implantées dans les camps et a aidé celles-ci à mener des études de faisabilité concernant des projets générateurs de revenus. Il a aussi aidé 122 familles pauvres à élaborer des propositions et à mener des études de faisabilité concernant des activités rémunératrices. Les membres du personnel des services sociaux et de l'aide d'urgence ont participé à six ateliers nationaux sur la pauvreté organisés par différents départements de l'Autorité palestinienne, avec l'aide d'organisations non gouvernementales et de consultants, et ont été formés aux techniques de création d'entreprises et d'évaluation des résultats.

199. *Participation des femmes au développement.* Le programme relatif à la participation des femmes au développement a pour objectif de démarginaliser les femmes et de renforcer leur rôle dans la famille et dans les communautés locales par l'intermédiaire des centres du programme en faveur des femmes. Au 30 juin

2000, on comptait 13 de ces centres dans les camps de réfugiés et deux en dehors des camps. Dans les camps de réfugiés, ces centres sont le seul endroit où des activités en faveur des femmes peuvent être organisées. Au cours de la période considérée, ces camps ont aidé les femmes qui travaillent en leur offrant des services d'appui tels que des crèches, garderies et jardins d'enfants. Un nouveau jardin d'enfants a été construit par le PNUD au centre du programme en faveur des femmes de Fawwar et, grâce à un don versé à cet effet, un autre devrait être construit au centre d'Hébron. Au 30 juin 2000, quelque 350 femmes et 327 enfants ont bénéficié de ces services. Des cours de formation et des activités génératrices de revenus étaient également en cours. Dans plusieurs centres, les cours existants ont été étendus à un plus grand nombre de bénéficiaires, alors que dans d'autres, de nouveaux cours ont été organisés. Des cours spécialisés ont été organisés dans des domaines comme la conduite automobile, l'anglais, l'esthétique, la confection de rideaux, la culture physique, la photographie et le montage, l'informatique, l'entretien de machines à coudre, le stylisme et la mode. Les activités ont procuré des recettes aux centres et créé des possibilités d'emploi et de revenus pour les femmes vivant dans les camps (en moyenne, 80 emplois sont offerts chaque année dans les centres, et plusieurs centaines de femmes reçoivent des offres de travail à domicile). Au total 1 359 femmes ont reçu une attestation de formation. Tous les centres ont organisé des activités de sensibilisation à des questions de développement et à des questions sociales telles que les droits des femmes, l'éducation civique et la démocratie, la problématique hommes-femmes, la détection et la prévention des handicaps, les mariages précoces et les mariages consanguins, la grossesse, l'allaitement, la violence et les mauvais traitements dans la famille, la violence à l'égard des femmes, les soins aux enfants, la scolarisation des enfants et la démocratie, les premiers secours, les journées information-santé, la planification familiale, l'alphabétisation et la conservation des aliments. Au 30 juin 2000, 8 575 femmes avaient bénéficié de ces activités. Diverses activités sociales, culturelles et récréatives avaient été organisées à l'intention des femmes et des filles. Plusieurs centres continuaient d'organiser des activités sportives et culturelles. L'Union des centres de femmes, créée il y a peu, a joué un important rôle de coordination, établissant des liens avec des associations, comités et organisations non gouvernementales nationales de femmes, et a été en mesure d'obtenir des financements pour plusieurs ini-

tatives et projets. Grâce à l'appui qu'il apporte à ces centres, le Département de l'aide d'urgence et des services sociaux joue un rôle catalyseur et contribue à faire de ceux-ci des organisations non gouvernementales viables entièrement gérées par les communautés. Il leur fournit également une aide financière, sous la forme de subventions ou de dons alloués aux projets générateurs de revenus. Lors de la période considérée, des élections ont eu lieu dans quatre centres. Au 30 juin 2000, 12 des 15 centres étaient gérés par la communauté qu'ils desservaient. Les communautés participaient à la gestion de trois centres et les quatre autres étaient gérés par le personnel de l'Office.

200. *Centres communautaires de réadaptation.* Le programme communautaire de réadaptation a pour objectif de promouvoir l'intégration des réfugiés souffrant de handicaps physiques ou mentaux dans la vie socioéconomique de leur communauté, grâce à des centres de réadaptation entièrement gérés par les communautés. Deux nouveaux centres ont été créés au cours de la période à l'examen. Grâce à une formation et à une aide du personnel des services sociaux et de l'aide d'urgence, les centres ont mené des enquêtes auprès des ménages afin d'établir une base de données sur les enfants handicapés dans les camps. Au cours de la période considérée, ils ont offert des services de réadaptation de base, privilégiant l'intégration dans les écoles ordinaires et s'employant à remédier à certaines difficultés scolaires et à promouvoir l'enseignement spécialisé, la fourniture de prothèses, la sensibilisation du public, la formation des familles de handicapés, l'accès à des soins spécialisés, le réaménagement des logements et les services de proximité à l'intention des handicapés. Dans six centres, les ludothèques, dans lesquelles les enfants handicapés peuvent jouer avec des enfants en bonne santé, ont largement contribué à modifier la perception des handicapés par les enfants valides. La coopération avec le programme de réadaptation de Jordanie a été renforcée grâce à l'organisation de camps de vacances communs et d'échanges. Les centres ont organisé deux ou trois activités de sensibilisation dans chaque site et distribué des fiches sur les handicaps ainsi que des listes de prestataires de services dans le secteur. Des journées spécialement consacrées aux consultations médicales pour handicapés et au diagnostic des handicaps ont également été organisées. Quelque 880 personnes ont participé à ces activités. Plusieurs centres ont participé à des initiatives locales relatives à la protection de l'environnement et à l'aide aux familles pauvres, ainsi qu'à l'action menée

au niveau national pour promouvoir les droits des handicapés, en s'adjoignant les services de spécialistes en vue d'élaborer un projet de loi sur le droit à la mobilité et de concevoir, pour le Ministère des affaires sociales, un cadre réglementaire concernant les services aux handicapés. En outre, le personnel des centres a participé à deux conférences (organisées par des organisations non gouvernementales et le Ministère des affaires sociales de l'Autorité palestinienne) chargées d'élaborer une stratégie nationale concernant les handicapés. Le Département de l'aide d'urgence des services sociaux a joué un rôle de catalyseur pour les centres, dont il a en partie financé les frais de fonctionnement et dont il a formé les responsables et les gestionnaires. Il a également poursuivi un projet novateur visant à former les animateurs de ces centres à l'orthophonie et aidé six centres à créer des unités de traitement des enfants souffrant de troubles du langage. Les agents des services sociaux et les administrateurs de programme ont fourni des conseils techniques et ont rendu des visites à domicile à des handicapés, auxquels ils ont proposé conseils et assistance. Récemment, le Département a commencé de fournir un appui aux services d'insertion professionnelle. La collaboration entre le Département et les centres visent à faire de ceux-ci des organisations non gouvernementales viables, qui soient capables d'offrir des services de réadaptation de base dans les camps

201. *Activités en faveur des jeunes.* En Cisjordanie, les centres d'activités pour jeunes ont continué d'organiser de nombreuses activités pour les enfants et les jeunes réfugiés : entraînement sportif et organisation de championnats locaux et nationaux, projection de films, spectacles de théâtre et de marionnettes, compétitions, expositions de livres et de photos, cours de rattrapage, octroi de récompenses aux meilleurs étudiants, et manifestations à l'occasion d'événements nationaux et internationaux. Dans deux camps, les centres ont offert des cours d'informatique aux écoliers. Avec la participation de spécialistes, de membres du Conseil législatif palestinien et de responsables de l'Autorité palestinienne, les centres ont organisé des séminaires, des ateliers, des conférences et des débats sur différentes questions : les droits des réfugiés, le statut des camps de réfugiés, la situation des réfugiés palestiniens au Liban, débats politiques publics sur les droits civils, la responsabilité des dirigeants et d'autres questions concernant les jeunes, la préparation à la vie active, la lutte contre les actes de vandalisme, l'éducation sanitaire, la sensibilisation au VIH/sida et l'organisation de

journées information-santé. Ils sont aussi restés en liaison avec leurs homologues internationaux et ont échangé des visites avec eux et contribué à l'organisation de deux conférences sur les jeunes Palestiniens et le millénaire. Plusieurs comités de jeunes ont continué de participer au règlement de différends entre familles selon la tradition et apporté une aide sociale aux familles pauvres ainsi qu'aux familles de victimes du conflit israélo-palestinien ou de détenus. Ils ont assuré des services communautaires – campagnes de nettoyage, réfection des routes dans les camps et autres projets infrastructurels. Cinq centres ont obtenu des financements extérieurs pour reconstruire ou agrandir leurs locaux. Le Département de l'aide d'urgence et des services sociaux a soutenu leurs activités et participé au financement de leurs dépenses. Il a assuré la formation de leur personnel et l'a aidé à mettre en place leurs structures. Les centres ont également bénéficié de services de formation de la part de l'Autorité palestinienne et d'organisations non gouvernementales, dans les domaines de la formation de cadres, de la planification, des droits de l'homme et de l'éducation civique.

## Chapitre IX Bande de Gaza

### A. Éducation

202. *Enseignement primaire et préparatoire.* Au cours de l'année scolaire 1999/2000, les 168 écoles de l'Office dans la bande de Gaza ont accueilli 169 424 élèves dans le cadre de l'enseignement primaire (six ans) et préparatoire (trois ans). L'augmentation de 9 532 élèves (soit 6 %) par rapport à l'année précédente s'explique par l'accroissement naturel de la population réfugiée et par l'admission de quelque 1 050 enfants de familles de réfugiés nouvellement arrivées.

203. *Locaux scolaires.* À raison de près de 50 élèves par classe, le taux d'occupation des salles de classe est plus élevé dans la bande de Gaza que dans toutes les zones d'opérations de l'Office, et est nettement supérieur à la moyenne de 42 élèves par classe enregistrée dans les écoles de l'Autorité palestinienne. Avec les fonds alloués au projet, l'Office a achevé la construction de trois nouvelles écoles pour remplacer des écoles délabrées, et de 22 salles de classes dans plusieurs écoles. À la mi-2000, deux bâtiments scolaires et six salles de classe étaient en construction. Compte tenu de

l'accroissement rapide des effectifs, l'obtention de financements additionnels au titre des projets de construction d'écoles à Gaza est l'une des priorités de l'Office.

204. *Formation professionnelle et technique.* Le centre de formation de Gaza a accueilli 819 stagiaires, dont 180 femmes, qui ont suivi 14 cours d'enseignement commercial et huit cours d'enseignement technique ou semi-professionnel. Pour la première fois en cinq ans, des permis d'entrée en Cisjordanie ont été accordés par les autorités israéliennes à des étudiants de Gaza (45 étudiantes et 23 étudiants) qui étaient inscrits à la Faculté des sciences de l'éducation de Ramallah ou à d'autres centres de formation de l'Office en Cisjordanie.

205. *Bourses universitaires.* En 1999/2000, 147 boursiers, dont 97 femmes, ont poursuivi leurs études dans des universités du Moyen Orient.

### B. Santé

206. *Soins de santé primaires.* L'Office est toujours l'un des principaux prestataires de soins de santé primaires à la population de la bande de Gaza, dont les deux tiers sont des réfugiés de Palestine. Il dispense ses services par l'intermédiaire d'un réseau de 18 centres de soins, dont 14 offrent toute la gamme des services médicaux, y compris des services de planification familiale et des soins spécialisés pour traitement du diabète et de l'hypertension; 13 centres sont équipés de laboratoires; 11 dispensent des soins dentaires, et sont complétés par trois unités mobiles qui dispensent des soins d'hygiène bucco-dentaire au niveau communautaire. Six centres offrent des consultations de physiothérapie et quatre sont équipés d'appareils de radiologie. Un cinquième environ des accouchements enregistrés dans la bande de Gaza se sont produits dans les maternités de six des centres installés dans les camps. Des soins spécialisés en cardiologie, maladies pulmonaires, gynécologie et obstétrique, ophtalmologie et pédiatrie sont proposés selon un calendrier hebdomadaire. Des services à plein temps assurés par deux équipes médicales ont continué d'être offerts par les centres situés dans les cinq camps les plus importants et dans la ville de Gaza, cette formule s'étant révélée le moyen le plus économique de combler l'écart entre les besoins croissants d'une population en augmentation rapide et les ressources limitées de l'Office. Deux centres de santé récemment construits et équipés, qui

étaient jusque-là ouverts à temps partiel, ont commencé de fonctionner à temps plein; par ailleurs, un nouveau dispensaire a été construit dans la ville de Gaza et emploi du personnel qui travaillait auparavant l'après-midi dans d'autres centres.

207. *Services hospitaliers.* Un arrangement contractuel a été conclu avec un hôpital administré par une organisation non gouvernementale (Al-Ahli), où 50 lits ont été réservés aux réfugiés. Par ailleurs, l'Office a remboursé à des réfugiés traités dans les hôpitaux de l'Autorité palestinienne une partie de leurs frais médicaux. Le contrat de mise en service de l'hôpital européen de Gaza a été octroyé, en juin 1999, à une équipe internationale de gestion. Des mesures ont été prises en vue de préparer le transfert de pouvoirs de l'Office à l'équipe internationale, qui a été constituée par le donneur d'ordre – la Commission européenne. Depuis le début de juillet 1999, un certain nombre de réunions se sont tenues entre des membres de l'équipe internationale et des représentants de l'Office afin de permettre à l'équipe de démarrer ses activités sans heurts et de préparer la passation de pouvoirs. À cette fin, le Comité directeur du projet a établi un groupe de travail, composé de représentants de la Commission européenne, du Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne, de l'équipe internationale de gestion et de l'Office, qui a pour mandat de mettre au point les modalités pratiques du transfert. Au cours de la phase préparatoire, le groupe de travail a procédé à une inspection conjointe du matériel de l'hôpital et l'équipe internationale a présenté un calendrier pour le transfert des pouvoirs. L'équipe internationale a également présenté au Comité directeur du projet des propositions concernant les commandes permanentes pour assurer l'approvisionnement de l'hôpital, des instructions financières, un plan stratégique pour 2000, un budget pour 2000, un organigramme et des principes directeurs concernant les contrats spéciaux. Aux termes du plan stratégique proposé, les premières consultations externes devaient commencer le 15 juillet 2000 et les premières hospitalisations le 15 décembre 2000, l'hôpital devant être pleinement opérationnel le 15 janvier 2001. En novembre 1999, des représentants de la Commission européenne, du Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne, de l'équipe internationale et de l'Office ont signé un mémorandum dans lequel ils ont pris acte de la fin du processus de transfert des pouvoirs de l'Office à l'équipe, qui était désormais responsable de la gestion quotidienne de l'hôpital, et ce jusqu'à la fin de la première phase de son contrat qui, conformément

au Mémorandum d'accord signé en octobre 1997, devait durer un an. Ainsi, lorsqu'elle a reçu les clefs de l'hôpital, l'équipe internationale a pris possession des lieux et commencé d'exercer son contrôle sur les terrains, les bâtiments, les installations, les appareils et les équipements. L'Autorité palestinienne a pris à sa charge les frais de fonctionnement de l'hôpital (fournitures renouvelables et factures d'électricité, d'eau et de téléphone), ainsi que les frais d'assurance, notamment assurance contre l'incendie et responsabilité civile. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, l'hôpital devrait comprendre 291 lits, dont un certain nombre en service de soins intensifs et en service de soins prénatals. Selon le plan stratégique, 290 personnes devaient être recrutées au 15 juillet 2000, l'effectif total devant passer à 843 au 15 janvier 2001.

208. *Hygiène du milieu (infrastructures).* Les projets relatifs à l'amélioration de l'hygiène du milieu ont compris la modernisation de la station de pompage municipale No 1 de Gaza, et la construction d'un système d'égout et de drainage pour les secteurs nord et sud de Beach Camp. Dans le camp de Deir el-Balah, le projet de construction d'une canalisation principale sous pression et la première phase de l'installation d'un système d'égout et de drainage ont été achevés à la mi-1999, et les travaux de construction d'un collecteur général par gravité sont en cours. Les études techniques relatives à la deuxième phase du projet sont achevées. Il en va de même pour le fossé de drainage principal dans la zone centrale de la bande de Gaza. Un contrat relatif à l'exécution du projet de protection du rivage à Beach Camp a été octroyé. Tous ces travaux de construction et études techniques ont été menés dans le cadre du projet spécial relatif à l'hygiène du milieu que l'Office a mis en place en 1993.

209. *Coopération au niveau national.* Comme en Cisjordanie, l'Office a été représenté dans tous les comités nationaux du Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne, a participé aux journées nationales de vaccination et a mené un programme conjoint de lutte contre les maladies non transmissibles. L'Office a continué d'apporter une contribution majeure aux activités menées au titre de la prorogation du projet triennal concernant la santé maternelle. Ce projet, initialement financé par le Royaume-Uni, a été achevé en mars 1999 et a été repris par un comité de coordination comprenant le Ministère de la santé, l'Office et des organisations non gouvernementales locales. Pour améliorer les compétences du personnel de l'Office, le

matériel pédagogique non directif mis au point dans le cadre de ce projet a été diffusé dans les autres zones d'opérations de l'UNRWA. L'Office a maintenu d'étroits contacts avec le Ministère de la santé afin d'échanger des informations et de mettre en place un système de surveillance suite à une poussée épidémique de lymphadénite (inflammation des ganglions) observée chez des enfants vaccinés au BCG au cours de la période décembre 1999-avril 2000. La poussée épidémique a pris fin lorsque le lot de vaccins incriminé, qui avait été fourni par le Ministère, a été épuisé. Au total, sur 7 776 enfants vaccinés, 57 ont été contaminés. Ils ont fait l'objet d'une surveillance médicale rigoureuse.

### C. Aide d'urgence et services sociaux

210. *Immatriculation des réfugiés.* Le nombre de réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'Office dans la bande de Gaza est passé de 798 444 au 30 juin 1999 à 824 622 au 30 juin 2000. Plus de 55 % des réfugiés vivaient dans les huit camps de réfugiés de Gaza, ce qui représente la proportion la plus élevée enregistrée dans toutes les zones d'opérations de l'Office. La mise en place du système d'immatriculation unifié pour toutes les familles de réfugiés, qui a démarré en 1998, est dans sa phase finale.

211. *Programme spécial d'aide d'urgence.* Au cours de la période considérée, 4 386 personnes supplémentaires ont bénéficié du programme spécial d'aide d'urgence, ce qui représente une augmentation de 6,5 %. Au 30 juin 2000, le nombre total de bénéficiaires s'élevait à 71 064, soit environ 8,6 % du nombre total de réfugiés. L'Office a organisé des sessions de formation à l'intention de son personnel sur la gestion du temps, la connaissance de la toxicomanie, les leçons à tirer des résultats de l'audit relatif au programme spécial d'aide d'urgence, et la théorie et la pratique des instructions destinées aux services d'aide d'urgence. Malgré d'importants progrès, le programme spécial d'aide d'urgence a encore d'importantes lacunes. Les ressources limitées dont ont disposé l'Office et l'Autorité palestinienne ont empêché la mise en oeuvre des grands projets de relèvement et de développement qui auraient permis aux réfugiés vivant dans la pauvreté absolue de moins dépendre de l'aide. Leur incapacité à offrir une aide en espèces dans des cas déterminés et à remettre en état les logements de la grande majorité des bénéficiaires du programme qui ont encore besoin d'une aide d'urgence (soit 5 543 familles) a

eu pour effet d'aggraver les problèmes de santé et les problèmes psychosociaux de certains réfugiés, ce qui a coûté très cher aux familles et à la société. Étant donné le nombre élevé de dossiers qui leur est attribué et le manque de moyens de transport, les assistants sociaux ont eu du mal à suivre de près les familles dans le besoin et l'efficacité de leurs interventions s'en est trouvée réduite.

212. *Remise en état de logements.* Au total, 163 logements ont été remis en état grâce à des fonds alloués au projet. Ces travaux ont contribué à créer des emplois dans le secteur de la construction et à encourager la participation des communautés, tout en offrant des logements d'un bon rapport coût-efficacité et en améliorant considérablement la vie des familles concernées. Par ailleurs, 249 logements devant d'urgence faire l'objet de travaux de réfection sont sur la liste d'attente.

213. *Aide financière sélective en espèces.* Au cours de la période considérée, un montant total de 86 311 dollars a été distribué à 405 familles pour leur permettre de faire face à des situations d'urgence.

214. *Participation des femmes au développement.* Le deuxième tour des élections aux conseils administratifs s'est déroulé dans les neuf centres du programme féminin. Trois projets d'activités rémunératrices ont été financés par l'UNRWA, le premier dans le centre de Khan Younis afin de construire trois boutiques qui seront louées, le deuxième dans le centre de Jabalia afin de construire une crèche et une école maternelle, le troisième visant à construire à Beit Hanoun trois boutiques qui seront louées. Trois projets informatiques d'activités rémunératrices ont été financés dans trois centres du programme féminin et un montant de 77 000 dollars a été versé au centre de Khan Younis pour construire une crèche et une école maternelle. Des stages et des ateliers de formation ont été organisés au cours de l'année afin de renforcer le rôle des conseils administratifs dans les centres. Des séminaires, conférences et ateliers ont été organisés dans tous les centres afin de sensibiliser les communautés à différentes questions touchant les droits fondamentaux des femmes, la pauvreté, le mariage, l'éducation civique, la planification familiale, l'économie familiale, l'État et le droit, et les réfugiés. Les organisations non gouvernementales locales et internationales et les ministères de l'Autorité palestinienne ont resserré leur coopération afin de planifier et d'organiser des manifestations culturelles et sociales dans les centres du programme

féminin. De nouveaux programmes ont été mis en oeuvre dans tous les centres afin de répondre aux nouveaux besoins des femmes et des enfants. Il s'agissait notamment de cours d'éducation physique, d'une bibliothèque pour les enfants, de stages d'informatique, de clubs d'activités pour les enfants et de stages d'information à la photographie.

215. *Réadaptation communautaire.* Les sept centres de réadaptation communautaire ont sensibilisé l'opinion publique aux besoins et droits fondamentaux des handicapés, en fournissant des services de réadaptation de base, en orientant les individus vers des spécialistes et en offrant une aide aux adultes handicapés afin qu'ils reçoivent une formation technique appropriée et puissent obtenir un emploi. En 1999, un total de 3 410 personnes ont bénéficié de ces services. Dans le cadre du programme pour les handicapés, mené en coordination avec les centres de réadaptation communautaire, on a accordé la priorité au programme de visites à domicile et aux activités d'insertion sociale. Au total, 2 606 participants ont bénéficié de services audiologiques complets pour les communautés et les écoles, de bibliothèques, d'ordinateurs, de jouets, d'un programme de rencontres entre enfants, d'activités d'éducation communautaire et de programmes de sensibilisation, de services de parrainage, d'aide familiale et autres conseils. Dans le cadre du programme pour les handicapés, on a continué de fournir des prothèses, des chaises roulantes, des prothèses auditives ou d'en subventionner le coût et de conclure des contrats avec diverses organisations non gouvernementales pour fournir des services à 326 handicapés. On a également organisé deux ateliers concernant l'utilisation de la langue des signes et la gestion des centres de réadaptation communautaire à l'intention de familles de handicapés et de bénévoles. Les centres de réadaptation communautaire ont continué de travailler en étroite collaboration avec l'Autorité palestinienne et des organisations non gouvernementales locales et internationales afin d'améliorer les services de réadaptation communautaire, d'orienter les handicapés vers des services médicaux et de réadaptation appropriés, de fournir une formation technique spécialisée en ce qui concerne la langue des signes et l'administration et à organiser des camps d'été pour les handicapés et d'autres activités récréatives.

216. *Activités pour les jeunes.* Trois projets d'activités rémunératrices ont été financés par l'UNRWA, le premier dans le centre d'activités pour les jeunes de Nu-

seirat afin de construire des bureaux de location, le deuxième dans le centre de Rafah afin de construire trois boutiques devant être louées, et le troisième dans le centre de Jabalia afin de financer des activités sportives. Des donateurs ont financé l'installation du gymnase de Maghazi et la construction d'un centre sportif à Nuseirat. Les huit centres d'activités pour les jeunes ont continué de remporter la plupart des manifestations sportives organisées à Gaza et en Cisjordanie. Les centres ont organisé des réunions et des conférences sur un large éventail de thèmes comme le processus démocratique, l'environnement, la toxicomanie, la santé et la situation politique. Des camps, d'une durée d'un mois, ont également été organisés dans les huit centres d'activités pour les jeunes au cours des vacances d'été. On s'est attaché à faire participer les jeunes et les femmes handicapés aux activités des centres. Ces derniers ont continué de participer aux initiatives menées par les comités de réfugiés afin de régler les problèmes des camps.

217. *Centre de réadaptation pour malvoyants.* Les activités d'éducation et de réadaptation permanentes du centre situé à Gaza ont été notamment les suivantes : formation professionnelle, activités rémunératrices, cours de Braille, services de visites à domicile et activités récréatives. Le centre a fourni du matériel didactique pour aider à intégrer 105 enfants malvoyants dans l'enseignement scolaire normal et aidé 40 adultes malvoyants à trouver un emploi. Le centre a dirigé une campagne de détection précoce des déficiences visuelles dans toutes les écoles de la bande de Gaza; des centaines d'élèves ont été invités à vérifier leur vue dans l'unité récemment créée pour les déficiences visuelles. Un camp d'été de 10 jours a été organisé en juillet 1999 à l'intention de 150 enfants malvoyants et voyants. L'Association des amis du centre a continué de financer diverses activités complémentaires visant à répondre aux autres besoins des enfants malvoyants. Le centre a, comme par le passé, accueilli un certain nombre de manifestations importantes pour la communauté. Des milliers de personnes ont donc utilisé les installations du centre lors de ces manifestations et ont pu bénéficier des services offerts à la communauté par le centre.

218. *Camp du Canada.* Le rapatriement progressif dans la bande de Gaza de réfugiés du camp du Canada dans la péninsule du Sinaï s'est poursuivi dans le cadre d'accord mutuel entre les autorités concernées. Une indemnité a été versée à 351 ménages pour leur per-

mettre de construire des logements dans le lotissement de Tel el-Sultan situé près de Rafah. On aura besoin d'autres fonds pour couvrir la totalité des dépenses anticipées de construction. Grâce à des contributions spéciales, l'Office a pu verser des indemnités aux familles et leur fournir des secours durant une période de six mois après leur réinstallation à Rafah. Quelque 1 929 réfugiés palestiniens de la bande de Gaza vivent toujours dans le camp du Canada et aux alentours. L'Office a continué de fournir des services aux habitants du camp, y compris une aide alimentaire, jusqu'à ce que le processus de rapatriement soit achevé.

#### *Notes*

- <sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 13 (A/54/13/Add.1)*.
- <sup>2</sup> Voir le rapport sur l'économie palestinienne (version préliminaire) du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les territoires occupés, Gaza, juin 2000. P.i.

## Annexe I

### Informations statistiques et financières

#### Table des matières

	<i>Page</i>
1. Nombre de personnes immatriculées . . . . .	55
2. Répartition de la population immatriculée . . . . .	56
3. Nombre et répartition des cas d'indigence . . . . .	56
4. Services d'enseignement de base . . . . .	57
5. Services de formation professionnelle, technique et pédagogique . . . . .	58
6. Soins médicaux . . . . .	59
7. Indicateurs de l'état de santé des réfugiés palestiniens . . . . .	61
8. Programme de services sociaux . . . . .	62
9. Dépenses effectives de 1999, budget ordinaire de 2000 et projet de budget pour 2001 . . . . .	63
10. Contributions en espèce et en nature reçues de gouvernements et de la Communauté européenne . . . . .	64
11. Membres du personnel arrêtés ou détenus . . . . .	66
12. Personnel de l'Office . . . . .	66
13. Programme de création de revenus . . . . .	67

Tableau 1  
**Nombre de personnes immatriculées<sup>a</sup>**

(Au 30 juin de chaque année)

<i>Zone d'activité</i>	<i>1950</i>	<i>1960</i>	<i>1970</i>	<i>1980</i>	<i>1990</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>
Jordanie	506 200	613 743	506 038	716 372	929 097	1 288 197	1 358 706	1 413 252	1 463 064	1 512 742	1 570 192
Liban	127 600	136 561	175 958	226 554	302 049	346 164	352 668	359 005	364 551	370 144	376 472
République arabe syrienne	82 194	115 043	158 717	209 362	280 731	337 308	347 391	356 739	365 805	374 521	383 199
Cisjordanie <sup>b</sup>	–	–	272 692	324 035	414 298	517 412	532 438	542 642	555 057	569 741	583 009
Bande de Gaza	198 227	255 542	311 814	367 995	496 339	683 560	716 930	746 050	772 653	798 444	824 622
<b>Total</b>	<b>914 221<sup>c</sup></b>	<b>1 120 889</b>	<b>1 425 219</b>	<b>1 844 318</b>	<b>2 422 514</b>	<b>3 172 641</b>	<b>3 308 133</b>	<b>3 417 688</b>	<b>3 521 130</b>	<b>3 625 592</b>	<b>3 737 494</b>

<sup>a</sup> Données tirées des registres d'immatriculation de l'Office, qui sont constamment mis à jour; le nombre de réfugiés présents dans les zones d'opérations de l'Office est presque certainement supérieur à celui des immatriculés.

<sup>b</sup> Jusqu'en 1967, la Cisjordanie était administrée en tant que partie intégrante de la zone d'opérations de Jordanie.

<sup>c</sup> Abstraction faite des 45 800 personnes qui bénéficient d'une aide d'urgence en Israël et qui étaient placées sous la responsabilité de l'Office jusqu'en juin 1952.

Tableau 2  
**Répartition de la population immatriculée**

(Au 30 juin 2000)

<i>Zone d'opérations</i>	<i>Population immatriculée</i>	<i>Nombre de camps</i>	<i>Personnes immatriculées résidant dans les camps</i>	<i>Personnes immatriculées ne résidant pas dans des camps</i>	<i>Pourcentage des personnes immatriculées ne résidant pas dans des camps</i>
Jordanie	1 570 192	10	280 191	1 290 001	82,16
Liban	376 472	12	210 715	165 757	44,02
République arabe syrienne	383 199	10	111 712	271 487	70,85
Cisjordanie	583 009	19	157 676	425 333	72,95
Bande de Gaza	824 622	8	451 186	373 436	45,29
<b>Total</b>	<b>3 737 494</b>	<b>59</b>	<b>1 211 480</b>	<b>2 526 014</b>	<b>67,58</b>

Tableau 3  
**Nombre et répartition des cas d'indigence**

(Au 30 juin 2000)

<i>Zone d'opérations</i>	<i>Nombre de familles</i>	<i>Nombre de personnes</i>		<b>Total</b>	<i>Pourcentage de la population réfugiée</i>
		<i>Recevant des rations</i>	<i>Ne recevant pas de rations<sup>a</sup></i>		
Jordanie	10 700	38 397	2 444	<b>40 841</b>	2,60
Liban	10 138	36 991	3 528	<b>40 519</b>	10,76
République arabe syrienne	8 302	24 372	2 222	<b>26 594</b>	6,94
Cisjordanie	8 030	23 771	4 361	<b>28 132</b>	4,83
Bande de Gaza	16 419	69 472	1 592	<b>71 064</b>	8,62
<b>Total</b>	<b>53 589</b>	<b>193 003</b>	<b>14 147</b>	<b>207 150</b>	<b>5,54</b>

<sup>a</sup> Ce chiffre comprend les enfants de moins de 1 an, les jeunes étudiants dans des établissements situés loin de leur foyer, etc.

**Tableau 4**  
**Services d'enseignement de base<sup>a</sup>**

(En octobre 1999)

	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Bande de Gaza</i>	<b>Total/moyenne</b>
1. Nombre d'élèves en primaire élémentaire	86 509	30 516	43 273	39 167	127 148	<b>326 613</b>
Garçons	43 431	15 415	22 138	17 078	65 255	<b>163 317</b>
Filles	43 078	15 101	21 135	22 089	61 893	<b>163 296</b>
2. Nombre d'élèves en primaire supérieur	53 294	8 941	21 164	14 667	42 276	<b>140 342</b>
Garçons	27 326	4 109	10 918	6 250	21 540	<b>70 143</b>
Filles	25 968	4 832	10 246	8 417	20 736	<b>70 199</b>
3. Nombre d'élèves dans le secondaire	–	1 696	–	–	–	<b>1 696</b>
Garçons	–	691	–	–	–	<b>691</b>
Filles	–	1 005	–	–	–	<b>1 005</b>
<b>Nombre total d'élèves (1+2+3)</b>	<b>139 803</b>	<b>41 153</b>	<b>64 437</b>	<b>53 824</b>	<b>169 424</b>	<b>468 651</b>
<b>Garçons</b>	<b>70 757</b>	<b>20 215</b>	<b>33 056</b>	<b>23 328</b>	<b>86 795</b>	<b>234 151</b>
<b>Filles</b>	<b>69 046</b>	<b>20 938</b>	<b>31 381</b>	<b>30 506</b>	<b>82 629</b>	<b>234 500</b>
Pourcentage de filles	49,4	50,9	48,7	56,7	48,8	<b>50,0</b>
Pourcentage d'élèves inscrits dans les écoles de l'Office dans chaque zone d'opérations	29,8	8,8	13,7	11,5	36,2	<b>100,0</b>
Augmentation en pourcentage du nombre total d'élèves par rapport à l'année précédente	(1,0)	0,8	(0,6)	3,6	6,0	<b>2,2</b>
Écoles administratives	192	74	110	96	168	<b>640</b>
Écoles primaires élémentaires	64	36	60	26	121	<b>307</b>
Écoles primaires supérieures	128	35	50	70	47	<b>330</b>
Écoles secondaires	–	3	–	–	–	<b>3</b>
Pourcentage d'écoles administratives proposant des classes alternées	92,7	37,8	93,6	32,3	72,6	<b>72,2</b>
Pourcentage d'écoles administratives dans des locaux loués	22,4	39,2	8,2	17,7	0,0	<b>15,3</b>
Bâtiments scolaires	103	60	61	88	111	<b>423</b>
Bâtiments scolaires loués	24	23	7	17	–	<b>71</b>
Nombre d'élèves par classe	41,0	39,5	44,0	38,2	49,9	<b>43,7</b>
Pourcentage de classes ayant au moins 48 élèves	18,4	18,1	28,6	4,6	83,5	<b>38,6</b>
Nombre de bourses universitaires	164	84	172	106	147	<b>673</b>
Pourcentage de femmes parmi les boursiers	37,2	32,1	35,5	55,7	66,0	<b>45,3</b>
Enseignants	4 175	1 353,5	1 746	1 709	4 396	<b>13 379,5</b>
Enseignants suivant une formation en cours d'emploi <sup>b</sup>	178	49	103	121	97	<b>548</b>

<sup>a</sup> Les chiffres ne comprennent pas les 173 096 élèves fréquentant les classes du primaire élémentaire et du primaire supérieur dans des établissements publics et privés, ni les 67 100 élèves fréquentant les classes du secondaire dans des établissements publics et privés, mais ils comprennent les 48 508 enfants non réfugiés inscrits dans les écoles de l'Office.

<sup>b</sup> Personnes ayant participé à un programme de formation en cours d'emploi pendant l'année scolaire 1999-2000 (non compris les étudiants de l'Institut des sciences de l'éducation).

Tableau 5  
**Services de formation professionnelle, technique et pédagogique**

(Nombre d'inscriptions pour l'année scolaire 1999-2000 au mois de décembre 1999)

	Jordanie		Liban		République arabe syrienne		Cisjordanie				Bande de Gaza		Total partiel		Total général				
	Centre de formation d'Amman		Centre de formation de Wadi Seer		Centre de formation de Sibliin		Centre de formation de Damas		Centre de formation de Kalandia		Centre de formation pour femmes de Ramallah		Centre de formation pour hommes de Ramallah			Centre de formation de Gaza			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		H	F		
<b>1. Formation professionnelle et technique</b>																			
Formation professionnelle <sup>a</sup>	-	68	542	-	339	43	482	-	466	-	-	83	-	-	593	-	2 422	194	<b>2 616</b>
Formation technique <sup>b</sup>	51	319	161	87	155	82	131	169	61	-	-	399	141	37	46	180	746	1 273	<b>2 019</b>
<b>Total (stagiaires)</b>	<b>51</b>	<b>387</b>	<b>703</b>	<b>87</b>	<b>494</b>	<b>125</b>	<b>613</b>	<b>169</b>	<b>527</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>482</b>	<b>141</b>	<b>37</b>	<b>639</b>	<b>180</b>	<b>3 168</b>	<b>1 467</b>	<b>4 635</b>
<b>2. Formation des enseignants</b>																			
Faculté de pédagogie																			
Formation avant l'emploi <sup>c</sup>	44	265	-	-	-	-	-	-	-	-	-	328	187	47	-	-	231	640	<b>871</b>
Formation en cours d'emploi <sup>d</sup>	172	235	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	172	235	<b>407</b>
Autres types de formation avant l'emploi <sup>e</sup>	-	-	-	-	30	75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30	75	<b>105</b>
<b>Total</b>	<b>216</b>	<b>500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30</b>	<b>75</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>328</b>	<b>187</b>	<b>47</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>433</b>	<b>950</b>	<b>1 383</b>
<b>Total général</b>	<b>267</b>	<b>887</b>	<b>703</b>	<b>87</b>	<b>524</b>	<b>200</b>	<b>613</b>	<b>169</b>	<b>527</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>810</b>	<b>328</b>	<b>84</b>	<b>639</b>	<b>180</b>	<b>3 601</b>	<b>2 417</b>	<b>6 018</b>

<sup>a</sup> Cours postprimaires supérieurs de deux ans portant sur toute une série de métiers en mécanique, électricité, travail des métaux et bâtiment.

<sup>b</sup> Cours postsecondaires de deux ans comportant diverses formations techniques, paramédicales et commerciales.

<sup>c</sup> Cours postsecondaires de quatre ans débouchant sur un diplôme universitaire de premier cycle.

<sup>d</sup> Cours de trois ans permettant aux titulaires d'un diplôme obtenu en deux ans de décrocher un diplôme universitaire de premier cycle.

<sup>e</sup> Cours postsecondaires de deux ans débouchant sur un diplôme d'enseignant.

Tableau 6  
**Soins médicaux**  
 (1er juillet 1999-30 juin 2000)

	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Bande de Gaza</i>	<b>Total</b>
<b>Soins ambulatoires</b>						
Établissements	23	25	23	34	18	<b>123</b>
<b>Services disponibles dans un établissement</b>						
Soins dentaires	17	17	13	21	14	<b>82</b>
Planification familiale	23	25	23	34	18	<b>123</b>
Soins spéciaux	17	25	23	34	14	<b>113</b>
Services de spécialistes	13	15	15	20	13	<b>76</b>
Laboratoires	21	15	19	25	14	<b>94</b>
<b>Visites médicales</b>						
Traitement médical <sup>a</sup>	1 773 060	805 853	944 321	964 863	2 305 605	<b>6 793 702</b>
Traitement dentaire	179 210	77 550	67 302	60 937	134 285	<b>519 284</b>
<b>Hospitalisation<sup>b</sup></b>						
Nombre de malades admis	6 623	14 501	5 097	13 656	6 434	<b>46 311</b>
Nombre de jours d'hospitalisation	23 310	41 029	10 950	44 909	18 042	<b>138 240</b>
<b>Soins de santé maternelle et infantile</b>						
Femmes enceintes nouvellement immatriculées	20 618	4 632	7 688	10 753	26 570	<b>70 261</b>
Enfants de moins de 1 an nouvellement immatriculés	26 263	4 579	7 844	11 126	24 916	<b>74 728</b>
Enfants de moins de 3 ans sous surveillance médicale	75 451	13 257	22 233	31 767	70 551	<b>213 259</b>
Personnes ayant récemment accepté la planification familiale	6 202	2 148	3 838	2 874	6 079	<b>21 137</b>
Nombre total de personnes ayant accepté la planification familiale <sup>c</sup>	17 807	8 058	11 483	11 158	26 913	<b>75 419</b>
<b>Campagne élargie de vaccination<sup>d</sup></b>						
Triple vaccin (DCT)	25 238	4 270	7 448	10 891	25 059	<b>72 906</b>
Poliomyélite	25 555	4 283	7 598	10 852	25 129	<b>73 417</b>
BCG	25 895	4 567	6 245	8 948	24 899	<b>70 554</b>
Rougeole	25 299	4 140	7 534	10 177	23 710	<b>70 860</b>
Hépatite B	25 559	4 418	8 023	10 618	26 662	<b>75 280</b>
Rougeole, oreillons, rubéole <sup>e</sup>	23 594	4 381	7 609	10 387	24 088	<b>70 059</b>
<b>Santé scolaire</b>						
Nombre de nouveaux écoliers examinés	16 051	4 010	7 556	5 719	21 904	<b>55 240</b>
Nombre de vaccinations de rappel	28 271	15 474	13 167	9 856	33 667	<b>100 435</b>

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 6)

- <sup>a</sup> Y compris les visites pour consultations médicales, injections et pansements.
- <sup>b</sup> À l'exception d'un hôpital de 43 lits administré par l'Office à Qalqiliya (Cisjordanie), les services hospitaliers sont assurés dans le cadre d'accords contractuels passés avec des hôpitaux privés ou appartenant à des ONG ou moyennant le remboursement partiel des frais de traitement.
- <sup>c</sup> Nombre total de malades restant sous surveillance au 30 juin 2000.
- <sup>d</sup> Nombre d'enfants ayant reçu la totalité des vaccinations primaires.
- <sup>e</sup> Vaccination effectuée à 15 mois.

Tableau 7  
Indicateurs de l'état de santé des réfugiés palestiniens

	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Bande de Gaza</i>	<i>Année de référence</i>
Femmes en âge de procréer 15-49 ans (%)	24,1	25,8	25,3	23,9	21	2000
Nombre de moins de 15 ans (%)	32,5	28,1	32,4	32	43,4	2000
Taux brut de natalité (données du pays)	34	24,6	33	33,7	35,6	1998
Taux de mortalité néonatale pour 1 000 naissances vivantes	22	26	20	s.o.	20	1997
Taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	32	35	29	s.o.	33	1997
Taux de mortalité postinfantile pour 1 000 naissances vivantes	35	37	32	s.o.	36	1997
Âge moyen au mariage	19,7	19,6	20,0	19,1	18,5	1995
Taux d'utilisation des moyens anticonceptionnels modernes (%)	34,7	50,1	46,7	33,5	23,7	1995
Intervalle entre les naissances :						
≤ à 12 mois	3,3	2,7	2,8	3,3	5,5	1995
≤ à 24 mois	43,9	34,9	37,6	47,9	53,2	1995
Intervalle moyen entre les naissances (en mois)	31,0	36,7	37,3	29,4	26,6	1995
Nombre moyen quotidien de consultations par médecin	105	91	98	100	105	1999
Accouchements à l'hôpital (%)	96,9	91,9	83,7	95,5	98,7	2000
Prévalence de l'anémie						
a) Enfants de moins de 3 ans	35,9	29,6	28,0	49,7	74,9	1998
b) Femmes en âge de procréer	32,1	28,6	27,0	35,5	44,7	1999
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)	97,6	99,6	97	98,1	97,9	1999
Incidence de l'insuffisance pondérale à la naissance chez les enfants survivants (%)	6,7	3,5	6,8	5,0	3,6	1999
Prévalence du diabète sucré chez les réfugiés immatriculés âgés de 40 ans ou plus (%)	4,2	4,1	5,1	4,1	6,9	1999
Prévalence de l'hypertension chez les réfugiés immatriculés âgés de 40 ans ou plus (%)	5,1	7,2	5,8	5,1	9,1	1999
Abris de camp avec adduction d'eau (%)	98	96	85	100	100	2000
Abris de camp avec tout-à-l'égout (%)	78	58	87	66	59	2000

Tableau 8  
Programme de services sociaux

(1er juillet 1999-30 juin 2000)

Zone d'activité	Soutien des handicapés								Lutte contre la pauvreté							
	Programmes en faveur des femmes				Réadaptation communautaire				Projets fondés sur des dons				Projets fondés sur des prêts			
	Centres		Participants		Centres/programmes		Participants <sup>a</sup>		Services spéciaux		Montant (dollars)		Montant (dollars)		Formation professionnelle et unités de production <sup>b</sup>	
	Centres	Participants	Centres	Participants	Centres/programmes	Activités de centres	Activités de vulgarisation	Orientation vers des spécialistes	Nombre	Montant (dollars)	Nombre	Montant (dollars)	Participants	Montants (dollars)	Nom-bre	Participants
Jordanie	21	5 500	–	–	10	772	1 250	200	57	149 802	36	136 189	13	13 125 c	3 <sup>e</sup>	125
Liban	10 <sup>d</sup>	2 938	1	2 364	1 <sup>e</sup>	65	1 890	874	23	100 045	79	291 670	110	31 500	15	42
République arabe syrienne	15	4 500	–	–	5	650	93	1	2	3 728	66	80 250	464	140 972	11	300
Cisjordanie	15	8 575	18	9 320	12 <sup>f</sup>	2 495	1 312	742	–	–	8	8 500	–	–	2 <sup>g</sup>	242
Bande de Gaza	10	6 628	8	6 607	7	1 013 <sup>h</sup>	4 428	225	7	70 575	–	–	–	–	1	500
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>28 141</b>	<b>27</b>	<b>18 291</b>	<b>35</b>	<b>4 995</b>	<b>8 973</b>	<b>2 042</b>	<b>89</b>	<b>324 150</b>	<b>189</b>	<b>516 609</b>	<b>587</b>	<b>185 597</b>	<b>32</b>	<b>1 209</b>

<sup>a</sup> Y compris les handicapés aidés au moyen d'activités à domicile, d'intégration dans les programmes éducatifs et de formation professionnelle spécialisée, de placement en entreprise, de projets d'auto-assistance, d'appareils de prothèse et autres aides et d'assistance en espèces.

<sup>b</sup> Y compris les entreprises associées aux centres du programme en faveur des femmes, aux centres de réadaptation communautaire et, en Cisjordanie, les apprentis placés chez des employeurs locaux.

<sup>c</sup> Marka et Widhat ont été transformés en centres pour les femmes/jardins d'enfants afin de répondre aux besoins des communautés.

<sup>d</sup> Le Centre pour les femmes de Burj Hammoud a réouvert ses portes en septembre 1999.

<sup>e</sup> Au Liban, un programme de réadaptation communautaire, géré par un seul comité, a été mis en oeuvre dans deux emplacements du camp de Nahr el-Bared.

<sup>f</sup> En Cisjordanie, trois centres de réadaptation communautaire (Nur Shams, Amari et Fara'a) n'ont reçu qu'un appui technique de l'UNRWA, pas de subvention.

<sup>g</sup> En Cisjordanie, le centre de charpenterie d'Arroub a été fermé faute de participants.

<sup>h</sup> Y compris 330 personnes bénéficiant des services du Centre Al-Nour de réadaptation pour malvoyants à Gaza.

Tableau 9

**Dépenses effectives de 1999, budget ordinaire de 2000 et projet de budget pour 2001**

(En espèces et en nature, en millions de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses effectives 1999</i>	<i>Budget 2000</i>						<b>Total</b>	<i>Projet de budget pour 2001</i>
		<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Bande de Gaza</i>	<i>Siège</i>		
Éducation	154,9	50,0	23,0	11,3	25,2	50,4	1,8	<b>161,7</b>	166,7
Santé	50,2	10,8	9,0	4,6	12,1	16,1	0,6	<b>53,3</b>	54,4
Aide d'urgence et services sociaux	27,6	5,6	5,9	3,2	4,8	10,9	0,7	<b>31,1</b>	31,4
Services opérationnels <sup>a</sup>	19,2	2,0	2,4	1,4	2,8	4,5	2,1	<b>15,3</b>	15,2
Services communs <sup>b</sup>	21,3	2,3	3,2	1,2	3,4	3,3	26,0	<b>39,5</b>	42,8
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>273,2</b>	<b>70,7</b>	<b>43,5</b>	<b>21,7</b>	<b>48,4</b>	<b>85,4</b>	<b>31,2</b>	<b>300,9</b>	<b>310,4</b>

<sup>a</sup> Approvisionnements, services de transport, travaux de construction et de génie qui appuient tous les programmes de l'Office.

<sup>b</sup> Services de gestion et d'administration qui appuient tous les programmes de l'Office, ainsi que différents fonds de réserve qui seront alloués au programme durant l'exercice biennal

**Tableau 10**  
**Contributions en espèces et en nature reçues des gouvernements**  
**et de la Communauté européenne**

(1er janvier-31 décembre 1999)

(Montants effectivement encaissés en dollars des États-Unis)

<i>Sources</i>	<i>Total des contributions 1998</i>	<i>Contributions 1999</i>		
		<i>Budget ordinaire</i>	<i>Projets</i>	<i>Total</i>
Afrique du Sud	20 100	15 178	–	<b>15 178</b>
Allemagne	8 557 397	5 037 264	3 494 591	<b>8 531 855</b>
Arabie saoudite	4 984 287	3 600 000	4 223 585	<b>7 823 585</b>
Australie	2 359 930	1 696 680	–	<b>1 696 680</b>
Autriche	460 000	357 000	–	<b>357 000</b>
Belgique	2 169 001	688 663	47 710	<b>736 373</b>
Brésil	50 000	–	–	–
Brunéi Darussalam	10 000	10 000	–	<b>10 000</b>
Canada	8 456 665	9 570 105	497 306	<b>10 067 411</b>
Chili	10 000	–	–	–
Chine	59 970	60 000	–	<b>60 000</b>
Chypre	10 000	10 000	–	<b>10 000</b>
Colombie	2 500	2 585	–	<b>2 585</b>
Danemark	7 971 014	8 684 420	246 711	<b>8 931 131</b>
Égypte	10 000	10 000	–	<b>10 000</b>
Émirats arabes unis	–	1 000 000	99 975	<b>1 099 975</b>
Espagne	5 328 719	2 602 479	562 692	<b>3 165 171</b>
États-Unis d'Amérique	80 411 986	78 098 500	2 762 970	<b>80 861 470</b>
Finlande	2 012 809	1 952 570	–	<b>1 952 570</b>
France	2 394 128	4 453 432	125 960	<b>4 579 392</b>
Grèce	300 000	400 000	–	<b>400 000</b>
Inde	5 248	5 237	–	<b>5 237</b>
Indonésie	25 000	–	–	–
Irlande	565 040	539 600	–	<b>539 600</b>
Islande	319 043	–	–	–
Italie	4 481 538	3 241 361	304 604	<b>3 545 965</b>
Japon	18 516 588	25 617 142	–	<b>25 617 142</b>
Jordanie	–	168 000	–	<b>168 000</b>
Koweït	1 500 000	1 500 000	1 137 205	<b>2 637 205</b>
Liban	7 875	7 980	–	<b>7 980</b>
Luxembourg	396 934	218 649	1 000 000	<b>1 218 649</b>
Malaisie	20 000	20 000	–	<b>20 000</b>
Maldives	1 000	1 000	–	<b>1 000</b>

<i>Sources</i>	<i>Total des contributions 1998</i>	<i>Contributions 1999</i>		
		<i>Budget ordinaire</i>	<i>Projets</i>	<i>Total</i>
Malte	3 044		–	–
Mexique	–	3 000	–	<b>3 000</b>
Monaco	20 295	5 290	–	<b>5 290</b>
Norvège	13 150 887	13 037 110	–	<b>13 037 110</b>
Nouvelle-Zélande	115 000	106 960	–	<b>106 960</b>
Oman	25 000	25 000	–	<b>25 000</b>
Palestine	685 278	964 394	–	<b>964 394</b>
Pays-Bas	7 415 430	8 342 459	2 510 805	<b>10 853 264</b>
Philippines	1 250		–	–
Portugal	25 000	25 000	–	<b>25 000</b>
République arabe syrienne	48 494	46 422	–	<b>46 422</b>
République de Corée	75 000	50 000	–	<b>50 000</b>
République tchèque	16 555	29 401	–	<b>29 401</b>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	13 768 175	12 943 551	64 298	<b>13 007 849</b>
Saint-Siège	–	–	20 000	<b>20 000</b>
Singapour	3 000		–	–
Suède	18 239 715	18 145 515	104 571	<b>18 250 086</b>
Suisse	3 311 258	7 346 083	175 815	<b>7 521 898</b>
Thaïlande	–	30 000	–	<b>30 000</b>
Tunisie	–	11 286	–	<b>11 286</b>
Turquie	200 000	125 000	12 185	<b>137 185</b>
Venezuela	614		–	–
<b>Total partiel</b>	<b>208 520 747</b>	<b>210 804 316</b>	<b>17 390 983</b>	<b>228 195 299</b>
Communauté européenne	50 383 559	62 839 599	1 067 273	<b>63 906 872</b>
<b>Total général</b>	<b>258 904 306</b>	<b>273 643 915</b>	<b>18 458 256</b>	<b>63 906 872</b>

Tableau 11  
**Membres du personnel arrêtés ou détenus**

(1er juillet 1999-30 juin 2000)

	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie (détenus par les autorités israéliennes)</i>	<i>Cisjordanie (détenus par les autorités palestiniennes)</i>	<i>Bande de Gaza (détenus par les autorités israéliennes)</i>	<i>Bande de Gaza (détenus par les autorités palestiniennes)</i>	<b>Total</b>
Arrêtés et détenus sans inculpation ou jugement	10	3	2	3	5	–	20	<b>43</b>
Inculpés, jugés et condamnés et/ou acquittés	–	–	–	–	–	–	1 <sup>a</sup>	<b>1</b>
Toujours détenus au 30 juin 2000	1	2	3	–	–	–	5 <sup>b</sup>	<b>11</b>
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>55</b>

<sup>a</sup> Inculpé et libéré sous caution en attendant le procès.

<sup>b</sup> Un fonctionnaire a été placé en détention sans inculpation depuis le début de la période considérée et deux autres l'ont été depuis 1996.

Tableau 12  
**Personnel de l'Office**

(Au 30 juin 2000)

<i>Programme</i>	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Bande de Gaza</i>	<i>Siège (Amman)</i>	<i>Siège (Gaza)</i>	<b>Total</b>
Éducation	4 569	1 530	2 024	2 161	4 809	57		<b>15 150</b>
Santé	791	512	415	636	936	13		<b>3 303</b>
Aide d'urgence et services sociaux	99	80	61	103	181	12		<b>536</b>
Divers	222	294	231	401	591	107	127	<b>1 973</b>
<b>Total, personnel local</b>	<b>5 681</b>	<b>2 416</b>	<b>2 731</b>	<b>3 301</b>	<b>6 517</b>	<b>189</b>	<b>127</b>	<b>20 962</b>
<b>Total, personnel international</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>42</b>	<b>98</b>
<b>Effectifs totaux</b>	<b>5 686</b>	<b>2 422</b>	<b>2 736</b>	<b>3 310</b>	<b>6 523</b>	<b>214</b>	<b>169</b>	<b>21 060</b>

Tableau 13  
**Programme de création de revenus**

(1er juillet 1999-30 juin 2000)

	<i>Cisjordanie</i>		<i>Bande de Gaza</i>			<b>Total</b>
	<i>Sous-programme en faveur de la petite entreprise</i>	<i>Sous-programme de prêts aux microentreprises<sup>a</sup></i>	<i>Sous-programme de prêts avec garantie mutuelle</i>	<i>Sous-programme de prêts aux microentreprises</i>	<i>Sous-programme en faveur de la petite entreprise</i>	
Nombre de prêts accordés	28	2 710	3 247	4 731	157	
Montant des prêts accordés (en dollars)	300 000	2 755 932	2 801 850	5 410 150	1 983 700	
Fonds propres (en dollars) <sup>b</sup>	1 724 296	687 500 <sup>c</sup>	4 046 814 <sup>d</sup>	0	7 930 129	
Taux de remboursement d'ensemble (pourcentage) <sup>e</sup>	93	95	98,55 <sup>f</sup>	95,74 <sup>g</sup>	95,16	

<sup>a</sup> Lancé en avril 1998.

<sup>b</sup> Au 30 juin 1999.

<sup>c</sup> Fonds empruntés d'autres sous-programmes de création de revenus en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

<sup>d</sup> Fonds propres partagés entre le sous-programme de prêts avec garantie mutuelle et le sous-programme de prêts aux microentreprises.

<sup>e</sup> Taux constaté du début du programme au 30 juin 1999.

<sup>f+g</sup> Taux de remboursement du portefeuille en dollars pour le sous-programme de prêts avec garantie mutuelle et le sous-programme de prêts aux microentreprises appliqué lorsqu'il a été décidé, en janvier 1999, dans le cadre du programme de création de revenus, d'octroyer des prêts en dollars des États-Unis et non plus en shekels israéliens.

## Annexe II

## Documents pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU

### 1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Numéro</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Numéro</i>	<i>Date d'adoption</i>
194 (III)	11 décembre 1948	3089 (XXVIII) A à E	7 décembre 1973
212 (III)	19 novembre 1948	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
302 (IV)	8 décembre 1949	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
393 (V)	2 décembre 1950	3331 (XXIX) A à D	17 décembre 1974
513 (VI)	26 janvier 1952	3419 (XXX) A à D	8 décembre 1975
614 (VII)	6 novembre 1952	31/15 A à E	23 novembre 1976
720 (VIII)	27 novembre 1953	32/90 A à F	13 décembre 1977
818 (IX)	4 décembre 1954	33/112 A à F	18 décembre 1978
916 (X)	3 décembre 1955	34/52 A à F	23 novembre 1979
1018 (XI)	28 février 1957	35/13 A à F	3 novembre 1980
1191 (XII)	12 décembre 1957	36/146 A à H	16 décembre 1981
1315 (XIII)	12 décembre 1958	37/120 A à K	16 décembre 1982
1456 (XIV)	9 décembre 1959	38/83 A à K	15 décembre 1983
1604 (XV)	21 avril 1961	39/99 A à K	14 décembre 1984
1725 (XVI)	20 décembre 1961	40/165 A à K	16 décembre 1985
1856 (XVII)	20 décembre 1962	41/69 A à K	3 décembre 1986
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	42/69 A à K	2 décembre 1987
2002 (XIX)	10 février 1965	43/57 A à J	6 décembre 1988
2052 (XX)	15 décembre 1965	44/47 A à K	8 décembre 1989
2154 (XXI)	17 novembre 1966	45/73 A à K	11 décembre 1990
2252 (ES-V)	4 juillet 1967	46/46 A à K	9 décembre 1991
2341 (XXII) A et B	19 décembre 1967	47/69 A à K	14 décembre 1992
2452 (XXIII) A à C	19 décembre 1968	48/40 A à J	10 décembre 1993
2535 (XXIV) A à C	10 décembre 1969	49/21 B	2 décembre 1994
2656 (XXV)	7 décembre 1970	49/35 A à G	9 décembre 1994
2672 (XXV) A à D	8 décembre 1970	49/21 O	21 avril 1995
2728 (XXV)	15 décembre 1970	50/28 A à G	6 décembre 1995
2791 (XXVI)	6 décembre 1971	51/124 à 51/130	13 décembre 1996
2792 (XXVI) A à E	6 décembre 1971	52/57 à 52/63	10 décembre 1997
2963 (XXVII) A à E	13 décembre 1972	53/46 à 53/52	3 décembre 1998
2964 (XXVII)	13 décembre 1972	54/69 à 54/75	15 décembre 1999

## 2. Décisions de l'Assemblée générale

<i>Numéro</i>	<i>Date d'adoption</i>
36/462	16 mars 1982
48/417	10 décembre 1993

## 3. Rapports du Commissaire général de l'Office

### 1996

*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session  
Supplément No 13 (A/51/13)*

### 1997

*Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément No 13 et additif (A/52/13 et Add.1)*

### 1998

*Ibid., cinquante-troisième session, Supplément No 13 (A/53/13)*

### 1999

*Ibid., cinquante-quatrième session, Supplément No 13 et additif (A/54/13 et Add.1)*

## 4. Rapports financiers et états financiers vérifiés (biennaux)

### 1996

*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session,  
Supplément No 5C (A/51/5/Add.3)*

### 1998

*Ibid., cinquante-troisième session, Supplément No 5C (A/53/5/Add.3)*

## 5. Rapports de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

### 1996

A/51/439

### 1997

A/52/311

### 1998

A/53/518

**1999**

A/54/338

**6. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office**

**1996**

A/51/509

**1997**

A/52/578

**1998**

A/53/569

**1999**

A/54/477

**7. Rapports du Secrétaire général**

**1996**

Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 50/28 C, D, F et G de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1995, à savoir, respectivement :

*Cote            Titre*

A/51/369    Personnes déplacées après le mois de juin 1997 et les combats qui ont suivi

A/51/370    Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études dans l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, pour des réfugiés de Palestine

A/51/371    Revenus provenant des biens appartenant à des réfugiés de Palestine

A/51/476    Université de Jérusalem « Al-Qods » pour les réfugiés de Palestine

**1997**

Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 51/126, 127, 129 et 130 de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1996, à savoir respectivement :

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
A/52/423	Personnes déplacées après le mois de juin 1967 et les combats qui ont suivi
A/52/415	Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études dans l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, pour les réfugiés de Palestine
A/52/372	(Revenus provenant des biens appartenant à des réfugiés de Palestine
A/52/503	Université de Jérusalem « Al Qods » pour les réfugiés de Palestine

**1998**

Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 52/59, 60, 62 et 63 de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1997, à savoir respectivement :

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
A/53/471	Personnes déplacées après le mois de juin 1967 et les combats qui ont suivi
A/53/472	Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études dans l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, pour les réfugiés de Palestine
A/53/644	Revenus provenant des biens appartenant à des réfugiés de Palestine
A/53/551	Université de Jérusalem « Al Qods » pour les réfugiés de Palestine

**1999**

Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 53/48, 49, 51 et 52 de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1998, à savoir respectivement :

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
A/54/377	Personnes déplacées après le mois de juin 1967 et les combats qui ont suivi
A/54/376	Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études dans l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, pour les réfugiés de Palestine
A/54/345	Revenus provenant des biens appartenant à des réfugiés de Palestine
A/54/385	Université de Jérusalem « Al Qods » pour les réfugiés de Palestine

## 8. Notes du Secrétaire général

1996

*Cote*      *Titre*

A/51/495 Note du Secrétaire général contenant le rapport spécial du Commissaire général sur la crise financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

---

00-63237 (F) 111000 121000  
-----